

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**28 ET 29 JANVIER 2021**

**(2EME JOURNÉE)**

**VISIOCONFÉRENCE**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021**  
**28 è 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021**  
**1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**  
**28 et 29 JANVIER 2021**

**SOMMAIRE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

*Reprise à 10h15*

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

**Raportu n° 012 : Primu puntu di tapa nantu à a missa in opara di l'aletta Salvezza di u pianu Salvezza è Rilanciu**

**Rapport n° 012 : Premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse. 9

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/004/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteure* 14

***Prise(s) de parole :*** 14

Mme Mattea CASALTA

Mme Christelle COMBETTE

M. François-Xavier CECCOLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse aux intervenants 20

M. Jean-Christophe ANGELINI, en réponse aux intervenants 24

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 28

Amendement n° 1 présenté par le Conseil Exécutif. 28

**VOTE** 30

*L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport à l'unanimité*

*Amendement du Conseil Exécutif intégré à la prise d'acte (63)*

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ**

**Rapportu n° 011 : Documentu d'orientazione bugettarie 2021**

**Rapport n° 011 : Document d'orientations budgétaires 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE 31

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/002/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteure*

**Prise(s) de parole :** 37

M. François ORLANDI

M. Xavier LACOMBE

Mme Valérie BOZZI

Mme Anne TOMASI

M. Guy ARMANET

M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants 58

Mme Mattea CASALTA préside la séance

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 61

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2021**

*Séance suspendue à 13h15 - Reprise à 15h15*

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 007 : Dumanda d'abrugazioni di i trè decreti n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 di u 2 di dicembri di u 2020 relativi à i trattamenti di i dati parsunali in u quattru di i cartillaghji detti di sicurezza publica EASP, PASP è GIPASP**

**Rapport n° 007 : Demande d'abrogation des trois décrets n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique » EASP, PASP et GIPASP**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 67

M. Jean-François CASALTA, Président de la CCLR, rappelle les enjeux du décret et donne lecture des échanges de la commission. 71

**Prise(s) de parole:** 73

Mme Jeanne STROMBONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Pierre GHIONGA

Mme Rosa PROSPERI

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 87

**VOTE** 90

## RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Rapport n° 009 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica in a cumissioni mista Assemblea di Corsica/ Camara di i Tarritoria relativa à i servizia pubblici in i tarritoria**

**Rapport n° 009** : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires sur les services publics dans les territoires

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 90

Membres désignés : Paola MOSCA, Rosa PROSPERI, Pascal CARLOTTI, Chantal PEDINIELLI 91

**RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE** 93

**Raportu n° 014** : **Mudalità d'installazione di u Cunitatu di valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 014** : Modalités d'installation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 93

*Vote sur le délai d'urgence* 95

**VOTE SUR LE RAPPORT** 97

**Raportu n° 013** : **Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di risturazione di persunalità esterne in u quattru di i travaglii di u Cunitatu di Valutazione di e Pulitiche Publiche**

**Rapport n° 013** : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de personnalités extérieures, dans le cadre des travaux du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 97

*Vote sur le délai d'urgence* 98

**VOTE SUR LE RAPPORT** 99

**Raport n° 443** : **Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i riprisententi di l'Assemblea di Corsica in varii organisimi**

**Rapport n° 443** : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 99

**Désignation de M. Julien PAOLINI** 100

**VOTE SUR LE RAPPORT** 101

**MUZIONE / MOTIONS**

**N° 2020/E7/041** déposée par Mme Catherine RIERA du groupe « Andà per Dumane » : **Prime COVID aux aidants familiaux**

Présentation de la motion par Mme Catherine RIERA 101

M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse : avis du CE* 102

**VOTE** 104

**N° 2020/E7/042** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : Situation en Kanakie

Présentation de la motion par M. Jean-Guy TALAMONI 105

**VOTE** 107

**N° 2020/E7/046** déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Lutte contre la précarité étudiante**

Présentation de la motion par M. Pierre POLI 107

Amendement du groupe Per l'Avvene présenté par Mme Chantal PEDINIELLI 109

Accord de M. Pierre POLI 110

Intervention de M. Gilles SIMEONI 110

**VOTE** 112

**N° 2020/E7/047** déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI du groupe « Corsica Libera » : **Démilitarisation de la base d'Asprettu**

Présentation de la motion par Mme Vannina ANGELINI BURESI 112

Intervention CONTRE de Mme Christelle COMBETTE 114

**VOTE** 117

**N° 2021/E1/001** déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Protestation contre la mise en œuvre de la politique de recrutement de la direction à Pôle Emploi**

Présentation de la motion par M. Jean-Guy TALAMONI 117

Intervention CONTRE de Mme Christelle COMBETTE 119

Avis favorable du Conseil Exécutif 122

**VOTE** 124

**N° 2021/E1/002** déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux étudiants corses.**

Présentation de la motion par Mme Anne TOMASI 124

Amendement du groupe PER L'AVVENE déposé par M. Jean Martin MONDOLONI 126

Accord de Mme Anne TOMASI 126

Intervention CONTRE sur l'amendement de M. Pierre GHIONGA 126

Amendement de M. Julien PAOLINI 127

Amendement d'Anda per Dumane 128

Avis favorable du Conseil Exécutif 128

**VOTE** 131

**N° 2021/E1/003** déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » :  
**Demande de pérennisation de l'exonération de TVA sur les vins et alcools produits et consommés en Corse**

**REPORTEE A LA PROCHAINE SESSION A LA DEMANDE DU SYNDICAT**

131

**N° 2020/E7/048** déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République » : **Demande de mise en place d'un groupe de travail afin que la Chambre des Territoires devienne une institution efficace, fonctionnelle et délibérante. (Pas d'avis de la Commission pour l'évolution statutaire de la Corse, en l'absence de l'auteur de la motion)**

Présentation de la motion par M. Pierre GHIONGA 132

Rapport de la commission par M. Petr'Antone TOMASI 133

*Prises de parole* 133

M. Pierre GHIONGA

Mme Rosa PROSPERI

Le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable du Conseil Exécutif

**MOTION RETIREE** 135

INTERRUPTION DE SEANCE 17 h 52 - Reprise 18 h 17

**Jean-Guy TALAMONI** 135

**Gilles SIMEONI** 136

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE** 139

**Séance levée à 18h30**



**La séance est reprise à 10 h 15 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est ouverte.

Nous allons reprendre notre ordre du jour.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

\* **Raportu n° 012 : Primu puntu di tappa nantu à a dmissa in opara di l'aletta Salvezza di u pianu Salvezza è Rilanciu.**

\* **Rapport n° 012 : Premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu.**

C'est Mme MAUPERTUIS qui va présenter ce rapport pour le Conseil exécutif, vous avez la parole.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Donc, cette Assemblée a voté le 27 novembre dernier le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu ». La délibération prévoyait de réaliser un point d'étape, même plusieurs points d'étape, il s'agit donc du premier. Sachant que les circonstances de la dernière session des 21 et 22 décembre n'ont pas permis l'examen de ce rapport, je vous fais part aujourd'hui de ses grandes lignes, avec bien sûr une actualisation des données qui vous a été fournie, même si sur certains points, notamment en matière de conjoncture économique, les choses évoluent rapidement.

Alors justement, concernant la conjoncture économique, je ne vais pas m'attarder, les derniers éléments de conjoncture confirment le diagnostic et les conjectures que nous avons formulées dès l'automne, voire parfois même avant l'été. Je ne vais pas m'étendre sur ces éléments-là, on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière économique comme sociale, le Conseil exécutif a mis en œuvre une coordination très, très resserrée

avec l'ensemble des socioprofessionnels, les agences, les offices concernés, bien évidemment, les services de la Collectivité et a recherché également les voies d'un dialogue avec l'État pour obtenir une déclinaison territorialisée efficace du plan France relance. Mais je laisserai le Président s'exprimer sur la question tout à l'heure et au besoin compléter mon propos.

Je vous rappelle que le volet « Salvezza » du plan « Salvezza à Rilanciu », était composé de plusieurs blocs de mesures ; blocs de mesures qui concernent les demande formulées en accord avec les socioprofessionnels auprès de l'État en matière d'exonération de charges, de modifications de la fiscalité, de bonifications, notamment concernant le PGE. Je ne m'attarderai pas sur ces éléments-là puisque vous connaissez la réponse du Chef de l'État à notre demande.

Je m'attarderai par contre, si vous le voulez bien, sur globalement les 100 M€ de mesures à opérationnaliser par la Collectivité de Corse et par ses agences et offices.

Nous avons 38 mesures à opérationnaliser qui concernent, souvenez-vous, des grands blocs de mesures : d'une part les entreprises, bien sûr, les secteurs d'activité, les populations précaires, et puis il y avait, évidemment, une partie communication, dynamique de plan de relance sur laquelle également je dirai deux mots.

Alors d'ores et déjà, à ce jour, dans le contexte d'articulation entre deux exercices budgétaires, évidemment 2020 et 2021, d'une part, dans le contexte de fin d'année également et de fêtes de fin d'année, d'attente également des derniers décrets de l'État, notamment concernant le Fonds de solidarité national sur lequel nous devons nous caler pour apporter notre contribution spécifique (la Collectivité) que nous avons votée pour les entreprises, au total l'ensemble des mesures ont quand même bien avancées.

Pour vous donner quelques exemples, sur le fonds de solidarité national, la Collectivité poursuit le financement du dispositif à 10 000 €. C'était le FNS 1, parce que vous savez très bien que sur le FSN, il y a des modifications quasiment mensuelles, en fonction de la situation économique et des différentes mesures d'ordre sanitaire. Donc, la Collectivité a contribué à hauteur de 2 M€.

Pour le FNS 2, la Collectivité achève l'instruction en cours, la mesure était valable jusqu'au mois de décembre, bien sûr, pour le dépôt des demandes, mais l'instruction est en train de se dérouler.

Concernant le portail d'urgence, la plateforme pour le guichet unique, pour recevoir l'ensemble des demandes correspondantes à ces différentes mesures, a été ouverte le 25 janvier dernier. Donc, c'est en ligne sur le site de la Collectivité de Corse.

Les mesures de sauvegarde de l'économie agricole ont été lancées par l'ODARC.

Le dispositif de soutien aux espaces de médiation numériques insulaires, le cahier des charges a été réalisé, parce que dans l'intervalle dont je vous parle, évidemment ce sont beaucoup de cahiers des charges qui ont été montés, pour différents prestataires.

La dotation d'outils numériques pour les plus démunis a été instrumentée dans le portail que je citais tout à l'heure.

Concernant le fonds Salvezza : le fonds Salvezza première mouture, première génération, il est opérationnel jusqu'au mois de février et le Conseil exécutif de Corse a arrêté les modalités d'instruction plus simplifiées, c'était une demande des acteurs et de la commission, de la CDNAT notamment, une simplification des mesures.

Concernant l'accompagnement du monde culturel, les règlements d'aides ont été assouplis et nous avons contracté également avec l'ARACT, l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail comme c'était prévu, afin que soit réalisée une expérimentation autour du télétravail.

Concernant le tourisme, j'y reviendrai tout à l'heure, si vous en êtes d'accord.

Concernant l'offre d'insertion socioprofessionnelle pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA, et vous le savez, le nombre de bénéficiaires du RSA est en très forte augmentation sur le territoire, d'abord en valeur absolue et comparativement aussi à ce qui se passe sur le continent. Donc, cette offre d'insertion est prête et elle sera effective sur les crédits budget 2021.

Le Corsican Business Act également est totalement prêt, toutes les mesures sont opérationnelles et ce sera ouvert au mois de février, début février bien sûr puisque c'est prêt.

Le soutien à la petite pêche côtière porté non pas par l'ODARC, mais par l'Office de l'environnement, il y a une coquille dans le document, est totalement opérationnel aussi.

Voilà pour les mesures de très court terme qui devaient être mises en place.

Des mesures de court terme également dont l'opérationnalité suppose une ouverture de droits pour les bénéficiaires potentiels, c'est ce que je disais tout à l'heure, il

fallait attendre certains décrets nationaux pour pouvoir adapter certains de nos propres dispositifs.

Concernant le Fonds Salvezza II, pour lequel l'ATC et l'ADEC, je parle sous le contrôle de Jean-Christophe ANGELINI, seront instructeurs. Donc, les dispositifs ont été arrêtés, nos personnels ont été formés, un environnement numérique spécifique a été monté pour toute la saisie des données et donc nos personnels, qui étaient encore en réunion avant-hier, pas qu'en réunion d'ailleurs, en formation professionnelle sur ce sujet, sont pleinement opérationnels, comme nous l'avions dit, pour la fin janvier, pour mettre en place les mesures d'aide et examiner toutes les demandes qui seront formulées par les ayants droit.

Concernant Sustegnu II : Sustegnu, je vous le rappelle, c'est ce fonds, ce prêt qui a été créé avec la Chambre de commerce et d'industrie, et nous avons souhaité le voir évoluer parce qu'au regard du PGE, il y avait une différence de volumétrie qui était très, très importante et donc le PGE était plus intéressant pour les entreprises. Donc, nous souhaitons le transformer avec un protocole de bonification en fait, correspondant à 20 % du PGE en fait. Et, c'est ce que nous sommes en train de faire par le biais d'une convention renouvelée avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse.

Donc, il y avait ensuite des mesures de moyen terme sur lesquelles nous sommes en train de travailler, mais qui vont voir le jour très rapidement.

Concernant la communication, vous avez dû voir passer la campagne de sensibilisation « Campu è compru in Corsica », le site Covid-19.Corsica a été modifié et bien sûr, la nouvelle plate-forme que j'ai évoquée tout à l'heure, permettra aussi plus facilement d'accepter un portail dédié au e-commerce. Voilà les éléments principaux que je souhaitais vous apporter concernant l'ensemble des mesures.

Il y a également, concernant le tourisme, vous le savez, une articulation entre la feuille de route du tourisme qui n'est pas complètement arrêtée, loin s'en faut, et le volet 1 de « Salvezza è Rilanciu ».

Concernant cette feuille de route du tourisme, les discussions étaient encore en cours parce qu'il y a une volumétrie financière de mesures qui étaient prévues et qui ne sont acceptées par l'Etat, à savoir le CDI saisonnier qui était une très ancienne revendication notamment du « Cercle des grandes maisons », mais aussi d'autres opérateurs du tourisme, pour permettre, d'une part, aux salariés d'avoir un contrat qui les stabilise dans leur vie professionnelle et dans leur vie tout court, mais aussi de pouvoir se former au cours des mois d'hiver. Donc, visiblement, il n'y aurait pas d'expérimentation en la matière, ce qui nous déçoit beaucoup, bien évidemment.

Par ailleurs, concernant la demande d'adaptation législative pour faire que la Corse puisse être considérée dans son intégralité comme une agglomération de plus de 200 000 habitants permettant d'avoir une obligation de dépôt de permis de louer pour les meublés de tourisme (pour faire simple, tout ce qui passe par les plates-formes de type OTA, Airbnb et autres), eh bien ceci a également été refusé.

Aujourd'hui, sur la feuille de route du tourisme, je pourrais répondre comme sur le reste à différentes questions qui sont les vôtres, on a une volumétrie financière côté Etat d'un peu plus de 10 M€. J'ai encore appris avant-hier que, pour l'instant, sur la somme de 6 M€ dévolus à mesure 1 qui concerne l'investissement pour les TPE et les PME du tourisme, la volumétrie financière n'est plus de 6 M€, mais de 4,25 M€.

4 M€ à peu près dans le domaine du tourisme, c'est vraiment très peu. Vous le comprenez très bien, quand vous connaissez le montant de la construction d'un hôtel, voire d'une villa parfois aussi, c'est bien insuffisant.

Nous avons une réunion lundi soir. Pour l'instant, nous ne sommes pas totalement d'accord. Rien n'est arrêté bien sûr, nous continuons à travailler.

Je ne vais pas m'étendre, il y a bien évidemment les autres mesures sur lesquelles nous sommes engagés, notamment pour la transition écologique, un fonds tourisme durable de 5 M€ serait instruit par l'ADEME en Corse, en collaboration avec l'ATC, pour permettre une transition écologique dans le domaine de l'hébergement. Je souhaite que l'AUE soit concernée par le sujet.

Concernant l'articulation avec « France relance », vous connaissez, mais elle pourra être précisée, l'état des discussions que nous avons avec l'Etat. Il n'y a pas évidemment d'opposition majeure à ce qu'on puisse articuler sur certains projets, sur certaines lignes, le plan « Salvezza è Rilanciu » ou la feuille de route du tourisme avec « France relance ». Mais comme nous l'évoquerons tout à l'heure, « France relance », aujourd'hui, concernant la Corse, c'est une centaine de millions d'euros, c'est-à-dire à peu près la même chose que ce que met la Collectivité de Corse à ce jour sur le volet 1 du plan « Salvezza è Rilanciu ».

D'autre part, la méthodologie est complètement différente, c'est-à-dire que dans des délais très restreints, on demande de faire remonter des projets. Evidemment, la méthode ne convient pas à tous les acteurs, y compris aux acteurs publics et privés, et en particulier aux acteurs du tourisme.

Voilà pour les éléments que je souhaitais apporter à ce stade. Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour les questions que vous souhaiteriez poser sur ces différents éléments.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois qu'il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Qui est favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas eu de décision de la commission permanente pour augmenter le temps de parole des groupes. Donc, ce sera dix minutes comme à l'accoutumée. La parole est à qui la demande dans cette limite de dix minutes par groupe.

Mme CASALTA, vous avez la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère exécutive, pour cette présentation extrêmement précise et détaillée.

Après désormais quasiment un an de crise sanitaire et dans l'optique malheureuse que la situation ne s'améliore pas demain, nous avons commencé à dresser le constat de ce qui, aujourd'hui, constitue une crise économique et sociale majeure.

Les mesures restrictives imposées par le Gouvernement, bien que nécessaires sur l'aspect sanitaire, ont constitué un frein important à l'activité économique. L'impact est d'ailleurs exacerbé par la structure de notre tissu socio-économique composé essentiellement de Très Petites Entreprises et de Petites et Moyennes Entreprises, comme chacun sait, notamment dépendantes de la saisonnalité.

L'équilibre entre l'aspect sanitaire et l'aspect économique est très délicat à trouver, nous en sommes tous conscients.

Pour autant, le Conseil exécutif s'est impliqué, à travers les agences et offices, ainsi que les différents services, dans la recherche de solutions pérennes pour limiter les dégâts. Tous les partenaires de tous les secteurs ont été consultés, les réunions se sont multipliées ; vous l'avez dit d'ailleurs, Mme la Conseillère exécutive. Le plan « Salvezza è Rilanciu » en résulte. Il vient conforter et compléter les mesures qui avaient d'ores et déjà été prises dans l'urgence. Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil exécutif et notre Collectivité ont quand même été dans l'urgence avec malgré tout, des mesures prises de façon rapide.

Nous pouvons nous réjouir, à travers le point d'étape que le Conseil exécutif vient de nous présenter, de la mise en place rapide et effective d'une partie des mesures votées en novembre dernier. Les efforts doivent être soutenus. La population est en attente d'un rayon de soleil dans un tunnel d'angoisse, on pourrait le dire comme ça.

Néanmoins, force est de constater que la situation générale des entreprises, des salariés et plus généralement des individus reste préoccupante à nos yeux.

Bon nombre d'entrepreneurs disposant d'une trésorerie limitée au moment de faire face aux crises ont eu recours, parfois à plusieurs reprises, à l'emprunt à travers le dispositif de Prêt Garanti par l'Etat, le fameux PGE. Ceux-ci se retrouvent aujourd'hui devant la nécessité de commencer à rembourser cette dette. Ça, c'est une réalité.

Parmi eux, certains, dont la santé financière n'était pas florissante avant la crise, sont désormais dans une situation très précaire. D'autres qui se portaient un peu mieux, et même bien, connaissent aussi des difficultés.

Des artisans, dont l'activité est quasiment à l'arrêt et qui n'ont pu bénéficier que d'une aide trop faible pour subvenir à leurs besoins, ont recours, pour certains d'entre eux, aux associations d'aide alimentaire.

Il en va de même pour des salariés, aujourd'hui contraints au chômage partiel, voire au Revenu de Solidarité Active. Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, la

Collectivité fait d'ailleurs face à une hausse très importante du nombre de demandeurs de RSA.

Concernant le dispositif de chômage partiel, le Préfet en parlait ce matin aux médias, s'il a permis de maintenir de nombreux emplois, l'Etat semble à présent chercher à s'en désengager en abaissant significativement le taux de prise en charge des salaires de 84 % à 34 %. Cela est inconcevable pour les salariés concernés et leurs employeurs, mais pour nous aussi.

Je voudrais revenir sur les premières mesures économiques prises par l'Etat. Celles-ci ont été une réponse à l'urgence. Cependant, elles constituent désormais un véritable mur de dettes auquel notre économie peut difficilement faire face. Nous l'avons vu, la reprise économique n'est pas encore au rendez-vous et les différents indicateurs qui nous placent à l'aube d'un troisième confinement nous laissent envisager que cette reprise n'interviendra qu'au mieux pour l'année 2023. Nous ne sommes qu'au début de la crise. Il convient d'effectuer un travail important auprès du secteur bancaire, afin d'envisager des solutions adaptées à court et moyen termes.

Par ailleurs, il est malheureusement à prévoir également une hausse globale des impôts pour les prochaines années qui impactera tous les contribuables. Eh oui, c'est toujours le contribuable qui paye in fine.

Le Plan « Salvezza è Rilanciu » engage d'ores et déjà la Collectivité de Corse à hauteur de 100 M€. Nous escomptions, eu égard à la situation de notre territoire que je viens brièvement d'exposer, un investissement à hauteur de 300 M€ de la part de l'Etat. A l'heure actuelle, l'engagement proposé de sa part est estimé à 60 M€.

Si nous pouvons percevoir, nous « Partitu di a Nazione Corsa », du mépris de la part de l'Etat, nous pouvons collectivement déplorer le fait que le compte n'y est pas.

Force est de constater que, quel que soit l'engagement que l'Etat daignera accorder à notre territoire afin de pallier la situation économique et sociale qu'il a en partie induite, les besoins seront les mêmes et demeurent conséquents.

Ainsi, il nous appartient de réagir face à cette situation critique. Ma collègue Anne TOMASI pourra en parler beaucoup plus longuement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Notre Collectivité pourrait, dans le cadre du volet « Rilanciu », augmenter son niveau d'engagement en dégagant des crédits supplémentaires pour soutenir les individus et les entreprises.



Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons plus supporter les désengagements récurrents de l'Etat. La solution que nous préconisons et qui nous permettrait très probablement de dégager des ressources financières suffisantes pour subvenir à l'ensemble des besoins du territoire, y compris dans le cadre d'imprévus tels que ces crises qui nous frappent actuellement, réside dans l'obtention et la mise en œuvre d'un statut d'autonomie fiscale pour la Corse.

Cette solution, que notre mouvement défend depuis de nombreuses années pourrait satisfaire l'ensemble des partenaires économiques et, au-delà, l'ensemble de notre population. Cela ne constitue pas un caprice de notre part mais se présente désormais comme une nécessité.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Christelle COMBETTE a la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, vous l'avez précisé, la régularisation du développement des meublés de tourisme est une question essentielle dans la politique touristique de notre région, d'une part pour les professionnels du tourisme qui investissent régulièrement dans leur structure, mais également pour la question du logement et de la dynamisation des centres villes aussi, puisque ce sont des lieux qui sont très prisés justement pour l'implantation de ces meublés de tourisme.

Effectivement, c'est une plus une question de commission, je m'en excuse, mais on ne m'a pas répondu lors de la réunion de la commission où on a débattu du sujet. En fait, la taxe de séjour est quand même la principale ressource des offices de tourisme. Elle leur permet la mise en place d'action, de promotion de de valorisation des territoires. Nous savons que cette taxe est récoltée par les communautés de communes, voire par les communes elles-mêmes. Je voudrais donc savoir quel est le rôle de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement des procédures de régularisation justement de ces structures ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. CECCOLI, vous avez la parole.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Quelques éléments pour marquer aussi notre désaccord sur l'analyse, sur ce qui a pu être dit par certains de mes collègues.

Aujourd'hui, en Corse, sans le PGE et sans le recours à l'activité partielle, le désastre aurait été absolu. Pour s'apercevoir de ce que l'Etat a mis en jeu sur la Corse, il suffit de lire les chiffres qui sont bien exposés dans le document que nous a présenté Mme la conseillère exécutive.

Le recours à l'activité partielle, 16 % en Corse fin 2019, 10 % sur le continent. On voit l'écart sur les chiffres.

Le PGE, 913 M€, soit 9 % du PIB corse, qui s'établit à 8,5 Md€ ou 9 Md€ suivant les derniers chiffres pris en compte, contre 5 % sur le continent, soit quasiment le double.

Donc, ces 2 mesures montrent vraiment l'effort qui a été fait et qui était nécessaire, je ne suis pas en train de dire le contraire, par rapport à la moyenne nationale pour tenir compte aussi de ce que notre île vit.

Un autre point qui me semble essentiel : ma collègue a abordé l'idée de percevoir nous-mêmes de l'autonomie fiscale. L'autonomie fiscale, par certains côtés, il faut en débattre, elle a des avantages, mais pour le coup, sur cette période, parler d'autonomie fiscale et d'imaginer que nos recettes auraient été nos recettes propres, comme la TVA ou autres, je suis plus que dubitatif. Imaginons que nous ayons eu à assurer un équilibre en percevant la TVA et autre recettes fiscales sur l'absence d'économie qui a été nôtre, je vous laisse juger de ce qu'il en aurait été...

Je voudrais aborder aussi le volet social, notamment le RSA en Corse. On ne va pas revenir sur le plan « Salvezza », on en a débattu, mais je voudrais revenir sur des choses qui pourraient encore nous aider. Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, que le problème du RSA qui est un outil absolument indispensable, c'est qu'il n'est accessible aux gens qu'à partir de 25 ans. Donc, que fait-on pour les jeunes qui ne sont pas étudiants

et qui ont moins de 25 ans ? C'est une problématique nationale, mais je pense qu'aujourd'hui, cette problématique est encore plus forte.

Vous avez, Mme la Conseillère exécutive, exposé le chiffre, l'explosion, les 817 demandes de RSA en plus. Je peux vous dire qu'au niveau de ma commune comme tant d'autres, je reçois des jeunes qui sont en situation catastrophique, qui me disent « Monsieur le maire, j'ai 23 ans, qu'est-ce que je vais pouvoir faire pendant les 2 ans qui me séparent du RSA pour subvenir à mes besoins ? ». Il y a des dispositifs, comme le service civique, que vous n'ignorez pas, qui sont intéressants pour les communes et pour les gens puisque, pour environ des contrats non renouvelables allant de 6 mois à un an, ils peuvent toucher quelques centaines d'euros. Je suis conscient de la faiblesse de mes propos, mais c'est mieux que rien. Est-ce que nous aussi, nous ne pourrions pas nous interroger sur, comment agir pour cette tranche d'âge pour apporter un complément sur ce qui est déjà fait sur le RSA et qui est très bien ?

Pour continuer, je ne peux que regretter le refus de l'Etat sur le CDI saisonnier. Ç'aurait été vraiment une initiative très intéressante, bien sûr pour les patrons, mais surtout pour les salariés qui auraient obtenu un CDI. Vous savez comme c'est important de nos jours pour accéder à un prêt, pour pouvoir envisager l'avenir. Je regrette fortement que cette initiative n'ait pas abouti parce qu'elle a été poussée par nos majorités aussi à une époque et cela aurait été une très bonne chose.

Enfin, un petit parallèle avec le monde agricole, pour parler du futur et d'économie. Vous avez pu remarquer que le plan « Salvezza » ne concernait pas directement l'aspect agricole et l'aspect agroalimentaire, et, j'ai envie de le dire, c'est justifié.

Je crois qu'aujourd'hui, je vais avoir le courage de le dire, il y a des activités qui ont mieux résisté que d'autres et l'activité agroalimentaire a moins souffert. Elle a souffert, mais elle n'est pas d'en l'état catastrophique d'autres. Cela doit nous interroger aussi sur la pertinence de nos modèles futurs, ce qui était has been à une époque comme l'agriculture, eh bien aujourd'hui, on s'aperçoit finalement que ce n'est peut-être pas si mal. Ce qui était les vieux métiers par rapport aux nouveaux métiers, finalement on s'aperçoit que ce n'est pas si mal et peut-être que bien sûr, les 30 % du PIB du tourisme, ce n'est sûrement pas moi qui vais les remettre en cause. Là aussi, des rééquilibres s'imposent et pas forcément que vers les nouvelles technologies qui ont leur place, mais aussi sur des métiers qui doivent être accompagnés pour continuer de servir d'amortisseur dans ces moments très difficiles. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donner la parole à l'Exécutif pour quelques réactions.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je réponds aux questions factuelles et puis, si jamais, mon propos sera complété par le Président de l'ADEC, puisque c'est un travail collectif au sein de l'Exécutif, Lionel MORTINI, François SARGENTINI, Bianca FAZI pourra compléter également sur les aspects sociaux, Josepha GIACOMETTI, bref, tout le monde a participé au montage du plan et à son copilotage sous l'autorité du Président de l'Exécutif.

De manière globale, au regard des questions qui sont posées, qui sont à la fois d'ordre très concrètes, pratiques, précises et concomitamment qui nous invitent à une réflexion plus globale, ce que nous ferons dans le cadre de l'acte 2 de ce plan « Salvezza è Rilanciu », à savoir la partie qui va concerner quelle trajectoire on va prendre pour que ce soit soutenable d'un point de vue économique pour permettre une croissance durable soutenable d'un point de vue environnemental et soutenable également d'un point de vue social.

J'ai envie de dire que d'abord, il ne faut pas gâcher une bonne crise. La crise, c'est CHURCHILL qui le disait « la crise est terrible, elle est très difficile, mais il faut en tirer tous les enseignements possibles et imaginables pour essayer de transformer les choses ». Et les derniers propos de François-Xavier CECCOLI allaient dans ce sens, je les interprète comme ceci, à savoir que la crise, elle rebat les cartes. Ce qui semblait obsolète devient d'actualité, compétitif et innovant. D'autres formes d'activités se mettent en place, un peu parfois à marche forcée, on le voit avec le télétravail, avec le e-commerce, etc. Malheureusement, il y a des activités qui subissent de plein fouet les effets du choc et de la crise. Mais, c'est le propre des crises. La crise, c'est de la destruction créatrice. On ne le voit pas tout de suite, bien évidemment, et c'est très difficile d'expliquer cela à quelqu'un qui est au RSA, ou au chômage, ou en difficulté totale parce qu'il ne perçoit strictement rien.

Sur notre territoire, nous n'avons pas les derniers chiffres de précarité, mais nous étions déjà à 1 Corse sur 5 qui vivait en dessous du seuil de précarité. Je crois que ce n'est pas la peine de faire de grands modèles mathématiques pour comprendre que cette précarité va croître. On le voit avec le RSA déjà d'une part à plus de 14 % d'augmentation, et également les ASS. Donc, on va vers une difficulté.

Je disais qu'il ne faut pas gâcher une bonne crise du point de vue de la réflexion théorique et du point de vue du mouvement qu'elle provoque et de la nécessité d'agir et d'innover. J'entends ce que dit Mattea, à savoir qu'effectivement, il y a un point conjoncturel sur lequel nous sommes en train d'établir un diagnostic avec l'ADEC, l'ATC, services de la Collectivité, mais aussi Chambre de commerce, Chambre des métiers, donc les consulaires, un diagnostic très clair de la situation conjoncturelle de la Corse, mais aussi ce que cette conjoncture recèle comme ferments de la trajectoire future, bonne ou mauvaise.

Il faut se positionner au temps T et dire quels sont les indicateurs au temps T, mais il faut aussi comprendre ce qu'ils signifient pour le futur. Effectivement, lorsque Mattea signale, à l'instar d'autres observateurs, élus et responsables, entrepreneurs en particulier, que nous avons une dette aujourd'hui, PGE, 1 Md€ que l'on interprète comme une aide, comme une solidarité, si elle est si importante, c'est bien parce que nous avons une structure productive où, en gros, pour le dire de manière très simple, les entreprises n'ont pas les reins assez solides et que les fonds propres sont assez peu importants, ils sont familiaux, on le sait. Ce sont des petites structures, ce sont des TPE et donc, lorsque l'on doit donc interpréter un chiffre, lorsqu'on a 1 Md€ de PGE, oui, c'est certainement une solidarité, mais c'est aussi le reflet de ce que nous sommes. Surtout en dynamique, au-delà du temps T, ça veut dire qu'il faudra rembourser.

Aujourd'hui, nous connaissons tous des chefs d'entreprises qui arrivés à 62 ans, disent « j'arrête, j'ai fermé cet hiver, je ne rouvrirai pas parce que je ne vais pas m'engager dans un prêt pour 3 ans. Ce n'est pas possible, je ne vais pas laisser une dette à mes enfants ». Donc, on va avoir un vrai problème là-dessus lorsqu'on rouvrira les portes et ce n'est pas demain matin, si on en croit les annonces sanitaires qui nous sont faites ou vont nous être faites.

Réfléchir en statique au moment T, réfléchir également en dynamique.

En dynamique, il est évident qu'il va falloir se poser au-delà des demandes d'exonération fiscale, mais je laisserai d'autres personnes s'exprimer là-dessus. Il va falloir réfléchir à la question de notre fiscalité. Lorsqu'on a un système productif insulaire, vulnérable, soumis à une volatilité très, très forte de la demande extérieure, notamment de la demande touristique. Mais demain matin, on serait spécialisés dans les hydrocarbures comme d'autres îles du monde ou dans une autre activité, à partir du moment où l'essentiel de votre production dépend d'un élément exogène, dès que ça bouge, même un volcan avait déclenché une crise internationale du tourisme aux Baléares et dans d'autres îles, vous voyez bien qu'il y a une grande vulnérabilité du système productif.

Il est clair que la fiscalité fait partie de la réflexion à avoir et très, très vite, probablement.

Mais, pour établir une fiscalité, pour avoir une autonomie fiscale, il faut d'abord avoir des données qui tiennent la route. Je tiens quand même à dire que nous avons depuis des années une difficulté à réunir de la donnée socioéconomique pertinente avec des données brutes, parce que des pourcentages et des camemberts ne permettent pas ensuite de faire les analyses, les simulations qu'il faut. Si demain nous voulons avoir des évolutions fiscales, il est très certain qu'il nous faut des outils d'aide à la décision.

Pour ce qui concerne par exemple du tourisme, nous avons demandé depuis des années, et l'ATC en particulier avec le conseil d'administration de l'ATC, la mise en place d'un compte satellite du tourisme qui existe dans d'autres îles, dans toutes les îles pratiquement, qui dépendent du tourisme et en particulier dans certains DOM-TOM.

Donc, le compte satellite du tourisme en particulier, vous permettrait de voir très rapidement quels sont les impacts du choc touristique et où il faut agir pour rétablir les choses. Je ferme la parenthèse. Je reviens à des questions beaucoup plus concrètes et du temps T.

La question de Christelle COMBETTE sur les meublés, nous avons travaillé, Mme la Conseillère, là-dessus à l'ATC. L'ATC n'a pas une compétence, ni la Collectivité, en matière de gestion de meublés touristiques. Vous le savez, la compétence relève des communes, des intercommunalités, c'est important de le préciser.

Par contre, la compétence de l'ATC, c'est une compétence de coordination des acteurs. Lorsque je suis confrontée à une demande systématique des socioprofessionnels du tourisme, dont notamment le groupement des hôteliers ajacciens qui nous dit « nous avons un problème, nous avons une offre touristique aujourd'hui souterraine, non déclarée », on ne parle pas des meublés de tourisme qui sont déclarés et des gens qui font ce qu'ils ont à faire. « Nous sommes victimes d'une concurrence déloyale » qui aussi pose un problème d'ordre sanitaire, tout simplement.

Cet été, l'augmentation de la demande s'est portée sur de nombreux meublés loués de manière illégale. Il ne s'agit pas pour l'ATC, voire la Collectivité de Corse, de demander aux gens de faire de la délation, pas du tout. Mais les conséquences sont multiples et très importantes, notamment aussi pour des questions économiques, notamment pour des recettes fiscales, pas que pour les hôteliers du coin ou pour les campings.

Donc, nous avons une véritable difficulté qui traduit quoi ? Qui traduit que non seulement jusqu'à maintenant nous étions spécialisés en tourisme et vulnérables, mais qui traduit aussi le fait que désormais, nous avons une économie souterraine qui s'est énormément développée.

Regardez les cahiers du tourisme qui sont publiés sur le site de l'ATC, les dernières estimations que nous avons en faisant un travail statistique sur les bases d'offres de meublés en Corse, vous avez plus de 40 000 offres. Vous avez donc les 2/3 de l'offre touristique aujourd'hui de lits qui s'opèrent dans des meublés.

Je ferme la parenthèse. C'est un vrai sujet sur lequel il faut travailler. C'est bien pour cela qu'on avait demandé au moins qu'il y a un permis à louer qui soit octroyé à celui qui a un meublé pour que les choses soient claires. De toute manière, c'est refusé, l'Etat ne souhaite pas de dérogation en la matière, alors que les capitales européennes et les grandes destinations touristiques, les villes de plus de 200 000 habitants soumises à des pressions foncières bénéficient de ce type de dérogation.

Concernant les questions de François-Xavier CECCOLI sur le PGE, on en en parlé. Effectivement, il y a une catégorie d'acteurs aujourd'hui et de concitoyens qui sont dans une difficulté très grande : ce sont les étudiants en particulier et les jeunes, les moins de 25 ans. Il y a une grande difficulté là-dessus, mais j'ai envie de dire que là aussi, pendant des années, il y a eu du déni, pourquoi ? Parce que la statistique de l'INSEE en la matière (je suis prête à donner les éléments), qui remontait sur Bruxelles, n'était pas prise en compte par l'office des statistiques, par Eurostat et par le Luxembourg.

Donc, vous voyez bien qu'à un moment donné, lorsqu'on veut traiter d'un corps qui est malade, il faut faire le bon diagnostic. Pour faire le bon diagnostic, je parle sous le contrôle de Bianca, de François BENEDETTI, et du Dr ANTONINI, il faut des appareils de mesure. Effectivement, il est important que nous ayons aujourd'hui des diagnostics qui soient partagés, qui soient infaillibles, qui nous permettent de décider des bonnes mesures. Vous avez droit à ces informations, les citoyens y ont droit. Il y a des invisibles, une catégorie d'invisibles qui sont ces personnes-là, qui sont en difficulté, que l'on croise dans la cage d'escalier lorsqu'on habite au centre d'Ajaccio, dans la vieille ville d'Ajaccio, dans la vieille ville de Bastia, dans nos villages où la solidarité joue encore un peu, où l'infirmière n'apporte pas qu'un paquet de médicaments, une prescription et une piqure, où elle amène souvent aussi un sac de courses. Il y a des gens qui ne sont pas chauffés, il y a une précarité énergétique.

Je n'irai pas plus loin. Nous travaillons là-dessus, mais c'est très compliqué. Les dispositifs actuels existants ne sont pas pleinement opérables.

La crise donc rebat les cartes mais nous invite, et je répète, il ne faut jamais gâcher une bonne crise, elle nous invite à changer notre focal et nous invite à réfléchir autrement.

Réfléchir autrement, c'est déjà avoir une émancipation très forte sur le plan de la production, des statistiques, même si ça ne parle pas au citoyen lambda, nous, on en a besoin pour pouvoir aider le citoyen lambda, ça me paraît très, très important, et lambda n'est pas péjoratif, ce sont i nostri paisani.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Jean-Christophe ANGELINI et le Président de l'Exécutif qui vont intervenir.

Simplement, le cadrage du temps de parole concerne aussi l'Exécutif. Vous intervenez à 3, ça fait beaucoup, donc essayez d'être concis, sinon on ne pourra pas finir notre ordre du jour.

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Président.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, comme le Président nous y invite, très vite, et de toute façon Nanette a vraiment balayé l'essentiel des choses.

Simplement pour insister, d'abord sur la méthode, effectivement ça a été une co-construction sous l'autorité et l'égide du Président du Conseil exécutif, avec au cœur du réacteur et de la réaction de la majorité et du Conseil, une forme d'intégration des services de l'ATC, de l'ADEC et de l'OTC sur un certain nombre de questions, étant entendu que l'on est là dans le domaine de l'économie prise au sens le plus large et qu'il fallait donc déployer une stratégie qui soit de nature à répondre à l'urgence et à la profondeur de la crise.

Deuxièmement, on s'était engagés au-delà des points de méthode à revenir devant vous avec un certain nombre d'éclaircissements, d'ajustements, de précisions. C'est chose faite, étant entendu que le reproche qui aurait pu être fait à l'endroit de nos offices et



agences, et plus largement du Conseil exécutif quant au manque d'opérationnalité du dispositif, il apparait clairement, et je le dis par anticipation, comme étant balayé. Aujourd'hui, on est là quelques semaines à peine après la présentation du premier étage de la fusée, le plan « Salvezza », devant vous avec un cortège de mesures qui sont financées et qui sont opérationnelles. En témoigne l'ouverture du portail ces derniers jours, avec l'ensemble des items et des catégories d'aides mobilisables en fonction de la typologie des entreprises, du besoin de trésorerie, du besoin urgent, etc. Donc, on est là dans une dynamique de réparation qui est à l'œuvre et qui, je le répète en un mot mais il est essentiel, est clairement opérationnelle. C'est un point fondamental.

Ce serait d'autant plus opérationnel que l'Etat préciserait les choses. En d'autres termes, on a 2 points, ça a été dit, mais j'y reviens d'un mot, en accord avec Nanette et le Président de l'Exécutif, 2 points de désaccord.

Le premier porte sur le constat. Dire de l'économie corse qu'elle se porte mieux en période de crise que d'autres économies, parce que plus résiliente, plus compétitive, plus en capacité d'amortir le choc lié à la pandémie, n'est clairement pas vrai. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on a des indicateurs précis, même si Nanette l'a dit, on manque de données consolidées, mais au confluent de ce qui est produit par l'ATC, au travers des niveaux d'observation stratégiques dont elle peut disposer, de « Corsica statistica », de ce qu'on arrive à recouper d'ici ou de là, on a une vision selon laquelle les indicateurs effectivement ne sont pas bons : le taux de chômage, le nombre de bénéficiaires du RSA, la sinistralité des entreprises, le nombre d'affaires devant les juridictions commerciales, etc. Tout ça vient témoigner d'une situation, et je ne parle même pas du front de l'emploi, qui est structurellement dégradée.

A mon avis, il y a 2 questions. Première question, comment était notre économie avant la crise ? C'est une question fondamentale parce qu'il y a des économies qui sont structurellement basées sur des modèles que la crise a nécessairement aggravés dans leur situation et puis d'autres, sur lesquelles la crise a eu un effet nécessairement ou mécaniquement néfaste mais qui, avant d'entrer dans la crise pandémie, était dans une situation qui était un peu plus reluisante.

Ce n'était pas à proprement parlé le cas de l'économie corse, mais depuis des années que nous sommes au travail, les uns et les autres, sur ces questions, on peut raisonnablement dire que les choses tendaient sincèrement à s'améliorer. Les quelques indicateurs que j'ai rappelés, l'évolution du taux de chômage, la sinistralité des entreprises, la création d'activité et d'emploi, le recours au crédit bancaire, le recours au financement permis par les outils et qu'on a renforcé à travers une ingénierie renouvelée à l'endroit de l'ensemble de l'écosystème, etc. Tout ça, ça a muté et ça a permis d'engranger des

résultats. La crise arrive, on y répond. Notre objectif politique, sous le contrôle du Président de l'Exécutif et de l'ensemble de la majorité, c'est de parvenir d'ici quelques années à remettre l'économie corse sur les rails d'une économie plus résiliente. Ce sera difficile et ça suppose, et j'en aurai terminé, 3 niveaux d'enjeux complémentaires.

Le premier, j'ai évoqué ce désaccord avec l'Etat, sur les éléments du constat.

Il en est un autre, au-delà de les sommes qui ont été mobilisées ou pas dans le contexte, c'est sur la question de l'articulation des degrés de financement qu'on a largement abordés hier à l'aune du débat sur le plan de relance, le PTIC, etc. Là, il faut que les choses soient claires. Nous, on prend nos responsabilités en inscrivant en avance de phase plusieurs dizaines de millions d'euros et en mobilisant près d'une centaine de millions supplémentaires pour répondre à une urgence. Mais si en face, on est dans les mêmes volumes financiers que ceux qui ont été avancés, il y a très clairement un défaut d'équité, mais au-delà de l'équité et du droit ou de la justice, il y a un problème de financement de la trajectoire.

On vous y rend attentifs, vraiment, parce que ce n'est pas une question idéologique, ce n'est même pas une question politique, c'est une question de bon sens. Si, sur ce plan-là, sans misérabilisme, sans quémander quoi que ce soit, dans le droit-fil de ce qui est fait pour d'autres régions, y compris des régions plus développées, plus résilientes que la nôtre, l'Etat n'est pas au rendez-vous, on aura ce problème fondamental. Quand on dit qu'il y a des propos belliqueux, des attitudes, etc., nous, on ne demande que mieux de se mettre autour de la table et de tomber d'accord. Mais, il ne faut pas nous raconter de bêtises, pour le dire un peu trivialement, parce que raconter que les indicateurs qui sont notoirement au rouge sont au vert, ce sont des sornettes.

Si on peut se mettre autour de la table et en parler, il n'y a pas de difficultés et on lance de nouveau un appel à ça, mais sur des indicateurs et des constats précis, pas sur des spéculations intellectuelles parce qu'on est dans la matière économique qui, pour le coup, ne se nourrit pas tellement d'approximations ou de présupposés. Ça, c'est le degré de difficulté qu'il faut dépasser et on ne demande que mieux.

Le deuxième. Sur la réponse, François-Xavier l'a dit, il faut faire évoluer le modèle. Nanette est spécialiste, moi, de ce sujet-là, beaucoup moins, mais sur la question du tourisme, je ne parle pas en tant que conseiller exécutif simplement, mais en tant que président d'une intercommunalité et maire d'une ville qui sont très dédiées au sujet tourisme : je ne suis pas persuadé que l'enjeu soit de baisser la part du tourisme dans le PIB. Je ne suis pas persuadé de cela. Je parle à titre personnel en tant qu' élu local.

Je pense qu'il y deux enjeux.

Premier point, c'est de réintégrer dans les flux générés par le tourisme toute l'économie souterraine. Dans ma commune, quand il y a 10 lits qui sont commercialisés, il y en a 7 ou 8 qui le sont en dehors du secteur marchand. Ça ne peut pas durer, parce ça tue le secteur marchand, c'est établi en dehors de toute considération écologique, environnementale, etc. Ça dégrade le potentiel fiscal du territoire, en introduisant qui plus est des données économiques qui sont artificielles, parce que reposant sur des éléments qui ne sont ni fiscalisés, ni structurés, ni professionnels. C'est la double peine. Là il y a un sujet et il faut réintégrer dans les flux globaux de l'activité touristique des éléments qui en sont constitutifs mais qui échappent au SCOP, et pour cause parce qu'ils sont conçus pour lui échapper.

Quand on dit des Corses, qu'ils sont partisans de l'économie souterraine, etc., c'est plutôt de ce côté-là qu'il faut regarder plutôt que de spéculer de manière tout à fait hypothétique sur l'économie au noir, etc. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de sujets, on va parler clair sur le travail dissimulé, etc., on peut parler de tout. Mais là, il y a un sujet qui est fondamental et qu'on n'aborde pas.

Le deuxième point, c'est celui qui consiste à diversifier, comme on le fait, les voies de développement. Là, il y a un gros sujet économique sur lequel on reviendra.

Je termine sur un dernier point, le plan « Salvezza » et bientôt le plan « Rilanciu ».

Premièrement, on continue de déployer à un rythme soutenu tous les règlements d'aides. C'est-à-dire que ça, ça ne se substitue pas à ce que l'on fait par ailleurs qui continue. J'étais ce matin avec l'ADEC, Nanette avec les services de l'ATC. Nous, on a une augmentation, je n'ai plus le pourcentage, mais je vous donne les éléments en valeur absolue, en 2016 et 2017, on avait 700 à 1 000 DI par an. Là, on a clôturé au 31 décembre de l'année dernière, hors volet FSN, « Salvezza », etc., à 2 500, de toute nature. Mais, on réfléchit aussi, je le disais à l'instant au Président du Conseil exécutif qui en est d'accord et on y réfléchit de concert, à d'autres types de mesures qui ne sont pas dans le plan, mais qu'on ne s'interdit pas de mettre en œuvre et on le fait tous les jours.

Exemple : on réfléchit, puisque la Collectivité a proposé un certain nombre de territoires et d'intercommunalités, des conventions de territoire, à ce que sous l'empire de ces conventions, des outils financiers créés par les territoires soient abondés par le budget de la Collectivité. Ça permet aux territoires eux-mêmes et au conseil communautaire par le biais des outils financiers ou en direct d'aider l'écosystème, et c'est en vigueur par ailleurs.

Donc, il y a des tas de mesures complémentaires qui sont également à l'étude.

J'en ai terminé le volet « Salvezza », Nanette l'a dit très précisément et très techniquement, l'état réel de l'économie avec la part d'interrogation qui est la nôtre et la demande que nous formulons d'un constat clair et d'une réponse forte, et bien sûr toutes les mesures « de droit commun » déployées par les offices et agences ou par la Collectivité de Corse, en complément desquelles nous réfléchissons aussi à des mesures complémentaires, par exemple celles que je viens d'évoquer dans le domaine des intercommunalités.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Je pense qu'il y a vraiment un déséquilibre qui est en train de s'installer et on ne peut pas laisser les choses filer comme ça. Là, ça fait une heure que nous avons commencée et sur une heure, les groupes de l'Assemblée se sont exprimés moins de 15 minutes et l'Exécutif entre la présentation et les réponses en est à  $\frac{3}{4}$  d'heure. Ce n'est pas normal.

D'une part, nous savons que nous sommes limités dans le temps pour travailler, compte tenu de la situation sanitaire, et d'autre part, on ne peut pas être dans ce déséquilibre-là entre l'Assemblée délibérante et l'Exécutif.

Il reste la prise de parole du Président du Conseil exécutif. Je veux bien tout ce qu'on veut, mais on ne peut pas travailler comme ça, même si on va dire toutes les 10 minutes « j'en aurai terminé quand... », ce n'est pas possible.

M. le Président du Conseil exécutif, je vous donne la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Votre remarque est fondée, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Ceci étant, on est au cœur du débat qui préoccupe l'ensemble des élus et l'ensemble des Corses.

Ce que je vous propose, je renonce à ma prise de parole. Je crois que Mme MAUPERTUIS et M. ANGELINI ont été complets, notamment pour répondre aux interrogations formulées par les élus de l'Assemblée.

Je reprendrai la parole dans le cadre du DOB en faisant une incise globale puisque la problématique budgétaire et financière est elle aussi globale et nous permet de

continuer nos débats dans le respect du calendrier, du timing arrêté par la commission permanente.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Bien sûr on est au cœur du débat, mais ce débat concerne au moins autant l'Assemblée délibérante que le Conseil exécutif. On ne peut pas être à un 1/4 d'heure / 3/4 d'heure, sinon c'est un déséquilibre au sein des institutions.

Initialement, la délibération consistait en une prise d'acte. Mais le Conseil exécutif a déposé un amendement consistant à proroger les dispositifs d'aides exceptionnelles 2020 dans les règlements de la Collectivité, ce qui fait que cela suppose un vote. Il faudra voter sans doute en intégrant l'amendement au rapport de façon à ne voter qu'une fois.

Nous allons voter par groupe avec mention des élus de chaque groupe. Nous sommes d'accord sur la procédure ? Je vais interroger les groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI sont **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI,

Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. François ORLANDI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**POUR : 63**

**Le rapport (N° 012) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Nous allons passer au rapport suivant n° 011.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ**

\* **Raportu n° 011 : Documentu d'orientazione bugettarie 2021**

\* **Rapport n° 011 : Document d'orientations budgétaires 2021**

<sup>1</sup> Délibération N° 21/007 AC

## **Le Président TALAMONI**

Il s'agit d'un document budgétaire et par conséquent, l'habitude c'est que les groupes ont 15 minutes pour s'exprimer ou plus exactement, d'habitude, c'est 20 minutes. Mais compte tenu du temps contraint qui est le nôtre, compte tenu des difficultés spécifiques que nous rencontrons aujourd'hui, on peut considérer que 15 minutes peuvent suffire, sinon on ne terminera pas notre ordre du jour ce soir, c'est très clair.

Je vais donner la parole au Conseil exécutif pour présenter le rapport en insistant sur la nécessité d'être concis.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

## **M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président.

Je vais essayer de l'être, mais la matière budgétaire, vous le savez, demande aussi à ce que l'on cite les chiffres et que l'on donne les éclaircissements nécessaires. Tout cela demande du temps.

Ce DOB a été présenté devant la commission des finances, mais il a été présenté aussi devant le CESEC et n'a pas recueilli d'avis défavorable.

Nous sommes là pour parler des orientations. Nous avons, et j'insiste, plus que jamais à intégrer les prévisions financières à la fois locales, hexagonales, mais aussi européennes.

Notre exécutif veut insister sur 3 objectifs principaux.

Premier objectif, la limite des dépenses de fonctionnement. Ça ne vous étonnera pas, c'est une constante et c'est une volonté à la fois politique, mais aussi de rigueur en matière budgétaire. Il faut, vous le savez, maintenir la trajectoire financière.

Deuxième point, c'est un budget ambitieux pour l'évolution du territoire, on en parlera tout à l'heure avec les autorisations de programme. Nous n'avons pas réduit la voilure alors que la situation se complique, on en a parlé il y a quelques minutes pour les débats qui nous occupent depuis déjà des semaines.

Il s'agit aussi d'un budget durable, sur 2 plans ; durable en matière de croissance et puis, il s'agit aussi d'une solidarité active envers les populations les plus fragiles.

Le cadre : On constate une baisse des ressources financières liée directement ou indirectement à la crise sanitaire. On constate aussi la nécessité de mettre en œuvre un effort budgétaire pour qu'il y ait une véritable relance du tissu économique à travers le plan dont on a parlé tout à l'heure.

Comme pour les budgets précédents, la construction de ce budget 2021, on l'a dit et on va le redire, les orientations sont fixées dans un cadre qui permet d'assoir l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable et surtout prudente.

Vous comprenez aussi que l'exercice est rendu difficile par la gestion pluriannuelle des dépenses. Il faut calibrer au mieux à la fois les autorisations de programme, mais aussi tout ce qui concerne les dépenses en général.

On doit donc s'assurer principalement de la mise en adéquation entre les estimations que l'on peut faire au niveau des ressources et les projets que l'on a.

Il va falloir à la fois intégrer les taux d'exécution budgétaire de 2010, nous les aurons au compte administratif mais nous en avons déjà une petite idée quand même, du financement du plan « Salvezza è Rilanciu » et d'une prospective financière qui permettra à la Collectivité de maintenir ses ratios financiers en deçà des seuils d'alerte.

Je le dis et je le répète, la crise sanitaire affectera les ressources de la Collectivité sans doute pour deux exercices.

Toutes les prévisions actuelles ne nous permettent pas d'imaginer un niveau d'activité d'avant la crise, pas avant 2022. Le calcul de la trajectoire est donc prévu suivant un scénario intermédiaire.

On va parler aussi, on en parle à chaque fois, mais là je pense qu'on est dans une phase conclusive, du rachat par la SFIL des 4 emprunts toxiques que vous connaissez.

On va prévoir aussi la comptabilisation d'un excédent de 10 M€ en provenance de l'Office des transports et puis, on l'espère, mais tout cela vous le savez, reste aussi en discussion, des mesures compensatoires annoncées par l'État et votées en loi des finances. Tout cela bien sûr doit être pris au sens évolutif des choses, en tout cas, on le souhaite.

Il s'agit d'une trajectoire budgétaire solvable au regard de l'impact financier induit, conditionné par les effets de la crise sanitaire. On peut d'ores et déjà envisager, prendre en compte 30 M€ de perte en 2020 au niveau des recettes ; une baisse de 25 M€ pour 2021 ; un retour au niveau 2019 en 2022. Voilà les prévisions qui sont faites. Tout cela mérite beaucoup de prudence.



La stratégie que l'on propose est donc d'assumer, vous l'avez compris, une dégradation des ratios financiers en 2020, 2021 avec une capacité de désendettement qui augmente puisqu'elle serait de 7 ans et 6,2 années, et de restabiliser à 6 ans la capacité d'endettement en 2022.

Les hypothèses que l'on a en matière d'évolution de recettes : Vous le savez, la crise est venue ralentir, voire annuler le dynamisme global des recettes de fonctionnement sur lequel la trajectoire de la Collectivité de Corse avait basé ses précédentes hypothèses.

On peut d'ores et déjà, au niveau des chiffres, prévoir en matière de fonctionnement, pour ce qui concerne la fiscalité et les dotations, 982 M€, 1 M€ en investissement, un total de 983 M€. Pour le FCTVA, il y aurait 20 M€, ce qui donne un total de 20 M€.

Les recettes sectorielles en fonctionnement, 94 M€ ; en investissement, 80 M€ ; ce qui fait 174 M€, ce qui nous donne un total de 1 177 M€, soit 1,177 Md€.

Les ressources, en dehors de la dette, de la Collectivité de Corse viennent à plus de 92 % de la section de fonctionnement et de 7, 6 % de la section d'investissement.

Le montant global des recettes est en retrait, on l'a dit tout à l'heure, de 30 M€ par rapport au BP 2020.

Pour ce qui concerne la fiscalité, la part de la fiscalité, bien entendu, est prépondérante. Elle représente 57 %, il s'agit à la fois de la fiscalité d'assiette locale et la fiscalité d'assiette nationale. Les différentes évolutions prévues ont pour conséquence d'opérer un basculement important dans la répartition entre la fiscalité locale et française, impliquant des changements très significatifs du point de vue des recettes fiscales de la Collectivité de Corse.

Alors, on peut évoquer rapidement le transfert d'une fraction de TVA pour compenser la perte de la TH (taxe d'habitation), qui prend effet, vous le savez, cette année.

Cette taxe représentait 58 M€ et ces 58 M€ seront désormais compensés par la fraction de TVA correspondante.

Deuxième point, la neutralisation intégrale de la suppression de la CVAE, en nous octroyant une nouvelle fraction de TVA. Il s'agit aussi de garantir l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme d'évolution actuelle au niveau hexagonal à partir de 2022.

Il est à noter qu'aucune compensation n'est prévue au niveau de la CVAE, pour ce qui concerne la part qui était perçue par les anciens départements. Ce qui va donner - 20 % au produit 2020.

La fraction de TVA au total perçue par la Collectivité va passer de 117 M€ au BP 2020 à 212 M€ dans le prochain budget, et va représenter 20 % des recettes fiscales.

Pour ce qui concerne la fiscalité indirecte locale, trois niveaux :

D'abord les droits de mutation, on estime le montant à 68 M€ en 2021, en retrait de 13 % par rapport à 2020 ;

Les droits sur les tabacs dynamiques en 2020 avec des effets liés sans doute à la période qui, au niveau de l'encaissé, représente 125 M€, en augmentation de 8,3 % par rapport à 2020 ;

La taxe sur les transports où on a moins 50 % sur 2020, elle est directement liée, vous l'avez compris, au flux touristique, donc il y a une baisse très conséquente. Elle a été estimée en baisse aussi sur l'année qui vient, avec un différentiel de 30 M€.

Concernant les dotations et concours au niveau de l'État :

La DGF, et c'est normal, reste stable par rapport à 2020 et les autres dotations générales de décentralisation qui n'ont pas été transformées en TVA ou en dotation générale de fonctionnement, et on peut citer aussi la dotation de continuité territoriale.

En investissement, il s'agit du FCTVA, donc on prend en compte les dépenses en maîtrise d'ouvrage directe ; on serait au même niveau que 2020, c'est-à-dire un montant de 20 M€.

Concernant les autres recettes et prélèvements, il s'agit bien entendu de la dotation de continuité territoriale (DCT). Cette dotation intègre la déspecialisation actée en loi des finances 2017. Le montant est estimé à 15 M€, c'est une estimation qui a été faite par l'Office des transports de manière prospective.

On en arrive aux recettes sectorielles qui sont estimées à 39 M€, et on va en venir aux hypothèses de dépenses. Il s'agit, je le répète, de réduire la voilure en matière de dépenses de fonctionnement, financer les plans de relance « Salvezza è Rilanciu », mettre en œuvre les compétences de la Collectivité pour accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est un choix, les demandeurs d'emplois, maintenir la Collectivité en dessous des seuils d'alerte en termes de désendettement, et puis bien entendu, piloter avec

intelligence, les autorisations nouvelles afin d'éviter une déconnexion entre les autorisations de programmes, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Il y a donc un équilibre à garder, on y reviendra peut-être tout à l'heure dans le détail concernant les AP, puisqu'à chaque fois c'est une question qui revient, comment peut-on mieux toiletter, mieux réduire les autorisations de programme ? Quand vous allez au détail, et j'en profite, à la page 14 du document budgétaire, vous avez tout le détail, vous vous rendez compte que principalement c'est le secteur des transports, et puis celui de l'aménagement du territoire, qui sont très demandeurs d'autorisations de programme.

À partir de là, vous comprenez qu'il y a des engagements pluriannuels qu'il faut honorer. Et puis, il y a aussi dans le travail que l'on fait avec les communes et les intercos, des programmes à assumer ; on en a parlé par le passé, il y a sans doute à améliorer aussi de ce côté-là, la gestion des AP.

Donc travail sérieux de contention des dépenses de fonctionnement.

Les économies, et j'insiste, réalisées en 2019, mais aussi cette volonté de limiter les dépenses de fonctionnement, nous ont permis de faire face en partie à la situation inédite de l'exercice 2020.

Je passe sur le travail de toilettage, on en a parlé, mais on pourra sans doute en reparler.

Vous le savez, le budget 2021 sera abondé des crédits « Rilanciu », et le volume des dépenses sectorielles, un montant de 310 M€ en investissement et 905 M€ en fonctionnement.

Le niveau d'emprunt devra venir compenser, on peut le comprendre, la perte des recettes, on a parlé tout à l'heure de 30 M€.

Les dépenses d'ordre structurel sont d'un montant de 280 M€, et je le dis une fois de plus, je l'ai dit tout à l'heure, 50 % effectués en maîtrise d'ouvrage directe.

Les AP, on va certainement en reparler à travers vos questions, au 31 décembre 2019, on était à un niveau d'AP de 1 351 000 000 €. On aura donc sur la base de la projection des AP, une augmentation, on en reparlera là aussi dans les questions, il y a une augmentation qui est liée automatiquement à la mise en œuvre de programmes pluriannuels.

Sur la base d'investissements de la Collectivité à hauteur 260 M€ et d'un taux d'affectation des AP votés en 2020 de 90 %, ce stock devrait être au 31 décembre 2020 à 1,430 M€. Je passe sur les détails.

Une remarque d'ordre général, les autorisations de programme nouvelles qui seront ouvertes dans le cadre du prochain budget, devront tenir compte des stocks existants afin d'éviter, je l'ai dit, une déconnexion entre les AP et CP et les risques financiers que l'on peut courir.

Je vous ai donné le montant des stocks en 2019, on va passer aux stocks d'autorisation pour le fonctionnement.

Donc, il s'agit des autorisations d'engagement : au 31 décembre elles s'établissaient à 253,453 M€, sur la base d'une projection de réalisation des CP ouverts dans le cadre d'une autorisation d'engagement à hauteur de 475 M€ et d'un taux d'affectation des autorisations d'engagement nouvelles votées pour 2020, de 95 %.

Le stock théorique au 31 décembre 2020 devrait s'établir à 243 M€, donc avec un léger retrait. Très bien.

On peut passer à la structure de la dette, en tout cas quelques mots quand même.

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021, doit se situer à 879,999 M€, donc 880 M€. L'encours de l'année dernière était de 792 M€. Vous avez compris que l'augmentation est due, partie en tout cas, au protocole transactionnel concernant les emprunts toxiques qui a été adopté au mois de novembre.

Je peux vous faire l'état des personnels, c'est une question qui revient souvent. Alors, je donnerai les détails, si on me les demande dans des questions tout à l'heure.

Je vais vous donner le nombre global, j'ai donné les détails en commission et devant le conseil : pour les agents titulaires, il s'agit entre les hommes et les femmes, de 3 957 personnes ; pour les agents contractuels, il s'agit de 282 personnes.

Voilà, tous ces éléments vont vous permettre sans doute d'intervenir parce que, comme j'ai dû aller très vite, Président, il y a sans doute certains aspects peut-être qui méritent d'être plus...

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Compte tenu du fait que dorénavant l'Exécutif souhaite s'exprimer d'une manière approfondie, sans limite, donc contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure, les groupes pourront s'exprimer, aujourd'hui exceptionnellement, autant qu'ils le voudront et donc je vous invite maintenant à prendre la parole. Ensuite, on verra bien si on peut travailler comme ça et si on peut, à un moment donné, épuiser l'ordre du jour, et si on ne peut pas, on fera autrement.

Qui a demandé la parole ? M. ORLANDI, vous avez la parole autant que vous le souhaitez.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président, je vais juste essayer d'être le plus bref possible pour laisser deux minutes à mon collègue Jean-Charles ORSUCCI le soin de...

**Le Président TALAMONI**

Mais il peut prendre davantage.

**M. François ORLANDI**

Vous verrez, deux minutes suffiront.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Comme il est d'usage, je vais saluer le travail qui a été réalisé pour l'élaboration d'un document aussi important que le DOB. Chaque année il est soumis, mais on sait qu'il n'est pas soumis au vote, ça ne lui confère pas moins d'importance parce qu'il est censé définir les orientations du futur budget et des budgets futurs.

Je veux également saluer la présentation qui est faite par notre ami Jean BIANCUCCI, qui met toujours beaucoup de pédagogie à nous présenter un document qui est quelquefois assez abscons, souvent indigeste, mais nécessaire à la Collectivité.

Alors oui l'élaboration, dans un contexte de crise, avec des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et ces conséquences, sur le plan économique, rend en effet cet exercice particulièrement difficile.

Vous affirmez, M. le Conseiller exécutif, une élaboration prudentielle, elle est nécessaire, mais elle ne doit pas pour autant ignorer les contraintes des réalités financières qui rendent le document moins rigoureux parfois que vous ne le soutenez.

C'est théoriquement le dernier DOB de la mandature, il doit s'adapter aux circonstances du moment, mais il reflète aussi la trajectoire des politiques qui ont été menées par la majorité territoriale depuis maintenant 5 ans.

Alors oui, M. le Président, la crise Covid a profondément modifié les cadres budgétaires, tant ceux des États que ceux des collectivités locales et notre institution n'y échappe pas.

Aussi les arbitrages, car nous n'échapperons pas non plus aux arbitrages, seront plus douloureux que d'ordinaire, il faudra faire preuve d'audace, de courage politique.

Malgré les présentations toujours avantageuses des documents budgétaires, la situation financière de notre Collectivité, qui n'était déjà pas avant la crise des plus réjouissantes, ne va s'améliorer.

L'effet ciseau, qui voyait nos dépenses de fonctionnement croître plus vite que nos recettes, était amorcé avant la crise.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment du personnel, doit être un axe essentiel de la trajectoire.

Sommes-nous sur cette voie ? Avez-vous optimisé cette gestion que la Collectivité unique aurait dû induire ? Poser la question, c'est peut-être un peu y répondre.

Vous rappelez qu'un principe admis par les États qui sont autorisés à présenter des budgets en déficit, n'est pas autorisé pour nos collectivités. Alors certes, depuis 1975, l'État français s'autorise cette faculté dont l'usage ou l'abus parfois entraîne la dette abyssale que connaît le pays.

Cette faculté refusée aux collectivités locales aura peut-être, en partie, permis de limiter autant que faire se peut la même dégradation. Mais ne le fait-t-on pas lorsque, de manière indirecte, on sous-estime certaines dépenses qu'il faudrait impérativement prendre en compte. C'est une forme de présentation d'un document budgétaire en déficit.

Alors oui, nous ne disposons d'aucun pouvoir normatif propre en matière fiscale, mais lorsque nous apprécions combien s'exerce la solidarité en cette période de crise, j'ai envie de dire : heureusement ! Heureusement que l'État, dont on cesse de fustiger

l'action, et même si parfois on peut se rejoindre dans ces critiques, et je ne me suis pas privé de le faire en d'autres temps, eh bien l'État est resté attentif. En l'occurrence, la solidarité nationale nous soutient certainement mieux qu'une fiscalité assise sur une économie des plus fragiles.

Alors oui, restons optimistes, car on ne peut envisager efficacement un avenir, si nous perdions toute ambition par fatalisme.

Oui les incertitudes pour capter les moyens de nos ambitions planent sur notre construction budgétaire. Elles planent d'autant plus que nous sommes une des seules, voire la seule région, à élaborer cette co-construction des plans de relance économique avec difficulté.

Nous partageons totalement votre intention d'inscrire notre action dans le cadre vertueux de la maîtrise budgétaire, d'optimiser notre action au profit des plus fragiles et du monde économique en grande difficulté. Nous partageons votre intention de nous inscrire dans une démarche protectrice de notre environnement, des secteurs économiques particulièrement touchés.

Mais je n'ai pas vu dans ce document la juste part qui reviendrait, et on l'a pourtant bien évoqué, au monde du tourisme, et je ne parle pas d'un tourisme non maîtrisé. Vous savez dans le Cap Corse, le tourisme débridé, on ne sait pas ce que c'est. Pas plus que la prise en compte à sa juste mesure d'une problématique qui nous habite tous les jours, celle des déchets. Je reste profondément attaché aux démarches centralisatrices et je déplore les occasions manquées de donner aux territoires la respiration qu'ils méritent. Doit-on pour autant s'affranchir de méthodes de travail constructives ?

Envisager l'offre de soutien à la société corse, victime comme les autres régions, parfois plus, parfois moins, victime des conséquences de la crise que nous traversons, avec une offre qui se déclinerait à partir d'un plan de financement non acquis, car le principal financeur est écarté de son élaboration, me paraît pour le moins hasardeux.

J'espère que les conditions du dialogue, qu'il faudra bien construire sereinement, permettront de mieux faire entendre la nécessité de maintenir une garantie de recettes indispensables à notre Collectivité. Je pense bien sûr, et ça été dit, par exemple, à la part départementale de la CVAE qu'il va falloir récupérer.

Mais je continue de penser que les mesures fiscales impactant notre Collectivité, restent plus favorables dans le cadre de la solidarité nationale qu'avec une fiscalité propre, en tout cas eu égard à la situation d'aujourd'hui.

Le DOB, veut s'inscrire dans un cadre prospectif actualisé. Définir une trajectoire pour établir à partir de recettes connues ou anticipées, des volumes de dépenses, c'est une démarche orthodoxe, mais cela nécessite une approche rigoureuse que ni les incertitudes liées au plan « Salvezza è Rilanciu », ni les efforts à fournir, par exemple, en matière d'AP et d'AE, me semblent démontrer ; et le Conseiller exécutif qui a présenté ce document reviendra peut-être sur ces points-là pour nous éclaircir.

Une méthode de précaution pour établir le cadre prospectif, dites-vous. Vous soulignez l'incidence des opérations de rachat par la SFIL des emprunts toxiques ; vous connaissez ma position à ce propos. Vous reconnaissez également que les conditions avantageuses qui ont été proposées par l'État, facilitent peut-être aussi la trajectoire que vous avez exprimée, ménageant par là-même l'occasion, parce le biais de parts d'emprunt supplémentaires, hors rachat des prêts toxiques, de constituer une partie des recettes attendues. On charge beaucoup l'opération de rachat des prêts toxiques, mais elle n'est pas seule. Donc, de nouveaux emprunts, hors rachat des emprunts dits toxiques, sont contractés.

Dans une méthode empreinte de précaution, la reprise des excédents de l'OTC qui a été évoquée, à hauteur de 10 M€, est-elle vraiment raisonnable, quand on sait que l'OTC va avoir à subir les impacts importants de la crise ?

L'analyse prospective réalisée par le cabinet EY, alors au passage, le cabinet EY semble avoir remplacé le cabinet Klopfer, ça serait peut-être intéressant de savoir qui est ce cabinet dont on ne doute pas des compétences. On constate donc une dégradation des ratios financiers, vous l'avez dit, cela est clairement assumé, mais demeure inquiétant quand on passe en capacité de désendettement de 3,6 ans en 2019, sauf erreur, à 7 ans avant de revenir à environ 6 ans, si on ne continue pas à accroître de manière inconsidérée la dette.

L'épargne nette tombe à 87 M€, même s'il est prévu qu'elle remonte. La chute est importante. Le rythme actuel du recours à l'emprunt, va rapidement nous amener près du milliard d'euros avec une dette qui asphyxiera pour longtemps les comptes de la Collectivité.

Si l'on provisionnait comme il se doit les montants attachés au contentieux tel que la « Corsica Ferries », dont vous n'êtes pas responsables, et qui remonte à plus d'une décennie, l'épargne nette considérée pour 2021, pourrait descendre jusqu'à 30 M€ ; on est donc loin des 180 M€ affichés en 2019 et surtout des conséquences que cela entrainerait sur la construction du futur budget primitif.



Encore une fois, on constate que l'incidence des transactions immobilières n'est pas neutre sur le plan des recettes de la Collectivité, avec la baisse importante des DMTO.

Les ressources issues de la fiscalité indirecte locale connaîtront des fortunes diverses et plutôt peu favorables.

La note un peu positive provient encore des dotations et concours de l'État qui restent stables.

Les hypothèses de dépenses pour 2021 sont évoquées : évolution des dépenses de fonctionnement, plan de relance, compétences obligatoires de la CdC, maîtrise de la dette et des endettements, maîtrise des ratios AP, AE, CP, quid du financement réel de tous ces objectifs ?

30 M€ d'emprunt envisagés pour compenser une des recettes équivalentes, se limiterait-on à ces 30 millions ?

Dans la renégociation, je l'ai dit, des emprunts toxiques, ont été prévues des parts d'emprunt supplémentaires pour les investissements futurs.

Et, pour ne pas être trop long, même si, M. le Président, vous nous accordez un temps non déterminé, un mot sur les AP, AE, CP, pour en connaître la difficulté de gestion en termes d'arbitrage, et c'est vraiment un exercice difficile, on voit que les stocks d'AP augmentent, eh bien, c'est une force d'affichage. 1,850 Md€ d'AP, stocks + cumul 2020, - 416 M€ d'AP affectées, 114 M€ d'AP toiletées, 244 M€ d'AP engagées, 1,4 Md€ de stocks au mois de décembre qu'il faudra gérer.

Sur le stock d'AE, vous l'avez dit, 166 M€ au 31 décembre 2018, 243 M€ au 31 décembre 2020 ; compte tenu de la faiblesse de notre épargne nette, pouvons-nous tenir les engagements sans continuer de s'endetter dangereusement ?

Cette dette, nous avons souvent eu l'occasion de l'évoquer, le DOB propose un profil d'extinction intéressant certes, mais dans une hypothèse de maintien du niveau du capital emprunté actuel.

Alors, je laisserai peut-être à d'autres collègues le soin d'analyser la partie politique publique en constatant qu'il s'agit là d'un catalogue de bonnes intentions, mais un DOB c'est en même temps un catalogue, me direz-vous, qui n'est malheureusement pas forcément chiffré, sauf peut-être pour l'ODARC qui, en effet, est plus précis sur ce point et l'Office de l'environnement dont on connaît la demande d'augmentation de ressources.

L'Office d'équipement hydraulique de la Corse, qui fait un travail considérable, et je salue le travail de notre ami Xavier LUCIANI et son intérêt pour les territoires, je crois que pour cet office, il y a une volonté d'aller plus encore sur le secteur concurrentiel, mais il faudra faire preuve de prudence parce que lorsque, finalement, d'importants investissements sont réalisés par la Collectivité de Corse, je crois que la prudence dans l'approche juridique de ces investissements, est de mise.

Alors, on aurait peut-être aussi mieux identifié, mais j'ai cru comprendre qu'on le saura à travers le débat, la nouveauté des programmes qui seront retenus à travers les AP.

M. le Président, je vous fais, bien sûr, crédit de votre volonté d'élaborer ce DOB dans une démarche prudentielle, je l'ai dit, je redoute simplement que l'absence de prise en compte d'éléments obligatoires ou nécessaires et incidents ne confèrent à la réalisation de ce document la sincérité que vous voulez lui attribuer.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole ? Vous avez la parole, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais toute de suite vous dire que nous n'abuserons pas, nous avons toujours tenté de respecter...

**Le Président TALAMONI**

Mais, vous pouvez !

**M. Xavier LACOMBE**

En ce qui me concerne, je ne le ferai pas, je serai bref. Je voudrais, puisque nous sommes aminés de la même chose, à la fois du respect et de l'élégance, saluer, pour la conduite de nos travaux, votre fermeté bienveillante, et vous faites bien de le rappeler, même si soudainement, vous nous accordez le temps que nous souhaitons avoir.

C'est exceptionnel au bout des 5 ans de mandature, je tenais à le souligner.

Pour revenir sur le rapport, deux points, il faut le noter : premier point, peut-être le dernier DOB de la mandature et pour cause ; le deuxième point, engendre cette crise sanitaire dans un contexte particulier que nous entendons bien prendre en compte et nous ne le négligeons pas.

Ceci dit, tout ne repose pas sur la crise sanitaire, elle n'est pas responsable de tous les maux de la difficulté financière vers laquelle nous nous dirigeons.

Je voudrais dire que dans ce rapport qui nous a été présenté, que nous avons lu avec grand plaisir, et nous avons été attentifs jusqu'au dernier mot à la relecture pour la deuxième fois de la présentation du débat d'orientations budgétaires, qu'il est dans ce contexte que je viens de souligner.

Il faut noter, comme cela a été dit et écrit dans la presse ces derniers jours par les propos tenus par le Président de l'Exécutif, comme le rapporteur Jean BIANCUCCI l'a dit en commission et l'a redit aujourd'hui, nous assumons et il y a une dégradation des ratios, sur l'aspect purement budgétaire et financier. Effectivement, cela a été repris par François ORLANDI.

Et aussi, puisqu'on passe d'une épargne nette de 180 M€, à 87 M€ en 2020, donc une chute vertigineuse passant de 16 à 8 % (divisée par deux), avec une reprise, et c'est là-dessus que je voulais surtout l'intervention majeure de mes propos, c'est que la trajectoire financière qui avait été établie par la Collectivité de Corse, aujourd'hui est modifiée, bien sûr il faut s'adapter, il y en a une autre qui repose, celle-ci, sur un scénario intermédiaire. Donc, autrement dit, de reprise économique qui s'opérerait cette année. Et, c'est en ce sens que je voudrais dire que même si ça peut avoir une approche prudente, prudentielle pour reprendre quelques propos, elle me paraît insuffisante et incertaine, vu l'aspect et le côté aléatoire de la situation de la période que nous traversons.

Alors je ne veux pas faire de pessimisme ou être « M. catastrophe », loin de là, mais on aurait pu prendre, dans le contexte incertain, une trajectoire encore plus prudente. Alors, vous me direz, on ne va pas jouer sur les mots, parce qu'on ne sait pas et il y a plusieurs médecins dans la salle, s'il en reste au moins un ou deux, aujourd'hui, à ce que l'on entend du matin au soir, à la veille d'un reconfinement, comme l'a dit Mattea CASALTA, je ne sais pas, et personne, et bien malin sera celui qui peut prédire ce qui se passera dans les mois qui viennent. Donc, à ce titre je pense qu'on aurait pu faire mieux.

Il y a une volonté de répondre et de mettre en œuvre les obligations de la Collectivité, il est écrit dans ce rapport et dans le préambule que la Collectivité de Corse relèvera les défis, c'est normal, le contraire m'aurait étonné, si on ne relevait pas les défis.

Mais pour relever des défis, je pense très sincèrement, qu'il faut véritablement les mesurer et s'y préparer.

Et aujourd'hui, les mesurer c'est impossible et ce n'est la faute de personne ; s'y préparer, peut-être, peut-être qu'on pourrait faire mieux.

Donc, sur ce point je reste très prudent et je ne partage la présentation de ce qui été fait, même si un cabinet est venu compléter et assurer cela, des spécialistes que nous ne contestons pas, mais nous pouvons avoir quand même, nous aussi, notre vision des choses.

Vous avez cité à plusieurs reprises, les avis du CESEC, c'est vrai le CESEC constate, le CESEC prend en compte, encourage, mais il s'inquiète aussi, il s'inquiète à plusieurs niveaux, plusieurs reprises. Et, je ne vais pas rentrer dans le combat des ratios et les propos qui ont déjà été tenus, aussi bien sur l'épargne brute, sur l'épargne nette, je m'arrêterai tout simplement à l'augmentation de la dette, dans le tableau page 11, de l'estimatif. Mais comme pour le reliquat de la continuité territoriale, produit par l'OTC, aujourd'hui en fin d'année 2020, puisque nous sommes en début d'année 2021, c'est un estimatif qui être amélioré ou diminué, mais à la marge, parce que fin janvier 2021, si l'estimatif, le curseur n'est pas au bon endroit, c'est qu'il y a encore une plus grande inquiétude à avoir.

Donc, la dette qui aujourd'hui atteindra en 2022 le million d'euros, le dépassera allègrement en 2023.

Donc, encore une fois, cette prospective qui a été faite sur 3 ans, c'est vrai que les prospectives se font essentiellement sur 3 ans, mais j'avance et je maintiens qu'au vu de la situation exceptionnelle, avec des mesures exceptionnelles qui s'appliquent, on aurait pu la faire sur 4 ans, ce n'était pas exclu, voir 5. Mais nous nous contenterons d'être à 4 ans.

Donc, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il a été dit, ça a été repris, moi je pense très sincèrement aujourd'hui, sans polémiquer, que dans l'urgence, face à la crise exceptionnelle, l'État a pris des mesures exceptionnelles.

Ceci dit, lorsqu'il y a des entreprises qui avant la crise étaient en situation tendue financièrement, commercialement, aujourd'hui impactées par la crise qui les a maintenues jusqu'à aujourd'hui, comment allons-nous faire et objectivement je le dis, comment allons-nous faire, d'où l'objet du plan « Rilanciù è Salvezza », pour les maintenant encore ? La question doit se poser de cette façon.

Et, j'irai même jusqu'à dire y aurait-il intérêt ? Parce qu'à un moment donné, on ne peut pas tout le temps faire de la pédagogie avec une forme un peu de mensonge ou d'hypocrisie.

Et, en ce sens, je rejoins le Conseiller exécutif, Jean-Christophe ANGELINI, sur la part du tourisme dans notre société : 30 %, 32, 35, de manière induite on pourrait aller à 40, mais on ne va pas rentrer dans une bataille de chiffres.

Je partage totalement ce qui a été dit préalablement, comme avec Marie-Antoinette MAUPERTUIS, et j'irai encore plus loin : nous avons intérêt à le faire et vite. Pourquoi ? Tout simplement, accroissement du PIB, recettes nouvelles et, comme vous le dites, structuration de notre économie avec une forme de solidité que nous n'avons pas aujourd'hui. Mais cela implique aujourd'hui le courage, et ça ne plaît pas chez nous, ça dérange, de contrôler. Contrôler, ce n'est pas dénoncer ! Et, à partir de là, je rejoins ce que disait François ORLANDI, d'un point de vue macro et micro, nous pourrions revendiquer de manière certaine et fiable des transferts de TVA parce que là, ça sera exponentielle. Mais si tel n'était pas le cas et que l'on subit ce que l'on subit aujourd'hui, eh bien a rigrazia Diu que ça ne soit pas comme ça maintenant, parce qu'on est quand même protégé dans nos recettes par ce que nous verse l'État.

Donc, attention pour notre société future à être prudents là-dessus et ne pas vouloir faire le pas piu maiò chè l'infurcatoghju, parce qu'on risquerait de trébucher. Et je dis cela dans un souci de toutes nos entreprises, peu importe le secteur et le domaine dans lequel nous nous trouvons.

M. le Président, je n'ai pas épuisé mes 15 minutes, je vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, la parole est à qui la demande.

Vous avez la parole, Mme BOZZI.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Très brièvement, quelques observations sur ce débat d'orientations budgétaires.

Alors, c'est une obligation légale, mais on comprend bien que dans le contexte actuel d'incertitude, c'est un exercice difficile et qui a le mérite d'exister, mais la crise

sanitaire et économique ne nous permet pas de faire des projections certaines, bien sûr, et puis une année électorale également qui ne nous permet pas de dire si ces orientations pourront être tenues ou non.

Mais ce DOB c'est aussi, comme que l'a rappelé Xavier LACOMBE tout à l'heure, c'est aussi le bilan de votre mandature, le bilan aussi de trois années de vie de la Collectivité unique de Corse.

Donc, c'est un document qui reflète aussi les fondations que vous avez souhaité donner à cette Collectivité et Corse et, pour ma part, je vais regretter l'absence de nouvelles recettes, on est sur un empilement des taxes anciennes et sur les anciens schémas.

Alors, aujourd'hui revient l'autonomie fiscale, mais les fondations et les bases pour arriver à cette autonomie fiscale, ou en tout cas sur une évolution de la fiscalité, je pense qu'elles n'ont pas été bâties durant ces 3 années, elles auraient pu l'être.

Je crois qu'aujourd'hui les citoyens corses n'ont pas fait d'économies grâce à cette Collectivité unique. La Collectivité unique elle-même n'a pas fait d'économies et les citoyens payent finalement plus d'impôts aujourd'hui qu'ils n'en payaient avant avec les trois collectivités. Ça, c'est un constat.

Alors bien sûr, ce sont des évolutions qui, je l'espère, seront prises en compte et qui les années à venir permettront de faire des économies, mais pendant ces trois ans-là, on n'a pas bâti cette Collectivité unique dans ce sens-là, à mon sens.

Je fais aussi regretter que sur les projets, finalement, on est dans un copier-coller des précédents DOB. Il n'y a pas d'avancées majeures qui sont reprises dans ce document que vous nous présentez.

Je regrette encore qu'on n'ait pas de vision de développement des transports collectifs dans l'île, tant maritimes que terrestres ; on est sur la poursuite des projets qui avaient été initiés, notamment pour la Corse-du-Sud, par le Département, je ne vais pas les citer, vous les avez cités : le bâtiment technique de Ciamannacce, c'était le Département, la restauration du Château de la Punta, c'était le Département. Voilà, tous les projets que me vous avez listez, la requalification de la Rocade d'Ajaccio étaient déjà initiés avant cette Collectivité unique. Donc, vous les avez gardés, pour ça je vous en remercie.

Mais la Collectivité de Corse aurait dû impulser des nouveaux projets, et c'est le reproche que je vous avais déjà fait dans le cadre du plan relance qui n'est toujours pas d'actualité. On nous l'avait annoncé en décembre, nous sommes en janvier, toujours pas de

plan de relance, ni même l'ébauche d'un plan relance, ni même quelques réunions pour commencer à travailler ensemble ce plan de relance. Donc, on attend encore.

Et, je constate qu'on attend également la fin de la mandature pour faire un état des lieux du patrimoine routier, un diagnostic et définir une stratégie sur les voiries. Alors, c'était une de mes questions orales de 2018 où je vous disais que, comme vous aviez intégré les routes départementales, c'était une des choses à faire en priorité, parce que c'est le mode de déplacement pour l'instant privilégié dans l'île. Je constate que le vous réalisez en fin de mandat, ça me semblait un petit peu tardif.

Voilà, M. le Conseiller exécutif, pour mes observations rapides.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole le PNC.

### **Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je partage le constat de départ qui a été fait par M. LACOMBE et par Mme BOZZI, sans pour autant en partager la conclusion.

Le constat de départ c'est qu'effectivement il est difficile d'établir une ligne de projection sur plusieurs années à l'heure actuelle, parce que tant la situation sanitaire que la situation économique qui en découle, mais même la situation économique et financière qui précédait la crise sanitaire, sont aujourd'hui instables et incertaines.

Aujourd'hui, un constat de départ double : on a une baisse des revenus à deux titres, d'abord parce que la dotation étatique est en baisse, ce que nous constatons déjà depuis plusieurs exercices, et ensuite parce que la crise sanitaire puis économique a engendré une baisse de nos revenus propres.

Nous constatons également une hausse mécanique de nos dépenses, dépenses de fonctionnement et en particulier les ressources humaines, mais quelque part c'est une hausse qui est intrinsèque au fonctionnement de la Collectivité.

Mais à partir de ce constat, je tire quand même deux conclusions positives.

La première, c'est que l'augmentation de la dette, qui traditionnellement n'est pas un indicateur positif, ici par la cause et la raison principale de son augmentation, me

semble être un indicateur intéressant pour l'avenir, puisqu'il s'agit du processus de sortie des emprunts toxiques, qui est enfin une bonne chose.

Deuxièmement, l'augmentation mécanique de nos dépenses, elle reste maîtrisée, même si nous n'y étions pas contraints puisque l'exercice 2020 n'a pas été soumis au contrat de Cahors, nous avons réussi à conserver une maîtrise de ces dépenses et, je pense que c'est tout à notre honneur.

A la lumière de ce constat, nous en concluons que les recettes dynamiques sont d'autant plus importantes. Comme je l'ai déjà dit, les recettes baissent à double titre, à la fois la dotation et les taxes, et avec la crise elles sont appelées à baisser encore plus, d'abord parce que la dotation étatique, ce n'est pas vraiment la philosophie du moment qu'elle soit en hausse. Et puis, comme nous l'avons remarqué, la crise touche tout le monde, y compris l'État, donc je ne pense pas qu'il change de philosophie tout à coup. Et d'autre part, parce que nos recettes propres ne sont pas non plus appelées à augmenter, la crise implique une baisse directe des taxes (taxes de transport, de séjour, produits pétroliers), mais également une hausse indirecte car la perte d'activité économique implique une baisse de la consommation, et donc notamment une baisse de la FCTVA, mais de toutes les taxes dynamiques d'une manière générale.

Au passage, en 2021 nous allons commencer à recevoir la compensation des 58 M€ de la taxe d'habitation par une fraction supplémentaire de la FCTVA. Il nous semble important de fixer cette fraction pour conserver le dynamisme qu'avait la taxe d'habitation.

Pour en revenir à nos recettes, le maintien d'une activité économique satisfaisante présente donc un double enjeu, à la fois pour l'activité en elle-même, pour les individus, la population, etc., mais également pour l'effet indirect de l'activité économique sur le dynamisme des taxes et donc sur les finances de la Collectivité. Les entreprises d'une part et les individus en tant que consommateurs d'autre part, sont les acteurs essentiels de l'activité économique de notre territoire ; les soutenir, leur permettre de poursuivre et de pérenniser leur action en cette période compliquée est essentiel pour assurer un niveau élevé de recettes pour notre Collectivité sur les prochains exercices, notamment la FCTVA directement liée à la consommation.

En conséquence, il est d'autant plus important d'investir massivement dans la sauvegarde de l'économie, notamment par la commande publique, en particulier à travers le PTIC, comme l'a souhaité dans son intervention mon collègue Paul MINICONI hier. Car cette investissement massif va nous permettre d'augmenter nos recettes et donc d'augmenter, ou à tout le moins de maintenir, nos capacités d'investissement.



De cette démonstration logique, pardonnez la déformation professionnelle, nous tirons deux conclusions : dans un premier temps, l'importance prépondérante des plans « Salvezza è Rilanciu ».

Notre plan Salvezza à 400 M€ ne valait qu'avec les 300 M€ que nous attendions de l'État. Or, la réponse du Président MACRON que tout le monde connaît ici puisqu'elle a été rendue publique par l'Exécutif, nous montre à quel point l'État n'est pas disposé à nous les donner, même si leurs arguments semblent, je dirai, fallacieux pour ne pas dire des sornettes, mais comme l'a dit le Président ANGELINI ce matin, il n'en reste pas moins que les arguments sont pour le moins tendancieux, et malgré cela il faut continuer à demander, « dumandà hè legge », dice u pruverbiu. Même si nous devons demander avec plus d'insistance, il nous semble que nous sommes dans notre bon droit ou en tout cas que nos demandes sont tout à fait légitimes, car les faits, les chiffres et les indicateurs prouvent que notre analyse colle bien plus à la réalité.

Cela dit, il semble logique que nous soyons plus près de la réalité, puisque nous sommes au plus près du terrain et qu'il semble plus facile de connaître la réalité quand on la côtoie depuis la Corse, plutôt que quand on l'observe depuis un joli bureau à Paris.

Mà, se a raghjò hè nostra, a capra hè soia. Si l'État ne veut pas nous donner cet argent, tout justifié soit-il, peu importe ses raisons avouées ou cachées, il ne nous donnera que ce qu'il a envie de nous donner, je dirai, malheureusement.

Nous pensons donc que nous devons mobiliser tous les crédits possibles sur les plans « Salvezza è Rilanciu », quitte à réorienter certains crédits, délayer certains investissements, réinvestir certaines dépenses qui ne seront pas réalisées pour cause de crise, voire reporter certaines dépenses non urgentes. Mais tout ceci, quel que soit le montant que nous réussirons à dégager, ne demeurera que du bricolage, de la cuisine interne, un pis-aller.

La deuxième conclusion que nous tirons, et celle-ci nous semble bien plus importante, c'est le besoin toujours plus prégnant d'un statut d'autonomie fiscale. Vous l'aurez compris à nos trois interventions, Paul MINICONI hier, Mattea CASALTA ce matin et moi-même à l'instant, c'est un petit peu ce qui nous semble prépondérant pour l'avenir de notre Collectivité. Un statut d'autonomie fiscale permettrait une vraie maîtrise des recettes, palliant ainsi la baisse des revenus étatiques, voire même les désengagements successifs de l'État, il nous éviterait d'être à la merci des interprétations pour le moins biaisées de Paris et mettrait en nos mains tous les leviers nécessaires pour permettre la relance indispensable à notre économie.

En somme, ce statut nous permettrait d'imaginer une vraie programmation pluriannuelle, une programmation de projets structurants car, contrairement à ce que vient de dire Mme BOZZI, personnellement je les ai vu passer dans cette Collectivité ; je ne citerai que le projet Acqua Nostra puisque j'ai le Président LUCIANI devant les yeux, mais pour moi les projets structurants sont la raison d'être de notre Collectivité.

Vous l'aurez compris à travers nos trois interventions sur les trois dossiers majeurs de cette session, pour nous l'avenir de la Corse doit reposer sur deux jambes : la maîtrise ou au moins la co-maîtrise de l'orientation de l'investissement structurel à travers notamment du PTIC et la maîtrise de nos recettes pour permettre cet investissement indispensable à la survie de notre économie.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. M. ARMANET, vous avez la parole.

### **M. Guy ARMANET**

Je vous remercie.

Donc, avant d'entamer mes propos, bien évidemment que je souhaitais à mon tour remercier les personnels pour un exercice pour le moins extrêmement compliqué, pour une fin de mandature, et j'ai entendu parler effectivement d'état des lieux par l'opposition, donc sur un petit retour en arrière quand même. Il faudrait que l'on est tous en mémoire, bien évidemment, que la mandature nationaliste a dû effectuer deux élections pour 6 années que nous aurons passé à la tête de la Collectivité de Corse, la Collectivité unique, la crise mondiale avec la pandémie, et je pourrais citer les emprunts toxiques, les transports et l'état des lieux que nous avons trouvés en arrivant à la Collectivité de Corse.

Donc, ça ne va qu'assoir mes propos, et je reprendrai les propos du Président BIANCUCCI, qui s'est évertué à expliquer que la trajectoire devait être solvable ; ce sont véritablement les mots qui doivent qualifier cet exercice compliqué pour ce débat d'orientations budgétaires qui n'appelle pas forcément au vote, bien évidemment, mais qui permet de tracer les lignes directrices à venir.

Donc, ce DOB va s'attacher à dessiner et à projeter les contours du futur équilibre budgétaire pour la période 2021-2023. Je pense qu'il est important et juste, à mon sens, de regarder ce débat d'orientations budgétaires, avec la lucidité et l'humilité que nous imposent les contraintes sanitaires actuelles.

Il a défini les choses en une prospective avec trois axes importants à mon sens, qui sont le maintien de la trajectoire financière, qui est effectivement un axe majeur ; le deuxième point qui est de maintenir un niveau de budget suffisamment conséquent et ambitieux pour pouvoir assurer la relance économique ; et enfin le troisième point qu'il a évoqué était un budget durable en faveur des populations les plus fragiles, et je crois que bien évidemment, dans ce contexte, on doit avoir un regard très attentif sur ces sujets-là.

Les orientations proposées doivent effectivement permettre de nous donner les moyens d'exécuter notre budget, de financer le plan « Salvezza » et de maintenir des ratios financiers que la crise sanitaire n'a cessé de dégrader. Et, je rappellerai à juste titre qu'au moment où on se parle, c'est -30 M€ de recettes, +30 M€ mis sur le plan « Rilanciu », il y a un gap effectivement de 60 M€ et ça c'est un principe de réalité auquel on ne peut pas échapper.

En fait, la stratégie qui est proposée par l'Exécutif est bel et bien celle d'assumer une dégradation des ratios, et tout un chacun a pu faire les commentaires sur le sujet, mais je crois qu'il est raisonnable aujourd'hui, si on se projette sur les périodes 2020-2021, de considérer que le désendettement, même s'il a fortement augmenté, oscillera entre 7 et 6.2 points pour 2021 et la stabilisation, même si on ne retrouvera pas le niveau de désendettement d'avant la crise, mais la stabilisation pour 2022-2023 oscillerait autour de 6 points.

Donc, je crois que la difficulté que nous allons avoir, ce n'est pas tant le stock d'emprunts qui devra compter demain, mais plutôt notre faculté à le rembourser, et je crois qu'on doit extrêmement vigilants. Mais, je crois que c'est un exercice qui doit se porter aussi bien au niveau régional qu'au niveau national, parce que c'est contraintes-là nous les avons et nous devons les affronter de manière la plus juste et la plus légitime possible.

Alors, bien évidemment, ça nous ramène à la discussion avec l'État, ça nous ramène, je crois que Jean-Christophe ANGELINI l'a dit tout à l'heure et Nanette MAUPERTUIS aussi, à avoir une vraie expertise de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas se contenter nous expliquer que « tout va bien, Mme la Marquise », j'ai envie de vous dire, alors que la situation que l'on connaît et la dégradation au niveau économique en Corse est catastrophique, et je pense que le plus difficile devant nous et nous allons devoir affronter probablement une année 2021 extrêmement compliquée.

Donc, il faut véritablement que cette estimation soit précise, pointue, et que l'on identifie clairement quels vont être nos besoins afin de pouvoir les appréhender pour le mieux.

Voilà un petit peu ce que je comptais vous dire par rapport à tout ça.

Sur les investissements, bien évidemment qu'on a fait le choix de maintenir un niveau d'investissement assez conséquent puisqu'il est quasiment sensible, pour ne pas dire égal à ce qu'il a été l'année précédente : on est à 280 M€, et si on additionne les 30 M€ du plan « Salvezza », on arrive à 310 M€. C'est à-peu-près les investissements que tenaient les trois entités avant fusion.

Voilà un petit peu, je dirai, la photo à l'instant T de la situation financière.

On a aussi, bien évidemment, compris qu'en termes d'AP, le toilettage ne suffisait pas, mais Mme BOZZI a pris des exemples et est allée jusqu'à les préciser, en parlant du Château de la Punta et d'autres opérations qui avaient été portées par le Conseil départemental 2A à l'époque. Oui, il faut effectivement un pilotage pour accompagner les choses, mais vous voyez que la complexité de l'exercice en termes d'AP, puisqu'il faut trouver le juste équilibre pour dire quels sont les projets qui seront à terme réalisés ou pas, mais l'affichage dans les AP peut être très politique et peut poser quelques problématiques, elles doivent se débattre, elles doivent se discuter et je pense que les choses doivent se faire de manière consensuelle autour d'une table pour que les discussions puissent avoir lieu. Mais effectivement, il y a un pilotage à faire et j'en suis assez convaincu.

En termes d'OTC, on entend parler de 10 M€, 20 M€, 30 M€. Je crois savoir que la base de travail c'est bien 30 M€, mais que les 20 M€ qui manquent notre exercice budgétaire restent bien évidemment au chaud, et vous l'aurez bien compris que le CA de l'OTC a souhaité garder cette manne financière qui risque de se redéployer à terme, vu la crise sanitaire et les difficultés que nous avons aussi bien dans le maritime que dans l'aérien.

Enfin, je terminerai mes propos en vous disant que bien sûr l'autonomie fiscale est une ambition que nous devons essayer d'atteindre le plus rapidement possible. On se rend bien compte que les baisses de recettes vont compliquer les choses et que si on avait nos propres moyens à déployer sur la fiscalité, il serait très intéressant de pouvoir effectivement la jauger, la mesurer et de voir comment elle pourrait venir s'intégrer dans notre paysage régionale.

Et enfin, je terminerai par le PTIC : oui, je réitère ce que j'ai dit dans mes propos hier, on doit avoir véritablement une vision des choses pour que le canevas soit le plus précis possible, et que les investissements soient faits de manière la plus judicieuse possible, sans pour autant faire de l'ingérence au niveau des intercommunalités et des

communes. Mais je crois que le curseur, le Président de l'Exécutif le mettra et le définira à souhait.

Voilà ce que je voulais vous dire, a ringrazià vi, Presidente.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, Petr'Antò TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Je vais débiter évidemment pour saluer la clarté du document qui est, comme tous les documents budgétaires, pas toujours facile d'appréhension à première vue si la présentation générale n'y aide pas.

Dans le cadre de ce débat, nous allons nous situer dans le droit fil des interventions qui avaient été les nôtres les mois et l'année précédente. Je crois que le contexte de crise sanitaire et donc de crise financière, économique vient aggraver le propos.

Le constat en termes de marge de manœuvre budgétaire, donc de marge de manœuvre politique, est de notre point de vue extrêmement inquiétant pour des raisons qui dépassent, et de loin, les choix que nous pouvons faire au sein de cet hémicycle. Et la situation nous conduit ou risque de nous conduire, en l'absence de changement et d'évolution majeure, vers une asphyxie budgétaire et donc, vers également une asphyxie des choix que l'on peut librement effectués ici.

D'ailleurs, le document le reprend ou le dit avec des termes différents : il parle, dès les premières pages, d'effet ciseau, de diminution des recettes en les chiffrant, d'augmentation, c'est bien la contrepartie de l'effet ciseau des dépenses de fonctionnement liées notamment à la crise. Et encore, en réalité, nous le savons ici, ces dépenses devraient même théoriquement augmenter encore davantage ou être encore supérieures, puisque le système de transferts sociaux en France fait qu'on a une part de non recours et de façon encore aggravée en Corse qui est extrêmement importante, qui ne peut pas, même si ça vient alléger le budget de la Collectivité, nous satisfaire parce qu'en même temps, ce sont des Corses qui sont dans la difficulté et qui auraient droit à ces transferts, qui par le biais de ce système dit quérable, et des difficultés diverses qui le sous-tendent, n'ont pas accès à ces fonds mais qui est aussi dans la problématique.

On a potentiellement, au-delà même de la crise, une marge d'augmentation de ces dépenses qui est encore bien supérieure.

Je ne reviendrai pas ici sur les débats que nous avons eus sur la nécessité de changer de modèle de façon complète pour passer vers un revenu de base ou universel. En tout cas, y compris à l'heure actuelle, on a cette difficulté devant nous en termes de gestion de dépenses qui sont des dépenses obligatoires. Dépenses obligatoires, c'est un terme juridique, mais qui en plus sont des dépenses essentielles et fondamentales pour l'équilibre social de notre société.

Donc, effet ciseau, diminution des recettes, augmentation des dépenses, je lis le document, aucun pouvoir normatif propre en matière fiscale. Oui, parce que c'est trompeur, on dit un petit peu plus loin « la fiscalité est prépondérante », mais ça n'est pas de la vraie fiscalité. Quand on a des transferts de subventions indexées sur la fiscalité, ça n'a rien à voir avec le fait de pouvoir jouer sur l'assiette, sur le taux, bref, de disposer d'un vrai pouvoir normatif et d'un vrai pouvoir fiscal.

Cette situation, aujourd'hui, nous contraint et nous amène à opter pour une stratégie qui est d'assumer la dégradation des ratios. On ne va pas être contre cela, bien au contraire. Vous citiez hier Joseph E. STIGLITZ, on est plus proche de STIGLITZ que le la règle d'or européenne en matière d'orthodoxie budgétaire, sauf que la stratégie, en fait, c'est une demi stratégie. Finalement, sauf à opérer des coupes sombres, et encore on ne peut pas partout, on n'a pas vraiment le choix que de dégrader ces ratios financiers. Après, on peut dire sur les bancs de l'opposition « attention, c'est dangereux », après c'est la quadrature du cercle.

Nous, on n'a pas de difficulté avec le fait de dégrader les ratios, à la condition derrière qu'on ait aussi une politique volontariste, ça a été dit sur d'autres bancs, d'investissement et que la puissance publique se mobilise.

« Solidarité nationale », j'entendais tout à l'heure François ORLANDI. Oui, solidarité nationale, parfois comme la corde soutien le pendu.

Je prends quelques exemples.

La péréquation, c'est dit dans le document, le système de péréquation, aujourd'hui, conduit la Corse à payer en solidarité pour d'autres territoires parce que, c'est dit dans le document, ça n'est pas fondé sur la richesse intrinsèque et la richesse propre du territoire, mais sur des évolutions, des dynamiques, etc. Chacun se fera son opinion même si ce n'est pas des grosses sommes, c'est 1 M€, mais en termes de solidarité nationale, c'est quand même un peu curieux cette affaire du fonds de péréquation. Trenta, trent'unu,

vecu Saveriu LUCIANI, mà bon ! Je pense que ce n'est quand même pas tout à fait conforme à ce que nos collègues de l'opposition entendent par « solidarité nationale ».

Deuxième exemple, la fraction de TVA. On nous dit que ça neutralise le CVAE, d'accord. Mais comme d'habitude, on feint de croire ou ne pas voir quel est le statut de la Corse et quelle est la dimension globale de nos institutions. On se retrouve avec une collectivité qui est une collectivité qui est à la fois, un département, une région, et qui en plus a ses compétences propres. De ce côté-là, on ne compense pas la part départementale. Pour le dire un peu trivialement, on nous avait déjà fait le même coup il y a deux ou trois ans, conférer les discussions avec M. DARMANIN sur la prise en compte de la dotation de collectivité territoriale dans la fraction de TVA. Bref, à chaque pas, la solidarité nationale, elle s'applique quand même d'un drôle de manière. On le voit encore aujourd'hui, dans le cadre de ce document d'orientations budgétaires.

Je n'irai pas beaucoup plus loin puisque les exemples depuis 4 à 5 ans, peuvent se décliner à l'infini.

Juste un dernier élément. On nous dit « attention, il y a la crise, le statut fiscal, la dévolution fiscale, l'autonomie fiscale, attention ». Un ou deux exemples concrets. Je ne suis pas persuadé, je pense même l'inverse, que lorsque l'on perd, ce qui est advenu, sans rentrer dans le détail technique, encore que, c'est quand même utile, lorsqu'on perd des marges de fiscalité sur les impôts locaux, on en a parlé tout à l'heure, que ce soit la collectivité, les communes, etc., on a parlé de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière, je ne suis pas persuadé, à très court terme, qu'on va être gagnants, même s'il y a des compensations, parce qu'il y a une dynamique. Je suis même persuadé qu'on va être perdants dans cette affaire.

Donc, qu'on nous présente aujourd'hui le bouclier de l'Etat, la solidarité nationale comme le rempart et l'autonomie fiscale comme l'aventure, au-delà de la position politique de fond, je pense qu'on n'y est pas du tout.

J'en aurai terminé en disant, sur l'aspect politique public, puisque là, on était plutôt sur l'aspect budgétaire et financier, évidemment on peut être d'accord avec un certain nombre de déclinaisons qu'on a eu par ailleurs l'occasion de voter dans cet hémicycle. Après, on est conscients également d'une difficulté, c'est qu'on a face à nous des orientations, mais qui sont parfois au conditionnel, c'est y compris écrit dans certains passages du document. Je regarde Hyacinthe VANNI, je vois les transports ferroviaires, on liste des opérations, on a voté pour mettre notre part, mais c'est dit dans le document, c'est conditionné par la contractualisation, ou plutôt aujourd'hui par l'absence de cofinancement qu'il y a en face, parce qu'il y a le plan de relance, parce qu'il y a le CPER qui arrive, etc., etc.

Nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'on ait un budget primitif de combat sur des orientations qui rejoignent le fond de nos revendications, que l'on puisse d'ici quelques semaines affiner, en faisant les choix nécessaires aussi par rapport à la stratégie de relance que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de nos institutions. Quand je parle du plan de relance, c'est plus « Rilanciu » que « France relance ».

Je crois qu'on en appelle à une action de combat sur ce BP, sur la revendication, même si aujourd'hui les portes sont fermées, d'un statut fiscal parce qu'il faut aussi que les Corses comprennent qu'on va dans le mur si on ne l'obtient pas. Ça doit être l'objet politique des mois et des semaines à venir à cet égard.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Puisqu'il nous reste un petit reliquat, j'ai bien entendu, et je vous remercie aussi pour votre sens de l'équité de notre capacité à dépasser légèrement. Je vous remercie et c'est tout à votre honneur, et je ne suis pas surpris.

Je voudrais simplement commencer par dire que je ne vais pas le faire à chaque intervention, mais juste faire remarquer à notre ami Guy ARMANET, que j'ai bien entendu l'ensemble des excuses qui sont déjà mises en avant pour expliquer les difficultés (inaudible) qui seront à mettre en œuvre, qui ont été mises en œuvre et qui aujourd'hui ne sont pas malheureusement à la hauteur de ce qu'attendaient les Corses.

Juste lui dire que parmi tout cela (inaudible) encore une fois la référence au passé ou au passif, je suis touché de voir qu'il s'associe, puisque je rappellerai quand même qu'il était avec moi sur la liste de Paul GIACOBBI en 2010. Donc, je le remercie de bien vouloir s'associer aux difficultés budgétaires qui ont été les nôtres par le passé et qui sont encore aujourd'hui les siennes.

Je voudrais juste compléter mon propos et ça va aller dans le sens d'un propos qui correspond au (inaudible) démontré Xavier LACOMBE, compléter le propos de François ORLANDI sur un ou deux points.



Justement d'ailleurs, Président, nous n'avons pas utilisé notre temps de parole sur le précédent rapport et c'est pour ça que nous sommes un petit plus long sur celui-ci. Ça me permet aussi de faire écho aux propos qui ont été tenus par la présidente de l'ATC, par le président de l'ADEC. Je voudrais simplement dire à mon ami, Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, que bien évidemment, je souscris et je partage à 100 % les propos qui ont été les siens concernant le tourisme, je crois qu'il est parfaitement dans le vrai. Je crois d'ailleurs que favoriser aujourd'hui le tourisme tel qu'il a été présenté par la majorité territoriale et proposé par Nanette MAUPERTUIS, et que nous avons soutenu, je ne crois pas que ce soit (inaudible) la Corse. Au contraire, je crois que c'est lui donner davantage de moyens, et j'invite la majorité à mettre en œuvre cette feuille de route parce qu'elle était bonne, et à suivre les préconisations du président de l'ADEC.

En revanche, lorsque la majorité territoriale, et ça a été fait à maintes reprises, met en avant ce nouveau totem, c'est tout simplement le fait de dire que l'Etat a un mauvais diagnostic concernant la situation économique de la Corse, je le dis à la majorité territoriale et je partirai de cet adage que vous connaissez tous, « il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre ».

Je vais vous relire un petit passage de la lettre du Président de la République s'adressant au Président de l'Exécutif de Corse, commençant par « Cher Gilles SIMEONI », je vais vous lire trois phrases qui me paraissent importantes, mais que vous avez vraisemblablement sautées ou vous avez oubliées, mais qui me paraissent être intéressantes.

« Le Gouvernement reste bien entendu très vigilant sur l'évolution des indicateurs économiques et sociaux (inaudible) le cas échéant à ajuster le soutien de l'Etat autant que possible et nécessaire ». Je veux vous rassurer, l'Etat s'est peut-être trompé, j'ai d'ailleurs dit et je persiste et signe à dire que je suis plutôt sur la position de la majorité territoriale et celle avancée par Nanette MAUPERTUIS, mais je vous invite à lire les choses et à les entendre. Ça me paraît important et je voulais le dire à ce moment-là du débat.

Je voulais aussi vous dire que, j'ai entendu le président de l'ADEC nous dire, que les dispositifs étaient mis en œuvre et qu'on pouvait les consulter sur les sites de l'ADEC ou d'autres sites de la Collectivité de Corse. Je lui dis qu'il était temps et je lui dis surtout que l'important, c'est bien sûr d'avoir mis en place ces dispositifs, mais surtout que le travail qui doit être le nôtre et celui de l'Exécutif, c'est de s'assurer que ces dispositifs sont utilisés, qu'ils sont performants, qu'ils répondent aujourd'hui à l'attente des entreprises. Quand je dis ça, ça veut dire que nous savons qu'il y a des fois des déficits dans l'accès au droit, dans l'accès à l'information et c'est de cela dont nous devons les uns

et les autres nous inquiéter, tout comme nous devons les uns et les autres, et vous l'avez dit à juste titre quasiment tous, il est bien difficile de débattre sur un DOB dans la situation sanitaire et économique que nous connaissons.

C'est pour ça que je suis inquiet, d'après les informations qui me remontent. Aujourd'hui, il est difficile de pouvoir réserver un billet de bateau au-delà du mois de mars. La situation économique de la Corse, nous le savons, dépend en grand partie du tourisme, dépend en grande partie de la performance des transports maritimes et aériens. Nous devons ensemble faire preuve d'unité pour relever les challenges qui nous attendent parce qu'on pourra débattre des heures et des heures sur le DOB, on pourra même débattre avec qui que ce soit, aujourd'hui, je le répète, la situation est, comme vous le dites, très inquiétante et c'est uniquement l'union qui nous permettra de relever ce challenge, qui à mon avis est un challenge collectif.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer de répondre aux quelques interrogations qu'il y a eues. Mais, vous le voyez, je suis un peu déçu, j'avais volontaire gommé dans mon intervention un certain nombre d'indications. J'attendais des questions qui ne sont pas venues, j'attendais surtout que l'opposition m'interpelle, ça n'a pas été le cas.

Je vais donc répondre d'abord à François ORLANDI, Xavier LACOMBE est parti, je lui répondrai quand même et ensuite, Mme BOZZI, Anne TOMASI, Guy ARMANET et Petr'Antone TOMASI.

Quant à Jean-Charles ORSUCCI, ses propos très intéressants d'ailleurs, sans doute importants dans le débat, mais nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'une autre question que ce qu'a évoqué le Président ORSUCCI. Donc, je m'abstiendrai d'emprunter ce chemin, parce que nous en aurions pour des heures et cela appellerait d'autres interventions.

François ORLANDI, avec l'honnêteté qu'on doit lui reconnaître, admet à la fois les incertitudes, les difficultés, la crise qui touche toutes les collectivités. Il met en avant l'effet ciseau. Nous n'y sommes pas encore, je sais très bien que c'est un leitmotiv qui est

généralement avancé par l'opposition. Néanmoins, il y a des marges sur lesquelles on peut continuer à avancer. Je vais simplement focaliser sur un élément, ne pas revenir sur la « Corsica ferries », les ratios financiers, François a fait un balayage très général...

Sur un élément, le tourisme, vous avez mis en exergue le fait qu'il n'y avait pas d'éléments forts concernant le tourisme. D'abord, les éléments concernant le tourisme, d'après ce que je sais, c'est la stratégie qui a été votée en 2018, on est dans ce cadre-là. C'est le socle.

Et puis, il s'agit aussi d'une négociation qui est en cours et notamment avec l'Etat pour la feuille de relance du tourisme. Donc, il y a à la fois des éléments qui sont des éléments de stratégie, vous les avez, il y a des éléments qui ont été intégrés dans la proposition et ensuite, il y a des éléments dont on aura la précision, je me tourne vers Nanette MAUPERTUIS, au moment de la discussion budgétaire.

Pour ce qui concerne Xavier LACOMBE, il a fait remarquer que c'était peut-être le dernier DOB. Là aussi, je suis prudent, personne n'est sûr de rien dans la situation que l'on vit. Ensuite, il a mis l'accent sur le fait que tout ne vient pas de la situation. Oui, mais 90 % viennent quand même de la situation. Après, on peut préciser les choses, j'aurais presque envie de lui répondre « mais quelles sont, selon vous... ? » Bref...

La dégradation de l'épargne est réelle, nous avons produit des tableaux. Il se pose la question, mais je pense que c'est normal, « est-ce que la trajectoire est encore prudente ? » Bref. Lorsqu'il insiste sur le fait que l'Etat a pris des mesures exceptionnelles, la démonstration a été faite, Petr'Antone en a parlé et d'autres en ont parlé. Hier, ça a fait l'objet de longues discussions entre nous. On ne peut pas être d'accord avec cette manière de prendre en compte les choses.

Pour ce qui concerne le CESEC, si Xavier était là, j'allais lui dire que le rapport du CESEC que j'ai sous les yeux, que j'avais préparé, souligné en rouge, « le CESEC, compte tenu de la crise sanitaire économique et sociale appelle à la plus grande vigilance sur la poursuite de stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement afin de permettre de faire face au mieux aux effets induits par la crise ». Je trouve que l'observation du CESEC est d'importance. Elle est juste et elle correspond d'ailleurs aux échanges que nous avons eus lors de la présentation du DOB devant le CESEC. Je ne vais pas m'y attarder. Il y a aussi d'autres considérations.

Mme BOZZI, vous considérez vous aussi qu'il est difficile de prévoir, et nous en sommes d'accord, mais il faut aussi être responsable. Etre responsable, c'est faire une proposition en tenant compte à la fois de la trajectoire financière sur laquelle on était entré et ensuite, des propositions que l'on peut faire. Vous ne voyez pas, dans notre manière de

faire, des exemples structurants qui pourraient éclairer une stratégie d'investissement. C'est votre droit, mais on pourrait vous citer de nombreux exemples, notamment en matière de transport, je viens d'y penser, mais aussi il ne s'agit pas uniquement d'un bilan et d'un état des lieux. L'évaluation ou le bilan doivent nous permettre d'aller plus loin et de faire des propositions nouvelles. Le simple bilan serait inutile. Mais je pense que dans vos propos, il y avait à la fois cette présentation d'un état des lieux, choix de priorité et en même temps, la nécessité de focaliser sur des projets structurants. On peut prendre les choses en compte, mais on pourrait éventuellement avoir un échange là-dessus.

Pour Anne TOMASI, elle dit des choses essentielles : maîtrise des dépenses, être au niveau des enjeux. Elle dit et redit la nécessité d'agir dans le cadre des plans « Salvezza è Rilanciu ». Elle conclut, comme a conclu un peu Petr'Antone, sur la nécessité d'avoir une autonomie fiscale et d'avoir des recettes fiscales réelles, et non pas une partie de ces recettes, ce qui nous permettrait d'avoir une vue vraiment très large de la situation et d'évaluer nos propres possibilités d'investissement. C'est un débat qui relève du débat politique. Vous connaissez notre option, on la partage, je crois, et c'est un combat politique que nous devons mener.

Guy ARMANET situe la problématique par rapport à la trajectoire de solvabilité. Il dit qu'il faut être lucide, prudent, il faut être néanmoins au niveau des exigences de la situation. Il souligne aussi le fait, et c'est quand même une forme d'honnêteté, de considérer qu'il peut y avoir une dégradation des ratios financiers. Si on passait à côté, on aurait pu ne pas avoir de discussion là-dessus.

Je vais répondre très vite à Petr'Antone. Je vais commencer par la fin, il dit que le budget doit intégrer les choix qui sont les nôtres, de véritables choix avec une voie à suivre. Oui, bien entendu, mais les choix, on ne peut les prendre en compte et il a lourdement insisté sur les recettes fiscales et la manière d'y remédier, en tout cas sur le principe. On ne peut qu'être d'accord, il va falloir des moyens. A la fois, il y a des choix impératifs qui sont nécessaires et puis, il y a aussi un état des moyens. On peut être d'accord comme on l'a été avec Anne sur la nécessité d'acquérir cette autonomie fiscale qui pourrait nous permettre d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires. Croire uniquement aux dotations, on l'a vu, je n'en citerai qu'une, la dotation de continuité territoriale a été bloquée à la valeur 2008. Depuis, elle n'a plus évolué. Là aussi, il faut garder en mémoire ces choses-là qui sont des choses importantes.

Pour le reste, je vous remercie d'avoir participé à ce débat et puis j'espère que nous en aurons d'autres et nous aborderons le reste des questions qui sont nombreuses.

***Mme Mattea CASALTA préside la séance.***

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je pense le Président du Conseil exécutif souhaiterait prendre la parole, il l'a.

**Le Président SIMEONI**

Merci, Mme la Vice-présidente. Très rapidement.

Je pense qu'on ne peut pas clôturer le débat d'orientations budgétaires d'une part, et d'autre part, la présentation du compte rendu d'exécution du volet « Salvezza » concernant la Collectivité de Corse, enfin les déclarations publiques du Préfet de Corse qui a confirmé un certain nombre d'orientations sur la configuration du plan « relance », on ne peut pas clôturer ces échanges que nous avons et que nous devons continuer d'avoir sans tenter une forme de synthèse très brève. Je voudrais vous la communiquer avant que nous n'allions déjeuner.

D'abord dire, même si ça a été souligné par toutes et tous les intervenants, à mon tour, merci aux services, la DGS, la DGA, les services placés sous leur autorité, pour la forme du document, sa qualité, son exhaustivité, sa clarté, son honnêteté intellectuelle et sur le fond.

Dire aussi qu'on ne peut pas passer sous silence les conditions dans lesquelles l'exercice budgétaire qui vient de s'achever et ceux que nous aurons à construire dans les années à venir, les conditions dans lesquelles ces exercices budgétaires se déroulent, même si nous l'avons tous dit. Mais réussir déjà à maintenir un niveau d'investissement équivalent à ce qu'il a été l'année précédente, en pleine crise COVID, réussir à assurer la continuité des services publics dans les conditions, notamment les obligations d'éviction que nous avons eu à connaître, réussir à faire fonctionner la machine au plan organisationnel, institutionnel et budgétaire, c'est déjà en soi un exploit ou en tout cas, une performance qu'il convient de saluer à sa juste mesure. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, vous dire, nous sommes, et ça a été souligné par les interventions successives des élus de la majorité nationalise, mais ce constat sera à mon sens partagé, même s'il est exprimé sous des formes différentes, par l'opposition : nous sommes aujourd'hui dans un exercice qui est un exercice impossible, c'est la quadrature du cercle.

Face à la crise qui arrive, qu'ont fait tous les États du monde ? Ils ont généré une dette abyssale, vous le savez, et c'est à ce prix, je me retourne notamment vers M. CECCOLI, que l'État français, comme beaucoup d'autres États en Europe par exemple,

a pu grâce, à un investissement massif que personne ne songe à contester, jusqu'à aujourd'hui maintenir une activité entrepreneuriale, alors que la vie économique et sociale est à l'arrêt, avec une injection massive. Mais cela a été dit, les états peuvent voter des budgets en déficit. Ils vont le faire et ils s'approprient à le faire en alimentant la planche à billets au niveau français et au niveau européen, et nous, Collectivité de Corse, nous ne pouvons pas le faire, comme toutes les collectivités, parce que nous devons voter des budgets en équilibre.

Or, ces budgets en équilibre, comment sont constituées les recettes et comment sont constituées les dépenses ? Cette année, les recettes s'effondrent et les dépenses augmentent. On serait nationalistes, la gauche, la droite, qui vous voulez, cette équation-là s'impose à tout le monde. Je vous donne juste un chiffre parce qu'il a été évoqué tout à l'heure et qu'il reflète aussi une réalité sociale : le RSA, je me tourne vers Bianca, en 2019, 36 M€ ; en 2020, 42 M€ ; en 2021, probablement 46 M€. On passe de 36 à 46. Considérable ! Plus de 35 % sans aucune recette corrélative. Cette réalité-là, elle est la même pratiquement presque dans tous les secteurs.

Donc, oui, bien sûr, il faut penser à un changement de modèle. Alors, le changement de modèle, le contexte sans doute aussi doit nous permettre de combiner à la fois l'ambition qui est la nôtre, notamment celle d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, y compris au plan fiscal et puis, la prudence parce que, adosser une relance de l'économie à un système qui est balbutiant au moment où les recettes sont incertaines, c'est dangereux. Donc, on a besoin de trouver un équilibre.

Je voudrais vous dire et je termine, sur les grandes masses. Nous sommes une trajectoire budgétaire qui est extrêmement vertueuse. Si vous regardez notre compte administratif de l'année dernière, il n'avait pas dégradé du tout l'emprunt, au contraire, on améliore nos ratios, on dégagait des excédents et on augmentait notre niveau d'investissement.

Sur la dette qui existe, je ne vais pas refaire l'histoire du passé, mais on a eu des contraintes inhérentes à un certain nombre de décisions que nos prédécesseurs ont eu à assumer. Vous le savez, ça nous a coûté cette année 70 M€ pour sortir de l'emprunt toxique dont M. ORLANDI avait hérité au Conseil départemental, ça avait coûté à Paul GIACOBBI 150 M€ pour sortir de l'emprunt toxique qui avait été contracté par la Collectivité de Corse, en amont, et ça nous a coûté à nous, 94 à 100 M€ pour sortir des arriérés de paiement qui n'étaient pas financés.

Lorsque vous ajoutez cette dette, elle a généré de l'emprunt forcément. Je referme la parenthèse. Nous allons continuer, dans ce cadre-là qui est un cadre contraint et essayer de continuer à avancer.

Je fais la jonction pour être très clair et notamment pour répondre à Valérie BOZZI sur la situation actuelle. Ces orientations budgétaires précèdent notre budget, un budget qui va se construire, y compris de façon extrêmement difficile parce qu'entre le moment où on l'introduit dans notre système interne à la CDC et le début des opérations, il y a forcément quelques semaines, mais ces quelques semaines ont pour nous une part d'inconnues importante, notamment sur les différents dispositifs dont j'ai parlé hier.

Je voudrais vous dire quelque chose qui me semble très important. Nous ne sommes pas dans une approche qui est une approche idéologique ou une posture de rapport de force avec l'Etat et son représentant dans l'île, notamment dans la discussion relative à la situation économique et sociale et au dispositif à mettre en œuvre.

Le rapport qui vous a été restitué tout à l'heure, il disait des choses très simples. Lorsque nous avons voté « Salvezza » qui était pour nous l'urgence, nous avons dit « à notre avis, il y a une part que doit assumer la Collectivité de Corse et il y a une part que doit assumer l'Etat ; nous allons en discuter avec lui ».

Sur la part assumée par la CDC qui représentait 100 M€, ce que nous sommes venus vous dire, c'est que nous avons engagé les dispositifs qui sont notamment disponibles sur le portail dédié qui a été ouvert, que les choses fonctionnent et que nous restons vigilants pour répondre aux interrogations formulées par, par exemple, M. ORSUCCI. Oui, il faut s'assurer que dans le contexte difficile que nous connaissons, les services sont réactifs, les procédures sont simplifiées, les bénéficiaires connaissent leurs droits, qu'il n'y a pas de renoncement au recours du droit et que les dispositifs sont réadaptés à chaque instant pour convenir à la réalité des besoins du terrain.

Sur la partie qui appartient à l'Etat, ce que je voudrais vous dire, intellectuellement on ne peut pas dire aujourd'hui, on ne peut plus dire, on n'a jamais pu le dire et c'est démontré, que la Collectivité de Corse refuse de discuter avec l'Etat, notamment sur les parties de dispositifs d'Etat. Je crois qu'il y a un malentendu énorme là-dessus, je voudrais le purger définitivement.

Que nous a dit hier le Préfet publiquement ? Il nous a dit, « France relance » en Corse, c'est-à-dire ce que nous, nous pensions être un plan de relance, ce qui est vu par l'Etat comme « France relance », « France relance en Corse, c'est 107 M€ ». Ça, c'est la première remarque.

Est-ce que ça peut nous satisfaire ? Je vous dis et je le dis avec vous, on l'a dit ensemble et je me tourne vers l'opposition, M. ORSUCCI, François ORLANDI ou l'opposition, Valérie BOZZI et Jean-Martin MONDOLONI, déjà il y a un problème sur le quantum de cette somme. Nous en sommes d'accord ? Si on prend 106 M€ sur un plan qui

représente 100 Md€, nous sommes à 0,1 %. Nous sommes donc 4 fois moins que le ratio de 0,4 ou 0,5 que vous proposiez de retenir comme le ratio habituel.

On peut, à notre avis, majorer ce ratio parce qu'il faut intégrer dans la souffrance économique et sociale subie par la Corse, la structure de son économie. Nous avons perdu 10 points de PIB en plus que les régions au plan national. Par exemple, notre tourisme représente 30 % direct et indirect et sans doute plus, là où ailleurs ça ne représente que 7,5 %. Nous sommes une île. Donc, tous ces ratios devraient pouvoir conduire à majorer y compris celui de 0,4, jusqu'à 0,6 ou 0,8. Mais aujourd'hui, nous sommes très en deçà. Première remarque.

Deuxième remarque, nous avons un problème de structure de l'aide, un vrai problème. J'attire l'attention des collègues de l'opposition sur ce point-là. Comment se structurent, aujourd'hui, ces 107 M€ qui sont, eux, pour le coup, à prendre ou à laisser ? C'est ça qui nous pose un problème. Jusqu'à aujourd'hui, le Préfet ne nous a pas dit « on va discuter », il nous a dit « c'est comme ça ». Nous, on dit qu'on ne peut pas valider ça. Pourquoi ?

Premièrement, sur les crédits « relance » du Préfet, il y a 60 M€. Je fais une remarque au passage : la Guadeloupe est dans une autre situation mais les crédits à la main du préfet, c'est 135 M€ pour le même PIB, à peine supérieur et la même population, (340 000 chez nous, 380 000 en Guadeloupe). On a le droit de discuter le montant. Mais, sur la méthode aussi, il y a un problème de gouvernance. L'enveloppe préfet, c'est le préfet qui décide, comment il alloue ces sommes ? On revient à notre débat d'hier et, me semble-t-il, ces options, vous les aviez partagées puisque vous nous avez dit « il faut discuter avec l'Etat ». Nous, on a envie de dire que, y compris sur une enveloppe qu'elle soit de 60, de 80 ou de 100, ce n'est le préfet seul qui doit décider, c'est une codécision a minima. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, 63 M€, enveloppe à la main du préfet, les crédits hors mandat du préfet, ce sont des appels à projet à concurrence de 30 M€, ces appels à projet échappent à la Corse au moment où l'on parle. Je parle sous le contrôle de l'ADEC qui, d'habitude, est en charge des appels à projets dans le domaine économique, ou l'ATC. Ces 30 M€, on ne nous dit pas qu'il y a 30 ou 35 M€, on nous dit « il y aura des enveloppes à projet au niveau de la France entière et vous aurez à vous positionner par rapport à ces appels à projets ». Mais ça pose un problème énorme !

Comment avons-nous la garantie que ces appels à projets vont correspondre aux besoins qui sont les nôtres au plan économique et social ? Quelle sera la part des appels à projets qui correspondra à ce que nous, Collectivité de Corse, à ce que les



intercommunalités, à ce que les communes, à ce que les entreprises auront identifié comme nécessaire ? Nous n'avons aucune garantie de ce côté-là.

Je vais vous prendre un exemple simple puisque ça a été dit : nous avons eu un appel à projets avec une entreprise dans un domaine donné qui a été retenu et qui a eu 2 M€ là où nous n'arrivons pas à avoir 5 M€ pour tout le monde. Cette entreprise a eu 2 M€, tant mieux pour elle et elle les mérite certainement. Mais, ce n'est pas nous qui avons défini les critères. Toutes celles qui n'ont pas eu accès à ce dispositif vont savoir que l'entreprise X a eu ces millions d'euros et on va trouver la situation de frustration dont je vous parlais hier.

Troisième et dernière catégorie de mesures, ce sont ce que l'Etat appelle les mesures de masse nationale, 63 M€ pour le mandat à la main du préfet, 30 M€ pour les appels à projets qui peuvent continuer mais qui ne sont pas définis par nous et où nous n'instruisons pas, ne décidons pas et ne codécidons pas.

Enfin, les mesures de masse nationale, c'est-à-dire des grands dispositifs comme, par exemple, les aides à l'embauche en apprentissage, ou chèques export. Là, c'est même dérisoire, c'est 2 000 €, mise à niveau numérique, TPE, PME, 20 000 €. Donc, du saupoudrage sur lequel nous n'avons aucune prise.

Je me tourne vers l'opposition, est-ce que ça correspond à votre vision de la relance ? Est-ce que ça correspond à votre vision du plan de relance qu'il faut faire pour la Corse ? A l'évidence, non, nous en sommes d'accord.

Donc, nous, ce que nous disons au préfet, on le lui a dit y compris mardi dernier, en présence de présidents d'intercommunalité, en présence de présidents de chambres consulaires et vous avez même vu, qu'il y a un président d'intercommunalité qu'on ne peut pas soupçonner de proximité politique avec la majorité territoriale qui a dit « je me demande pourquoi le Préfet nous a invités à cette réunion ». Nous, nous ne sommes pas allés jusqu'à poser cette question, ni publiquement, ni dans le cadre de la réunion.

Nous avons dit au préfet, premièrement, communiquez à l'ensemble des participants le projet « France relance » tel que vous nous le proposez aujourd'hui, il ne nous convient pas.

Deuxièmement, mettons-nous autour de la table pour établir un diagnostic réel de la situation et de sa gravité, un diagnostic qui soit partagé.

Troisièmement, discutons y compris de notre volet « Salvezza » que nous avons voté à l'unanimité, qui n'est pas un plan à prendre ou à laisser, mais dont je voudrais quand

même vous dire, avec une certaine fierté, pas pour le Conseil exécutif, mais pour cette Assemblée et ce Conseil exécutif qui l'ont défini et voté ensemble, que beaucoup des mesures qui sont dans ce plan, que nous avons votées le 27 novembre, ont ensuite été décidées en leur principe par le Gouvernement. Bruno LEMAIRE, quand il fait sa conférence au début du mois de janvier, il vient expliquer que l'Etat envisage des exonérations de charges sociales de façon ponctuelle, dans certains cas, mais il le dit et nous n'avons rien demandé d'autre qu'une discussion là-dessus.

Un article vient de sortir aujourd'hui dans lequel Bruno LEMAIRE explique qu'il est en train de discuter avec la Commission européenne pour qu'une partie des prêts garantis par l'Etat soit abandonnée et soit transformée en subvention. C'est exactement ce que nous demandions en disant « on peut faire une partie en subvention, on peut faire une partie contre-garantie par la Collectivité de Corse ». Donc, il y a un chemin pour discuter.

Notre volonté, elle est de discuter. La seule chose que nous demandons aujourd'hui, et je le demande encore solennellement et fortement, c'est que cette volonté de discuter avec l'ensemble, nous qui avons voté ce plan à l'unanimité, avec la force et la légitimité que ça lui confère, que nous allions discuter en compagnie des forces économiques, en compagnie des forces sur le volet « relance », parce que le volet social est essentiel et que le représentant de l'Etat et le Gouvernement soient prêts à ouvrir cette véritable discussion.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Nous allons pouvoir passer au vote, si vous le voulez bien. Non ? Ah, c'est une prise d'acte.

Nous allons pouvoir aller déjeuner. Je vous demande à quelle heure vous pensez que nous puissions reprendre ? A 14 h 30. Merci.

*La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 15.*

**Le Président TALAMONI**

Nous nous allons reprendre. Merci de regagner vos sièges.

Nous allons examiner le rapport n° 007.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

\* **Raportu n° 007** : Dumanda d'abrugazioni di i trè decreti n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 di u 2 di dicembri di u 2020 rilativi à i trattamenti di i dati parsunali in u quattru di i cartillaghji detti di sicurezza publica EASP, PASP è GIPASP

\* **Rapport n° 007** : Demande d'abrogation des trois décrets n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique » EASP, PASP et GIPASP

### **Le Président SIMEONI**

007 comme numéro, le hasard de la numérotation a bien fait les choses !

Plus sérieusement. Le présent rapport vise à proposer à votre Assemblée de voter en faveur de l'abrogation des décrets au traitement des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique ».

Premièrement, voter en faveur de leur abrogation, deuxièmement m'autoriser à ester en justice pour intervenir volontairement au côté d'un certain nombre de syndicats et d'organisations qui ont déjà introduit une instance contentieuse contre ces décrets devant le Conseil d'Etat, et enfin et plus largement, demander à votre Assemblée d'émettre de façon solennelle son désaccord avec les risques des liberticides induits par ces 3 textes.

Je vous rappelle, mais vous le savez, qu'à de nombreuses reprises, l'Assemblée de Corse a eu à se prononcer, notamment pour des raisons de principe, sur des questions qui n'entrent pas directement dans sa compétence directe.

Au-delà de cette première remarque et d'une approche strictement juridique, des compétences reconnues à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif et à la Collectivité de Corse, je pense que la question des libertés fondamentales, de leur respect et de leur protection dans un État de droit et dans une démocratie est par définition une question qui intéresse le politique, qui intéresse la politique et à propos de laquelle, une institution comme la nôtre a par définition vocation à se prononcer.

Ceci étant précisé, de quoi s'agit-il sur le fond ?

Trois décrets relatifs au traitement des données personnelles au sein de fichiers dits de « sécurité publique » sont entrés en vigueur après avoir été adoptés le 2 décembre 2020.

Ces trois fichiers sont donc, pour le premier, celui lié aux enquêtes administratives, lié à la sécurité publique. Le deuxième, enquête administrative dont sont l'objet les personnes désireuses d'entrer dans la fonction publique, il faut le préciser. Deuxièmement, le fichier police prévention des atteintes à la sécurité publique. Troisièmement, le fichier gendarmerie, gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique.

Première question, qui aura vocation à figurer dans ces fichiers ? Réponse des textes : auront vocation à figurer dans ces fichiers, d'abord les personnes susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique, c'est-à-dire de prendre part à des activités terroristes ou d'être impliqué dans des actions de violence collective, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives. Donc, première raison pouvant justifier le fichage.

Deuxième catégorie de personne susceptible d'être fichée, celle « susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, notamment à travers des atteintes à l'intégrité du territoire ou aux institutions de la République.

Je vous ai dit que je considère, comme beaucoup de citoyens, d'élus, de syndicalistes, d'acteurs publics ou privés qui ont eu à s'exprimer publiquement sur ces textes, que ces nouveaux décrets sont à l'évidence gravement liberticide pour 2 raisons principales.

La première, c'est que le caractère à la fois large et imprécis du périmètre du traitement autorisé et le silence total des textes sur les critères justifiant la décision initiale de fichage peut facilement conduire à des abus et peut même, au moins en théorie, permettre de fichier pratiquement à l'infini les citoyens.

Je prends des exemples concrets : le seul fait de participer à une manifestation, un match de foot par exemple en tant que supporter ou à une manifestation politique et syndicale en milieu urbain, avant même qu'elle ne dégénère éventuellement, ne risque-t-il pas être considéré comme justifiant le fichage ?

Porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à l'intégrité du territoire ou aux institutions de la République, deuxième motif, ce sont des reproches que nous avons en Corse historiquement depuis des décennies l'habitude d'entendre. Nous avons donc de

l'expérience en la matière, mais la décision que nous devons prendre, dans la position que nous avons à exprimer, dépasse le seul cadre de la Corse.

Pour prendre un exemple précis : ne risque-t-on pas de considérer que militer démocratiquement pour l'indépendance ou l'autonomie de la Nouvelle Calédonie, de la Corse, ou d'ailleurs de n'importe quelle autre collectivité pourrait être retenu comme un risque d'atteinte à l'intégrité du territoire ?

Je rappelle que la décision d'inclure quelqu'un dans un fichier n'a pas à être portée à la connaissance de la personne fichée, n'est enfermée par le texte dans aucun critère, ni aucun texte, ou document et est prise de façon discrétionnaire initialement par l'autorité policière ou gendarmesque qui procède au fichage.

L'inquiétude nourrie de ce premier chef, c'est-à-dire au titre du champ insuffisamment encadré de la décision initiale de fichage se mue en effarement lorsque l'on découvre la nature des données que la police et la gendarmerie seront autorisées à recueillir et conserver dans le cadre de la mise en œuvre du fichage.

Je me situe donc, par hypothèse, dans le cas où on applique ces textes, s'ils devaient continuer à être applicables : un policier ou un gendarme peut décider de vous fichier parce que vous avez été photographiés à un match de foot, peut décider de vous fichier parce que vous avez participé à une manifestation syndicale, peut décider de vous fichier parce que vous êtes militants ou sympathisants d'un parti ou d'un mouvement légal militant pour l'indépendance ou pour l'autonomie. Une fois que cette décision est prise dans le secret d'un bureau administratif, que peuvent faire les autorités qui procèdent au fichage ? C'est là que ces décrets franchissent un pas supplémentaire qui est inconcevable en démocratie, pour la première fois, ce ne sont plus seulement des activités ou des comportements qui vont pouvoir être surveillés et recensés par les forces de police, de gendarmerie ou de sécurité, mais aussi par exemple et c'est cité en toutes lettres dans le texte, « des opinions politiques, des convictions philosophiques, des convictions religieuses ou encore, une appartenance syndicale ».

Je pense que, comme beaucoup d'autres, si l'on accepte cela, on accepte tout parce que ces informations, que l'on se propose de collecter, relèvent dans une démocratie du noyau dur des libertés fondamentales, la liberté de penser, la liberté d'opinion, la liberté d'association, la liberté de culte.

Leur recueil et leur conservation dans un fichier de police est par nature une atteinte injustifiable aux libertés. En quoi, et là c'est une question fondamentale, en quoi l'exercice d'une liberté peut-il par lui-même dans une démocratie devenir un indice

méritant de figurer dans un fichier dont l'objectif est de répertorier les personnes pouvant possiblement constituer un danger pour la société ou pour l'Etat ?

Accepter d'entériner ce raisonnement, c'est ouvrir sous les pas de l'État de droit, un véritable abîme dans lequel il risque de disparaître au profit d'une société de surveillance généralisée orwellienne qui porte en elle le ferment empoisonné du totalitarisme.

C'est vrai en Corse, c'est vrai partout, en France, en Europe et dans le monde.

François SUREAU, avocat et académicien disait, il y a un peu plus d'un an, je le cite « nous nous sommes déjà habitués à vivre sans la liberté ».

Je pense qu'en tant que citoyens, en tant qu'élus, en tant que membres de cette institution, nous avons un combat à la fois juridique et politique à mener, et je me tourne vers l'opposition, c'est une des modalités auxquelles je pensais lorsque je disais que tout ne pouvait pas se traiter et s'aborder dans l'hémicycle. Oui, nous sommes dans cet hémicycle pour traiter et aborder cette question, mais nous avons vocation à y être aussi devant des juridictions, comme nous aurons vocation, si l'occasion nous en est donnée, d'élargir le combat citoyen, de signer des pétitions, faire des manifestations avec, par exemple « la ligue des droits de l'homme » ou les différents syndicats qui ont eu, et c'est leur honneur, le réflexe indispensable d'ester en justice contre ces textes.

Ce que je vous propose, ce que je vous demande donc, c'est de les rejoindre dans le combat juridique qu'ils ont engagé et d'élargir la mobilisation ; une mobilisation qui devra permettre au-delà même de ce que décidera le juge administratif et sans doute demain, par voie d'exception dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel, au-delà même de ce que pourraient décider les juges, de dire que ce qui est organisé dans ces textes, n'est pas acceptable pour les citoyens et pour les démocrates que nous sommes.

Voilà pourquoi il faut, à mon avis, tout faire pour que ces textes soient abrogés et qu'ils soient abrogés au plus vite.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires. Le rapporteur est Petr'Antone TOMASI qui devrait effectivement

présenter ce rapport s'il était dans les parages. C'est Jean-François CASALTA qui présente ce rapport.

Avete a parolla per presentà stu raportu.

**M. Jean-François CASALTA**

A ringrazià vi.

M. le Président, Chers collègues.

En quelques mots pour présenter ce rapport concernant la réunion de la commission qui s'est tenue hier.

Je vais être très bref dans la mesure où le Président du Conseil exécutif a parfaitement résumé les enjeux qui sont des enjeux très importants.

Je rajouterai peut-être quelques points pour dire que nous sommes dans une période qui est une période très particulière, une période avec un contexte sanitaire et des états d'urgence qui se sont succédés, et pendant cette période on a vu malheureusement un recul des libertés de manière très importante et surtout très rapide. Donc ces décrets, en plus ce sont des décrets, c'est-à-dire que ce ne sont pas des textes qui sont discutés devant les assemblées parlementaires, il n'y a pas de débats, on ne rend pas compte. Ces décrets interviennent dans une période où déjà les libertés sont mises à mal.

Ce que je peux vous indiquer également, c'est qu'il n'y a pas d'obligation d'impartialité de la part des fonctionnaires de police et de gendarmerie qui vont renseigner lesdits fichiers, c'est-à-dire qu'ils peuvent décider de manière parfois orientée et parfois parce qu'ils sont eux-mêmes impliqués dans leurs enquêtes, de fichier une personne qui ne le mérite pas.

Troisième point, il n'y a pas de contrôle du juge judiciaire alors que le juge judiciaire c'est le garant des libertés publiques individuelles fondamentales.

Quatrième point : les recours qui ont été intentés devant le Conseil d'État, il est vrai que le Conseil d'État a rendu une décision qui est pour l'heure une décision défavorable, mais c'est selon une procédure de référé et la décision au fond n'a pas été rendue.

Concernant plus exactement la commission et les éléments qui ont été débattus et qui ont été échangés entre les commissaires, Rosa PROSPERI a fait état de manière très

intéressante de son expérience d'avocate et le fait de s'être colletée avec d'autres fichiers malheureusement célèbres comme le Fijait qui permet de fichier des militants politiques et d'assimiler finalement des militants nationalistes à des militants djihadistes, en pouvant remonter dans le temps de manière inconsidérée, c'est-à-dire qu'on pourrait aujourd'hui fichier aux termes de ce Fijait quelqu'un qui a eu des activités politiques il y a 30 ans. Et, Mme PROSPERI, a également demandé, au vu de l'importance de ce débat, de son point de vue et du nôtre de... Je ne sais pas si ma caméra est ouverte, M. le Président, je m'interroge, est-ce que tout le monde me voit et m'entend ?

### **Le Président TALAMONI**

On vous entend très bien, mais on ne vous voit pas. On vous entend, c'est l'essentiel.

### **M. Jean-François CASALTA**

Donc, je disais que Mme PROSPERI, après fait état de sa qualité d'avocat et de son expérience des différents fichiers qui concernent la Corse, les Corses et les militants politiques tout particulièrement, avait émis le souhait d'avoir un débat peut-être un plus long devant cette Assemblée.

M. Julien PAOLINI, pour le groupe « Femu a Corsica », s'est déclaré totalement favorable à ce débat étendu concernant cette problématique d'importance et favorable en tout état de cause au rapport présenté par le Président du Conseil exécutif, visant à la demande d'abrogation de ces trois décrets et à sa possibilité d'ester en justice.

Mme Mattea CASALTA, pour le groupe « PNC », s'est également dit favorable au rapport qui est présenté par le Président du Conseil exécutif, étant donné ce débat fondamental.

Etait présent également M. François ORLANDI pour le groupe « Andà per Dumane », qui nous a indiqué qu'il réservait sa position lors de la session plénière de l'Assemblée de Corse. Donc, je suppose que nous aurons le plaisir d'entendre les membres de son groupe nous donner son avis sur le rapport qui nous est présenté.

Donc, vous l'avez compris, un avis favorable a été donné à ce rapport par les groupe de la majorité, et le groupe « Andà per Dumane » a réservé sa position, donc non-participation. Etaient absents les groupes de M. MONDOLONI et de Mme BOZZI, à savoir « Per l'Avvene » et « A Corsica ind'è a Republica ».



**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport.

Mme STROMBONI, vous avez la parole.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Merci, M. le Président. Je vais en préalable contextualiser.

Il faut rappeler d'abord les principes fondamentaux qui, dans les sociétés démocratiques, sont des remparts contre les dérives de tous ordres, les décisions arbitraires, la justice politique et les Etats policiers qui préparent toujours la voie aux régimes totalitaires.

La Convention européenne des droits de l'homme protège, aux termes de ses articles 5, 8 à 11, 14, 16 et 17, la vie privée, la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté d'association, l'interdiction de la discrimination.

L'article 6 de la loi 6 du janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dispose « il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique ou de traiter des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ».

La difficulté réside dans le fait que ces principes connaissent aujourd'hui tellement d'exceptions, par les faits du millefeuille qui s'agrandit chaque jour au gré des stratégies électorales, qu'ils ne signifient plus rien ou presque.

Avant-hier, le 24 novembre 2020, le Parlement français a adopté en première lecture une loi, dont l'intitulé balançait entre l'utopie et la tartarinade, « sécurité globale ». Un de ces nombreux objectifs était, au terme de son fameux article 24, de porter atteinte de manière disproportionnée à la liberté d'expression et créer des obstacles au contrôle de l'action des forces de l'ordre.

Elle permettra également une interconnexion de plusieurs dispositifs de caméras fixes, piétons et drones. Et, les images recueillies seront centralisées sur un centre de commandement.

Ces dispositions seront, à n'en pas douter, une assise parfaite pour une prochaine loi sur la reconnaissance faciale, dans les cartons depuis le défunt projet Alicem et l'actuel passeport TES qui depuis 2016 comprend de très nombreuses données biométriques.

Demain, le 1<sup>er</sup> février, sera débattu dans le même hémicycle la loi dite « contre les séparatismes », dont la conséquence pour l'heure, la plus visible, sera d'encadrer, contrôler et sanctionner davantage l'action associative, ce qui fera peser une menace grave sur son efficacité, et donc son existence.

Il en va de l'effondrement des libertés en France comme du dérèglement climatique dans le monde. Jamais en temps de paix, les choses ne se sont détériorées aussi vite et dans de telles proportions.

Mais il est vrai que le virus et les métaphores guerrières utilisées pour masquer l'impuissance à le combattre, offre un terreau fertile aux lois liberticides et l'on se dit, en définitive, que même les pires situations peuvent présenter des avantages pour un gouvernement aux abois.

Mais pour l'heure, c'est hier qui nous préoccupe, et ce n'est pas aux sièges feutrés d'un Parlement croupion que le drame se noue, non ! Le 2 décembre 2020, c'est sous la plume du pouvoir réglementaire, qui ne débat ni ne rend compte au peuple, que trois décrets sont signés avec une discrétion de violette pour être publiés deux jours plus tard au journal officiel.

Au terme de ces trois textes, ce sont trois fichiers déjà existants de police, de gendarmerie, dont on a grandi considérablement le périmètre par la nature des données pouvant être collectées.

Sont soumis aujourd'hui à la curiosité étatique, des domaines de la vie privée des citoyens, des pans entiers de leur vie intime qui n'avaient jamais donné lieu à fichage dans ces proportions.

Aujourd'hui les membres des forces de l'ordre, et de la morale pourrait-on rajouter, pourront renseigner leurs petites fiches numériques dans des domaines aussi variés et excitants que les activités sur les réseaux sociaux, les pratiques sportives, les pratiques et comportements religieux, les données relatives aux troubles psychologiques et psychiatriques, les activités publiques au sein de groupements ou de personnes morales, les comportements et habitudes de vie, les facteurs de fragilité, les facteurs familiaux, sociaux et économiques, c'est-à-dire tout. Et cette énumération ne résulte que d'un seul article à propos d'un seul fichier, l'article R236.2 du code de la sécurité intérieure concernant le fichier EASP.

Nous verrons quelle sera la décision au fond du Conseil d'État, ce dernier ne s'étant prononcé que sur le doute sérieux selon la procédure de référé. Mais quelle que soit l'issue de la procédure administrative, elle ne pourra nous faire admettre ces coups de boutoir aux libertés comme un mal nécessaire.

Je rappelle la trop célèbre, mais toujours plus pertinente citation de Benjamin Franklin : « un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu sécurité, ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux ».

Il n'est nul besoin d'insister sur les risques que fera peser sur la société corse une application orientée de ces textes. Le mouvement national qui a déjà eu, entre autre, le redoutable et récent privilège d'être assimilé au terrorisme djihadiste avec le Fijait, sait exactement de quoi je veux parler.

Ils sont symptomatiques d'une dérive vers un État policier incompatible avec le fonctionnement normal d'une société démocratique et dont les effets nocifs pourraient se faire sentir en Corse avec davantage d'acuité.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe PNC est, sans surprise, très favorable au rapport présenté qui en sollicite l'abrogation et qui avait été précédé des courriers de nos députés, dont celui de Paul-André COLOMBANI.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prises de parole ?

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Pour reprendre la formule et pour en venir au fond, avant d'en venir à la forme, de Benjamin Franklin, cette histoire n'est jamais qu'une affaire de curseur entre ce qu'il faut de liberté pour assurer la sécurité et inversement, et on pourrait débattre à l'infini, dresser la liste des bénéfices qu'il y a à créer des fichiers et des risques qu'il y a à ne pas en assurer les limites et le périmètre.

La lutte antiterroriste à l'échelle d'un État, ne peut pas s'opérer si on ne donne pas les moyens, notamment aux services de renseignements, et on sait à quel point en France depuis quelques années, le niveau d'expertise des services de renseignements français s'est dégradé, et en même temps nourrir une critique dès lors qu'on leur donne des outils.

Mais nous aurions pu partager l'analyse que vous faites sur le caractère liberticide de ces décrets s'il s'était agi d'une motion, et j'en viens à la forme parce que là on franchit un degré, sinon inédit, en tout cas supplémentaire, dans, M. le Président, l'interprétation que vous faites de votre fonction. Vous avez dit hier en réponse à ma question, je cite : qu'elle vous permettait de mesurer le fossé qui nous sépare sur le rôle de cette institution.

Eh bien, à travers ce que vous nous présentez aujourd'hui, c'est-à-dire non pas une motion, mais un rapport du Président du Conseil exécutif, vous alimentez, une fois encore, le réacteur de cette institution, non pas à travers le champ de compétences que vous a conféré le législateur, à bon droit, mais à travers un certain nombre de positions qui concernent davantage le Parlement, dit croupion, au sein duquel siègent deux tiers des parlementaires issus de vos rangs, que cette institution. C'est notre analyse.

À l'heure où les Corses nous attendent depuis des mois, voire depuis des années, sur des sujets fondamentaux et sur des compétences que nous n'avons pas à aller chercher ailleurs, sur des compétences qui n'exigent pas une autonomie accrue.

Aurais-je la cruauté de les rappeler : on pourrait parler des déchets, on pourrait parler d'économie, on pourrait parler d'emploi, on pourrait parler de santé publique, même si nous n'avons pas toutes les compétences, on pourrait parler de formation, on pourrait parler d'éducation. Vous ne pouvez ignorer que nous sommes attendus collectivement, et vous-même, sur ces sujets. Et, vous continuez, non plus à travers des motions, c'était l'usage installé, vous savez les réserves que nous manifestons à bien des égards et il nous arrive parfois d'entendre que cette maison a aussi, en tant qu'entité politique, vocation à s'exprimer sur ces sujets.

Mais là, vous interférez sur l'autre du jour indigent, l'ordre du jour indigent de cette session. Rappelez-vous ce que nous disions en début de mandature, que cette Collectivité, qui absorbait trois collectivités, devait travailler du mercredi au samedi peut-être. On travaille 2 jours de 10 h à 18 h, et on a expédié l'ordre du jour alors que les Corses attendent de cette maison qu'elle agisse sur ces sujets que nous considérons comme fondamentaux et, je n'aurai pas la cruauté de penser que vous ne savez pas qu'ils sont fondamentaux, tout aussi fondamentaux.

À bon droit, vous introduisez désormais dans l'ordre du jour ce type de démarche, et j'insiste, je persiste à penser que, ce faisant, vous déployez désormais le triptyque qui sert d'axes cardinaux à votre action, allons-y pour de la diversion, de la procrastination et de la victimisation.

Une charge de plus contre l'État, c'est toujours bon à prendre, victimisation.

Procrastination, ça vous permet de différer, je n'ose pas imaginer que vous différiez à dessein, mais le fait est qu'on ne parle pas durant cette session, de choses très attendues. Donc, on diffère, on diffère des problèmes qui, de notre point de vue, ne peuvent plus attendre et on fait diversion. À l'instar de votre réponse d'hier.

Je vous interroge pour savoir ce qui se passe sur une parcelle que l'on a acquis il y a 3 ans, il y a-t-il oui ou non une activité commerciale ? Vous me répondez en parlant du Bon coin, des recours en cours, de la biodiversité, de la spéculation et de la desserte maritime. Il se passe quelque chose sur cette île ? Oui ou non ? Et aujourd'hui, vous êtes attendu par toute la Corse sur des sujets qui doivent essayer de dissiper, en tout cas, de calmer la dimension anxieuse que nous pouvons tous toucher des doigts en sortant de cet hémicycle, et on interfère sur les travaux du Parlement.

Je me pose la question et je réitère cette question que je vous ai posée à l'occasion d'un débat budgétaire il y a quelques années : est-ce que vous avez bien pris la mesure de la façon dont vous avez été élu ? Vous n'avez pas été élu historiquement comme les autres avant vous, vous n'avez pas fait l'objet d'une belle élection, vous n'avez pas fait l'objet d'une élection triomphante, vous avez fait l'objet d'un plébiscite dans l'opinion, il y a une personne sur quatre dans la rue que vous croisez, en âge de voter, qui a voté pour vous, c'est inédit, je ne sais pas si ça se reproduira pour une autre majorité.

Donc, il y a un niveau d'attente de l'opinion qui n'est pas ordinaire. En face de ce niveau d'attente, je me demande si vous avez pris la mesure des désillusions que vont générer les illusions que vous continuez, à travers ce type de rapport -pardon de m'écarter du fond, mais encore une fois la forme est importante- que vous allez générer dans l'opinion. Je le dis d'autant plus que je ne suis pas sûr que ceux que vous avez déçus, ou que vous êtes en train de décevoir, voteront pour autre chose que ce que vous avez promis, je pense qu'ils vont se détourner progressivement des urnes et que ce faisant, vous creusez le fossé entre les citoyens et ceux qui sont en responsabilité.

Vous avez cité François Sureau, je vais citer Ghjacumu Fusina, je pensais à vous en écoutant cette magnifique chanson et de ce que vous avez pu ressentir en 2015 :

*« Sè tu t'arricordi di quella sbercata,  
Colmi di speranze è di l'allegria  
C'era in core à noi cumu diceria  
Un rispiru novu d'una sventulata  
Mi parenu oghje tutte niscentrie,  
O Corsica mea quantu s'è cambiata.*

Mi dumandu ind'è e volte, ch'avete fattu d'issu soffiu, di stu fiatu novu, d'issu rispiru novu, di sta sventulata, chì n'avate fattu ?

À quel niveau aujourd'hui de désillusion êtes-vous arrivés dans l'opinion ? Je crains, si vous n'ancrez désormais votre action dans la réalité, dans les préoccupations quotidiennes des Corses, que la réponse ne se trouva dans le texte lui-même. Je crains la désillusion, le texte dit : « *hè ghjunta amarezza in lu nostru amore* ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, il y a Romain COLONNA qui a demandé la parole, il l'a.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Je ne pensais pas intervenir en ces termes, je vous le dis très franchement, je voudrais d'emblée remercier Jean-Martin pour sa dialectique et pour le voir aussi préoccupé de l'électorat nationaliste. Je vous demande plutôt de vous occuper des quelques pourcents qui ont voté pour vous à Bastia, et laisser l'électorat nationaliste...

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Belle répartie...

### **M. Romain COLONNA**

Merci, très cher Jean-Martin... Je ne vois pas en quoi c'est inélégant, je vais essayer de continuer, je ne vous ai pas coupé.

Je voudrais toujours, Cher Jean-Martin, de manière très élégante, vous dire que je suis profondément choqué par ce que je viens d'entendre, non pas sur l'ensemble du propos que je respecte, mais un élu de la Corse qui vient dans cet hémicycle dire que nous travaillons deux jours par mois, ça n'a pas d'autre nom que du populisme et c'est un discours que je qualifie, pour ma part, d'honteux.

Venir dire ici, dans cet hémicycle, Cher Jean-Martin, je ne comprends pas comment vous pouvez vous laisser aller à de telles dérives, de dire devant l'ensemble de la classe politique, représentative du peuple Corse, devant l'ensemble des services, devant potentiellement 5 000 agents, toute une Collectivité, avec toutes les difficultés sociales,

économiques, culturelles que connaît la Corse, dire que l'on travaille 2 jours par mois parce que nous sommes dans la représentation médiatique publique, 2 jours par mois dans cet hémicycle, je trouve cela totalement déplacé !

Mais j'ose imaginer que vos propos ont dépassé votre pensée parce que, quant à nous, côté « Femu a Corsica », je crois pouvoir parler au nom de la majorité sans trop de difficulté, nous essayons dans la mesure du possible, de siéger dans toutes les commissions, dans tous les offices et de travailler le plus possible.

Donc, si vous aussi vous siégez dans ces commissions et ces offices, je crois qu'on ne peut pas réduire notre travail à 2 jours par mois et se faire l'écho de certains discours que l'on peut trouver.

Je voudrais à ce propos, si vous me le permettez, même si ce n'est pas forcément l'usage, saluer la présence de Mme PERETTI parmi nous et le travail formidable que vous avez réalisé au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires, je voulais vous en remercier Mme PERETTI, c'est toujours un précieux renfort que d'avoir vos rapports et vos analyses, merci.

Alors, sommes-nous légitimes, puisque visiblement le débat a un petit peu dérapé là-dessus, sommes-nous légitimes pour nous prononcer sur cette question ? J'ai presque envie de vous dire, sauf à m'être trompé sur la nature de l'organisation des sociétés démocratiques, que si nous sommes des citoyens, mais sinon il faut le dire très clairement, si nous sommes des citoyens de seconde zone ou de troisième zone, alors on n'a pas à se prononcer sur la nature des gouvernements et sur leur action. Mais si, comme on tend à nous le rappeler du matin au soir, nous sommes des citoyens à part entière, il me semble qu'en démocratie, un citoyen vaut tous les autres citoyens et a donc le droit de commenter l'action publique, qu'elle émane du Parlement français ou qu'elle émane d'une autre institution, elle a le droit de commenter l'action publique des gouvernants et des différents gouvernants.

Sauf à considérer que nous sommes suffisamment, dans ce pays et en Corse, colonisés pour dire que tout ce qui vient de Paris, c'est forcément bien et tout ce qui vient de l'Assemblée nationale, on ne doit pas se prononcer et donc on a complètement le cerveau lobotomisé et on ne doit plus dire rien sur rien, juste baisser la tête et accepter. Soit à contrario, nous sommes des citoyens et à partir du moment où nous sommes des citoyens, nous avons le droit de juger l'action d'autres citoyens, fut-il Emmanuel MACRON, fut-il des députés ou fut-il d'autres gouvernements.

Donc, si des citoyens ont le droit de se prononcer sur des choses qui les regardent, à fortiori une Assemblée représentante des intérêts collectifs du peuple Corse a le droit de se prononcer et doit se prononcer sur un certain nombre de sujets.

Alors oui, dans cette Assemblée, nous devons nous prononcer sur ces sujets.

Est-ce que ça rentre en contradiction avec l'ordre du jour ou avec nos travaux à l'Assemblée ? Moi, je respecte, encore une fois, la position de certains membres de l'opposition qui est de considérer que l'ordre du jour de cette session ou de précédentes sessions a été indigent.

Mais si vous considérez que l'approbation d'un projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour Bastia qui engage plusieurs millions d'euros, c'est indigent, on ira le dire ensemble aux Bastiais.

Si on considère qu'une négociation politique par rapport au PTIC qui nous engage sur 5 ans, voire 7 ans, qui nous engage sur plusieurs centaines de millions d'euros, c'est quelque chose d'indigent, on ira aussi se présenter devant l'État dans la négociation de cette manière-là.

Si on considère que faire le point stratégique sur le plan « Salvezza », c'est indigent, dont acte.

Et si on considère que débattre aujourd'hui de l'orientation budgétaire d'une Collectivité, qui a un budget de 1,3 M€ à peu près chaque année, c'est indigent, alors disons que 3 dossiers économique majeurs qui nous engagent pour 5, 10, 15, 20 ans c'est indigent, manifestement oui, il y a, sinon un fossé, un océan qui nous sépare politiquement, Cher Jean-Martin.

Nous, vous le savez, je ne sais pas pourquoi, je n'ai pas forcément les mêmes analyses que vous, on a été élus, mais en tout cas nous, nous sommes très clairs sur ce principe, nous pensons que faire nation, construire un pays se fait de deux manières complémentaires, sans hiérarchie aucune.

La première, c'est une gestion rigoureuse, et c'est tout à fait votre droit de la contester, une gestion rigoureuse des affaires de la Corse, et je vous ai donné quelques exemples.

Et la seconde, c'est se prononcer sur un certain nombre d'orientations politiques majeures.



Se prononcer sur des orientations politiques majeures, ça va de la motion, ça va des rapports, ça va de certaines solidarités internationales, il en sera question par la suite, et ça va sur des débats philosophiques qui, nous semble-t-il, le Président de l'Exécutif l'a dit sans son propos liminaire, relèvent fondamentalement de la politique.

Alors, je ne voulais pas intervenir et commencer ainsi, mais venons-en au fond du dossier. Je vais faire une concession, une fois n'est pas coutume, à l'adresse du Gouvernement. C'est un dossier qui est extrêmement compliqué, on a bien conscience qu'un pays qui subit, de manière quasi continue, des attaques terroristes doit à un moment donné répondre, par le biais du législateur, par son arsenal juridique, à cette menace terroriste.

Mais nous, ce que nous disons aujourd'hui, c'est qu'il faut absolument identifier cette menace et dire ce qui menace en France et les intérêts de la France, et globalement les intérêts des citoyens, parce qu'il ne faudrait pas qu'on ressorte de ce débat-là en faisant croire que la majorité territoriale ou l'Exécutif, ou plus singulièrement « Femu a Corsica », nous sommes contre la sécurité des citoyens. C'est un enjeu fondamental qui nous semble une préoccupation partagée par tous, mais cette sécurité ne doit pas se faire à l'encontre non plus des libertés fondamentales et des libertés individuelles.

Donc, cette menace terroriste, il a été rappelé avant, notamment djihadiste et islamiste, doit être clairement nommée, doit être clairement identifiée et doit être sans aucune concession, je le dis très clairement, doit être collectivement combattue avec l'effort de tous les démocrates.

Mais ce combat-là ne doit par extension englober toute forme de contestation ou toute personne qui se présenterait comme contestataire à l'égard de l'État.

Et, je terminerai mon propos en disant qu'il y a un principe républicain qui est fondamental, et je le dis d'autant plus volontiers que jusqu'à preuve du contraire la France n'a pas le monopole sur la République, sur le régime républicain et sur ses principes, il y a un principe qui dit que les libertés des uns s'arrêtent là où commencent celles des autres. C'est un principe mutualiste qui régit en partie les sociétés républicaines.

Donc, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ; à la lecture de ces décrets, on voit bien lorsque s'arrêtent nos libertés en tant que citoyen, mais on ne voit pas là où commencent celles des autres, sinon à accroître les libertés de la police.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a Jean-Charles ORSUCCI qui a demandé la parole, donc il l'a.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Ecoutez, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir lors de ce débat, pour la bonne et simple raison que je pouvais entendre les différents orateurs et je me disais : est-ce bien nécessaire d'intervenir sur ce sujet ?

Alors, je m'excuse, même je viens de vous entendre les uns et les autres, et je vais dire la chose suivante : je me reconnais, et ce n'est pas toujours le cas, je me reconnais à 200 % dans chaque mot, chaque expression, chaque argument qu'a développés Jean-Martin.

Je mettrais un petit bémol : quand bien même ça aurait été une motion, notre groupe n'aurait pas participé à ce vote, parce que nous avons autre chose à faire. Et, n'en déplaise à Romain COLONNA qui passe son temps à donner des leçons dans cet hémicycle depuis qu'il y siège, j'ai participé à l'Assemblée de Corse de 2010 à 2015 et je le dis avec force : oui nous travaillions beaucoup plus ! Oui, on attendait d'une Collectivité unique avec les trois institutions, un travail largement supérieur à ce que nous produisons aujourd'hui, ne vous en déplaise !

Je sais que toute vérité n'est pas bonne à entendre, mais ce n'est que la stricte vérité et je persiste et je signe, dans ce qui vient d'être présenté qui n'est rien d'autre en réalité qu'une attaque permanente, continue, contre le gouvernement, et qui n'a d'autre objectif que de s'opposer à la majorité présidentielle.

Je regrette mais je l'affirme haut et fort, notre groupe ne participera pas à ce vote.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. D'autres prises de parole ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, en 1914, j'aurais été sur le carnet B comme anti- militariste ; en 1942 comme ancien sympathisant communiste, j'aurais été dans le fichier Tulard. Ces deux fichiers n'ont empêché ni la guerre, ni une horrible boucherie.

Donc personnellement, pour des raisons philosophiques et pour inefficacité, je m'oppose à tout fichage.

**Le Président TALAMONI**

Ça me paraît sage. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Je n'ai pas pu me manifester avant, j'espère que vous m'entendez bien, parce que moi je ne vois plus l'hémicycle, et ma caméra ne s'allume pas.

**Le Président TALAMONI**

On vous entend parfaitement, vous avez la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Merci, Président.

Alors, je voudrais commencer par un clin d'œil de l'histoire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, au début de cette année, les droits du roman de Georges ORWELL, « 1984 », tombait dans le domaine public. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que ce roman décrit, avec d'ailleurs une modernité glaçante, l'instauration d'une société de surveillance.

À la fin de la même année, peut-être en hommage ou à titre de contribution à l'œuvre d'ORWELL, le Gouvernement français prônait 3 décrets permettant une extension à la fois considérable et particulièrement inédite des données susceptibles d'être recueillies par la police et par la gendarmerie, au sein de trois fichiers dont il a été fait état tout à l'heure et sur lesquels je ne reviendrai pas, et au nom notamment d'une notion aussi floue qu'extensible, qui est celle de la sécurité de l'État.

Il faut se rappeler qu'il y a 12 ans, un fichier qui portait le doux nom d'« EDVIGE » était créé par le Gouvernement et que les mobilisations d'ampleur qui ont

vu le jour à cette époque-là, ont permis qu'il soit purement et simplement retiré ; les mobilisations reprochant à ce fichier de permettre le recueil des activités politiques syndicales, notamment de certaines personnes.

Aujourd'hui, on va bien au-delà, et c'est une véritable charge contre les libertés fondamentales qui est mise en œuvre.

Charge contre la liberté d'opinion, la liberté de conscience et de religion, la liberté syndicale, les libertés les plus élémentaires qui sont relatives à l'exercice d'une vie privée, libre ou à peu près de toute entrave.

C'est ainsi que pourront être dorénavant collectées, et je ne citerai que quelques exemples tant la liste est longue, pourront donc être dorénavant collectées des informations sur votre patrimoine, des informations relatives aux activités publiques qui sont les vôtres, en consignnant notamment les adresses des lieux que vous fréquentez, des informations relatives à vos comportements et à vos habitudes de vie, des informations relatives à vos données de santé, des informations relatives aux commentaires et photographies mises en ligne sur les réseaux sociaux.

Alors, sur les réseaux sociaux, dont ne suis pas une grande fanatique, si l'on peut se dire que certains commentaires sont peut-être un petit peu limites, moi je voudrais surtout vous parler des photographies publiées.

Vous savez comme moi, parce que vous vous êtes certainement trouvés dans cette situation, qu'aujourd'hui et en permanence, des gens prennent des photos de lieux publics, prennent des photos d'assistance dans les cafés, dans les restaurants, à des concerts, à des soirées, sans demander évidemment leur assentiment aux personnes qui sont photographiées, que vous comme moi, nous avons certainement dû nous retrouver sur des photographies postées par des personnes que nous ne connaissions pas et sur les réseaux sociaux au vu et au su de tout le monde. Eh bien, si ces personnes sont censées, du point de vue des autorités policières, porter une atteinte ou susceptibles de porter atteinte, notamment à la sécurité de l'État, vos photos vont également être intégrées dans le fichier et, pourquoi pas, les informations qui vont avec.

Je veux aussi rappeler que ces fichiers pourront faire l'objet d'un croisement entre tous les fichiers disponibles, et Dieu sait s'il y en a, accroissant ainsi la précision des informations collectées, croisés avec les fichiers fiscaux, avec les fichiers bancaires, avec les fichiers des organismes sociaux, avec les fichiers du permis de conduire, que sais-je encore.

Je veux préciser enfin, que ces données, et le Président du Conseil exécutif a fait allusion à cet aspect-là des choses, pourront être conservées et exploitées pendant 10 ans, sans véritable contrôle sur la façon dont elles sont prélevées, dont elles sont exploitées, et sans garantie sur leur effacement puisque même si le texte prévoit qu'elles seront effacées au bout de 10 ans, vous n'en aurez jamais la garantie absolue.

Ce qui veut dire que contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, aujourd'hui ce sont non plus les activités comme c'était le cas dans le fichier « EDVIGE », dont je rappelle qu'il a été retiré, ce ne sont plus seulement les activités politiques, syndicales ou autres qui sont visées, ce sont les opinions politiques, religieuses, philosophiques, syndicales qui sont ou qui pourraient être les vôtres. La mention de ces opinions pourra figurer de façon discrétionnaire dans les fichiers.

Enfin, par l'intermédiaire de ces décrets on pourra aujourd'hui ficher les personnes morales et les groupements jusqu'aux manifestations, permettant de ficher l'ensemble des participants et pourquoi pas, leur entourage.

Alors c'est simple, aujourd'hui, ce n'est ni plus ni moins que la volonté de réduire les mobilisations et les luttes démocratiques qui est en question ; les moyens de lutte et de mobilisation démocratique qui sont les fameux moyens non institutionnels qui ont tellement plongé l'opposition dans la perplexité. C'est ça que ça veut dire. Les moyens non institutionnels, ce sont les mobilisations, les luttes citoyennes, c'est aussi la capacité d'ester en justice comme on nous demande de l'autoriser par ce rapport. Voilà.

Alors, j'espère avoir levé une partie de vos doutes et une partie de votre perplexité, ce sont bien les luttes et les mobilisations que l'on veut entraver. Ces luttes et ces mobilisations qui font évoluer les sociétés au moins autant que la voie institutionnelles.

Ces fameuses luttes dont nous sommes issus, et je vais lever un nouveau doute dans les rangs de l'opposition, c'est de cela que nous sommes issus, c'est de cela que nous venons, des luttes et des mobilisations.

Vous voilà, je l'espère, éclairés. Je pensais que c'était de notoriété publique, manifestement il fallait encore le préciser, voilà qui est fait.

C'est bien de ces luttes et de ces mobilisations que nous venons, ce sont bien ces luttes et ces mobilisations qui ont permis, n'en déplaise à certains esprits chagrins, à un bon nombre d'avancées que connaît la Corse d'aujourd'hui.

Deux exemples parmi les dizaines que je pourrais citer, deux exemples qui sont dans l'actualité :

L'université, dont on a beaucoup parlé hier, ce sont les luttes et les mobilisations, notamment du mouvement national, qui en ont permis la réouverture.

Ce sont les luttes et les mobilisations de son conseil d'administration à une certaine époque, par l'occupation de la préfecture, qui ont permis une partie de sa pérennité.

Les luttes et les mobilisations pour les droits humains, et à la veille de la manifestation qui va rassembler, je l'espère, beaucoup de monde à Corte demain pour le retrait du fichier DPS d'Alain FERRANDI et de Pierre ALESSANDRI, je veux rappeler les luttes et les mobilisations pour le rapprochement des prisonniers politiques, qui ont permis le rapprochement de dizaines de détenus Corses, non politiques, incarcérés hors de Corse, et croyez-moi les témoignages de remerciements des familles de ces prisonniers auprès des associations de défense des prisonniers politiques et de leurs avocats sont légion.

Voilà, ce qu'ont notamment amené les mobilisations et les luttes.

J'aurais préféré entendre la position de l'opposition sur ces sujets.

J'aurais préféré, au lieu d'un examen du prétendu niveau de désillusion de nos électeurs, et ce uniquement à des fins électorales, avoir la position du groupe « Per l'Avvene », sur ces décrets.

Mais au terme d'un cours magistral de stratégie d'évitement, je ne l'ai pas eu et nous ne saurons pas quelle est la position de l'opposition, en tous les cas d'une partie de l'opposition.

Alors, ce rapport nous demande de voter pour l'abrogation de ces décrets et appelle une large mobilisation pour y parvenir. Nous y souscrivons parce que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, les Corses attendent aussi de nous qu'on défende les libertés auxquelles ils sont tant attachés.

Nous y souscrivons enfin parce que de là où nous venons et vers là où nous souhaitons aller, nous pensons que les mobilisations, que l'on tente de supprimer ou de réduire, sont à la fois le socle, ça c'est pour dire d'où nous venons, et l'avenir ça c'est pour dire où nous allons, des peuples et des nations.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non. Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Je vais être très court, puisque je pensais, sans doute naïvement, que finalement ce débat devait permettre de se déterminer pour ou contre un certain nombre de dispositions que beaucoup, dans cet hémicycle et ailleurs en France et en Europe, considèrent comme à l'évidence liberticides.

Alors d'abord vous répondre. « Il aurait fallu faire une motion, pas une délibération, etc. ». On fait une motion ? Non, on fait un rapport parce que le Président du Conseil exécutif demande l'autorisation d'ester en justice au nom de la Collectivité de Corse. C'est le propre d'un État de droit que de pouvoir agir en justice pour contester un texte. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, et très sincèrement et sans polémique, je pense que ce n'est pas être à la hauteur des enjeux philosophiques, politiques, démocratiques, que de prendre prétexte de la forme pour ne pas se prononcer sur le fond.

Je vous le dis très directement, je ne peux pas vous laisser dire sans y répondre, que l'ordre du jour d'aujourd'hui et d'hier a été indigent, sauf à ce que vous ne croyez pas vous-même à ce que vous dites depuis des semaines. Depuis des semaines vous nous dites : c'est essentiel la question économique, social, le plan « Salvezza », le PTIC, les orientations budgétaires, la politique de la forêt. Nous avons débattu, proposé, voté sur ces points.

Deuxièmement, votre choix, que nous respectons, en fait il se synthétise en une phrase, vous dites : tant que vous n'aurez pas réglé définitivement la question des déchets, nous ne parlons plus et nous n'avons pas de temps à perdre sur des questions fondamentales comme celle de la démocratie. Nous avons tout à faire, nous avons à nous préoccuper du problème des déchets, de l'ensemble des compétences qui sont directement les nôtres et nous avons aussi à nous prononcer, comme une institution majeure, sur des questions fondamentales, comme ont eu le courage de le faire, le courage citoyen de le faire un certain nombre d'associations, de syndicats, je les cite : la Confédération générale du travail, Force ouvrière, la Fédération syndicale unitaire, le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, le Groupe d'information et de soutien des immigrés, l'Union nationale des étudiants de France.

Enfin, pourquoi ils agissent en justice les étudiants de France ? Ils n'ont qu'à étudier. Quand on est étudiant, le propre d'un étudiant, c'est d'étudier. Mais pourquoi vous perdez du temps à aller faire des recours en justice contre des décisions qui finalement ne vous concernent pas ? Vous êtes étudiants, contentez-vous d'étudier. Ce genre de raisonnement, Jean-Martin, nous conduit dans une impasse et contribue à délégitimer les institutions dont vous faites partie, dont nous faisons partie ensemble.

Vous savez, quand les choses paraissent complexes, à la fin on se détermine en son âme et conscience.

Aujourd'hui, nous avons le pouvoir d'agir en justice et d'appeler à l'abrogation de ces textes. Ces textes ne concernent pas que le terrorisme, nous avons conscience, et ça a été rappelé notamment par Romain COLONNA, qu'à fortiori dans le contexte qui existe aujourd'hui, sans parler de la situation de la Corse et les Corses, nous, nos enfants vont être impactés par ces textes, parce que si ces textes passent, vous savez qu'il y aura des centaines et des milliers de personnes en Corse aujourd'hui et demain, qui seront fichées dans des conditions que nous considérons abusives. Donc ils nous concernent, mais je laisse de côté cet aspect.

Nous, nous avons voulu, au-delà de ce qui nous concerne directement, nous situer sur le terrain des principes.

Vous dites, nous on n'a pas à se positionner là-dessus, j'en prends acte. Moi je crois que ce sera l'honneur de la Collectivité de Corse, qui représente la Corse et les Corses, que de dire : non, cela nous ne l'acceptons pas !

Et, je ne vous ai pas entendu vous positionner sur la question fondamentale que pose ce décret. En tant que démocrate que vous êtes incontestablement, collectivement l'opposition, et individuellement, vous acceptez un texte qui permet de fichier sans aucun contrôle un citoyen et qui permet, une fois que ce citoyen est fiché, de recueillir secrètement et de conserver ses convictions religieuses, ses engagements politiques, ses convictions philosophiques, son appartenance syndicale, sa participation à des matchs de foot, son engagement dans un rassemblement... Vous l'acceptez ? Si vous l'acceptez, vous avez raison, positionnez-vous comme vous avez annoncé que vous alliez le faire. Si en tant qu'élus et en tant que citoyens, nous ne l'acceptons pas, c'est notre honneur et c'est notre devoir que de voter en faveur du rapport et de la délibération qui vous sont soumis.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons passer au vote.



Alors, j'ai proposé au secrétariat général que nous fassions un vote dans les formes, c'est-à-dire avec appel nominal, pourquoi ? Parce que la délibération comporte un mandat au Président du Conseil exécutif pour ester en justice, et je ne voudrais pas que l'on conteste demain la réalité et le caractère incontestable du mandat.

Cela va prendre un peu de temps, mais on en a tellement perdu par ailleurs, on va donc procéder à l'appel nominal. Je vais demander peut-être à Hyacinthe VANNI s'il veut bien, ce sera plus sûr.

**M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

**Ont voté POUR (42) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**Ont voté CONTRE (10) : Mmes et MM.**

Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**N'ont pas pris part au vote (8) : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**Le rapport (N° 007) est ADOPTE.<sup>2</sup>**

Il y a quelques petits rapports déposés par le Présidence de l'Assemblée, rapports de forme, je voudrais qu'on les fasse passer rapidement.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Rapport n° 009 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica ind'è a cumissioni mista Assemblea di Corsica/ Camara di i Tarritoria rilativa à i servizii publichi in i tarritoria.**

**\* Rapport n° 009 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires sur les services publics dans les territoires.**

**Le Président TALAMONI**

Par décision du 11 février 2019, la Chambre des territoires a adopté une motion relative au maintien de services publics dans les territoires.

Afin de donner à cette motion un prolongement effectif et opérationnel, a été créé une commission mixte Assemblée de Corse Chambre des territoires ayant pour objectif de procéder à un diagnostic des services publics existants et analyser les conséquences des futures réformes sur le redéploiement, voire la suppression, de ces services publics dans les territoires notamment de l'intérieur.

Dans le cadre du renouvellement de sa composition, la Chambre des territoires a, par décision n° 2020-11 du 7 décembre 2020, procédé à la désignation de quatre membres.

Il vous est donc proposé d'une part, de prendre acte des désignations effectuées par la Chambre des territoires et d'autre part, de désigner les quatre conseillers à l'Assemblée de Corse qui siégeront au sein de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 21/009 AC

Vous avez la délibération devant les yeux, les désignations effectuées par la Chambre des territoires : M. MARCELLESI, M. MARCHETTI, M. MARTINETTI, M. BUSSETTA.

Il nous faut à présent désigner 4 membres de l'Assemblée de Corse.

Nous allons, avec le Secrétariat général, donner la clé de répartition. Les différents groupes, notamment les plus importants en nombre d'élus, commencent à réfléchir, comme ça on ne perd pas de temps. On va vous donner la clé de répartition exacte. Il faut vérifier.

C'est bien ce que je pensais. 1 élu pour « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce sera Paola MOSCA.

**Le Président TALAMONI**

1 élu pour « Corsica libera ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je pense que ça sera Rosa PROSPERI qui est assidue à la Chambre des territoires.

**Le Président TALAMONI**

1 élu pour le « PNC ».

**Mme Mattea CASALTA**

Ce sera Pascal CARLOTTI.

**Le Président TALAMONI**

1 élu pour « Per l'avvene ».

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Ce sera moi, Président.

### **Le Président TALAMONI**

Nous en prenons bonne note. Le secrétariat général me dit qu'il n'est pas nécessaire de mettre aux voix la délibération. Il faut prendre acte. Comment votent les groupes ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Le rapport (N° 009) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

**\* Raportu n° 014 : Mudaltà d'installazione di u Cumitatu di valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica**

**\* Rapport n° 014 : Modalités d'installation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse**

**Le Président TALAMONI**

L'Assemblée de Corse, dans le cadre de sa démarche de modernisation institutionnelle, vous vous en souvenez, a souhaité conférer une nouvelle dynamique à l'évaluation des politiques publiques. Vous vous souvenez que dans le même rapport d'ailleurs, nous avons décidé de créer une commission de déontologie et une questure. Donc, refondation du comité d'évaluation des politiques publiques.

Le 6 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a complètement refondu le comité d'évaluation. Il comporte désormais 53 membres et accorde plus de poids aux représentants de la société civile.

J'ai procédé à l'installation du comité d'évaluation le 20 janvier à Corti, en présence du Président du Conseil exécutif de Corse et du Président de l'université.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 21/010 AC

A une large majorité, dès le premier tour de scrutin, une représentante du monde associatif, Mme Marie-France Bereni-Canazzi, a été élue à la présidence.

Le comité peut ainsi engager son action en toute autonomie. Ses membres vont devoir élaborer un règlement intérieur, structurer le bureau, convenir d'une méthodologie et d'un calendrier thématique. Mais il appartient à notre Collectivité de faciliter l'activation et la montée en charge de ses travaux, dans un contexte quelque peu compliqué par la pandémie actuelle.

L'objet du rapport que vous avez devant les yeux consiste précisément à engager les moyens nécessaires à son fonctionnement, qui seront complétés et précisés en tant que de besoin.

Vous avez devant les yeux les quelques dispositions techniques s'agissant des frais qu'il vous est demandé de valider par votre vote.

Compte tenu de l'urgence, évidemment c'est le calendrier puisqu'il s'agit de mettre tout cela en ordre de marche rapidement, il faudrait voter sur cette urgence de manière à régulariser la situation et à pouvoir monter en charge rapidement. Encore une fois, le vote ne date que du 20 janvier dernier. Ensuite, il faudra voter le rapport.

Sur l'urgence, j'interroge les groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent: Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour l'urgence, les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - » A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence a été votée à l'unanimité.**

Je mets le rapport aux voix, je demande comment votent les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette

PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

### **M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.



**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (N°014) est ADOPTE à l'unanimité<sup>4</sup>.**

Rapport n° 013.

**\* Rapportu n° 013 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di risturazione di persunalità esterne in u quattru di i travaglii di u Cunitatu di Valutazione di e Pulitiche Pubbliche**

**\* Rapport n° 013 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de personnalités extérieures, dans le cadre des travaux du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques**

**Le Président TALAMONI**

Je pense qu'on va peut-être pouvoir faire l'économie de la liste nominative. Je parle sous le contrôle du secrétariat général.

Je peux demander également à l'Exécutif ce qu'il pense de ce rapport, mais je suppose qu'il n'y voit qu'avantage.

**Le Président SIMEONI**

Vous me l'avez sorti de la bouche.

**Le Président TALAMONI**

Donc, d'abord on vote sur l'urgence.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr' Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 21/011 AC

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence est adoptée à l'unanimité.**

Je mets maintenant aux voix le rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons  
**POUR.**

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Le rapport (N° 013) est ADOPTE à l'unanimité<sup>5</sup>.**

Rapport n° 443.

**\* Rapport n° 443 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i ripresententi di l'Assemblea di Corsica in varii organisimi**

**\* Rapport n° 443 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

**Le Président TALAMONI**

La délibération 20/198/AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2020 a désigné Mme Paola MOSCA en qualité de suppléante afin de siéger au sein du comité de programmation du groupe d'action locale de Castagniccia mare et monte en remplacement de M. Paulu-Santu PARIGI.

Mme Paola MOSCA étant déjà désignée au sein de cet organisme en qualité de titulaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Quel est ce suppléant, M. VANNI ?

---

<sup>5</sup> Délibération N° 21/012 AC

**M. Hyacinthe VANNI**

Julien PAOLINI.

**Le Président TALAMONI**

Nous en prenons acte et nous allons voter ce rapport puisqu'il est accompagné d'une délibération.

J'interroge les groupes, sans donner la liste nominative.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Le rapport (N° 443) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Mes rapports ont tous été votés. Je vous remercie chaleureusement pour ces votes.

Nous en arrivons aux motions. Il y a des motions retenues pour un examen prioritaire.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2020/E7/041** déposée par Mme Catherine RIERA du groupe « Andà per Dumane » : **Prime COVID aux aidants familiaux**

Mme RIERA a la parole pour présenter sa motion.

**Mme Catherine RIERA**

Merci, Président.

Chers collègues, il s'agit tout simplement de régulariser une situation qui a été prise en compte par Mme la conseillère exécutive, le mois dernier.

Il s'agit de reconnaître le statut des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou des familles qui accueillent des adultes handicapés, les reconnaître comme de véritables parties prenantes dans le dispositif de prise en charge des personnes dépendantes en Corse.

Il s'agit de leur reconnaître le fait que la pandémie a généré des impacts financiers directs ou indirects dans le cadre des mesures de protection qu'ils ont dû prendre vis-à-vis de ces personnes dépendantes et donc, de leur accorder la prime COVID qui a déjà été accordée à plusieurs populations qui ont été en contact avec les personnes dépendantes ou fragilisées. Faire ce, comme dans la plupart des régions ou départements de France qui ont accordé cette reconnaissance et cette prime.

C'est simplement une régularisation qui a été actée par Bianca FAZI le mois dernier, me semble-t-il, puisque je l'avais croisée et elle m'avait dit que c'était en cours de régularisation.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 21/013 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir en soutien ou contre cette motion ?

**Le Président SIMEONI**

Je ne sais pas si Catherine RIERA a parlé de la motion avec Bianca FAZI en amont, Bianca n'est pas là. Je sais effectivement qu'on a rencontré les assistantes et assistants familiaux et qu'on a trouvé un accord au prix d'un effort supplémentaire de la Collectivité de Corse. Mais il fallait le faire et on l'a fait volontiers.

Par contre, j'aimerais bien que l'adoption de la motion ne nous conduise pas à aller au-delà d'un point de vue financier de ce qui est prévu. Donc, je ne connais pas le détail de la discussion.

**Mme Catherine RIERA**

Elle ne m'a pas donné le détail, mais elle m'a dit qu'ils seraient traités comme les autres aidants familiaux. Je crois que c'est une prime de 1 000 €.

**Le Président SIMEONI**

OK. De toute façon, on prend acte qu'à l'Assemblée de Corse, on est favorables à la motion et on reviendra devant vous pour vous donner le détail du dispositif qui a été acté avec les accueillants familiaux.

Donnez-moi acte également que pour l'instant, on n'ira pas au-delà parce que nous sommes dans des équilibres qui sont des équilibres difficiles à trouver.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Mme Catherine RIERA**

Est-ce qu'on peut compléter la motion avec cette somme pour la sécuriser en quelque sorte, pour être sûrs qu'on n'aura pas de mauvaise surprise ?

**Le Président SIMEONI**

On peut mettre « demande au Président du Conseil exécutif de Corse de faire droit sur le principe aux demandes des accueillants familiaux pour personnes âgées et

handicapées de Corse » et « prend acte qu'un accord a été trouvé à cet égard ». Derrière, on garde, on s'engage à le présenter devant l'Assemblée dans le cadre du rapport global sur les primes qui ont été versées.

**Mme Catherine RIERA**

Ça fait partie effectivement de ma demande en fin de motion.

**Le Président TALAMONI**

Donc, on va considérer que la motion est amendée par vous-même dans ce sens, selon ce qui vient d'être exposé, et on vote qu'une fois, si tout le monde est d'accord ? Mme RIERA, ça vous convient ?

**Mme Catherine RIERA**

Oui, Président.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Nous allons interroger les groupes, avec la liste.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**La motion (N° 2020/E7/041) est adoptée à l'unanimité.<sup>7</sup>**

\* **Motion n° 2020/E7/042** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse :  
**Situation en Kanakie**

**Le Président TALAMONI**

La motion concerne la Nouvelle Calédonie.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 21/014 AC



Nous en avons parlé, ici, nous avons même voté, y compris voté s'agissant du référendum du 4 novembre 2018. Nous avons surtout approuvé une convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de Nouvelle Calédonie, c'est dire que nous avons déjà une histoire institutionnelle commune avec la Nouvelle Calédonie.

Il y a un conflit social et politique qui agite la Kanakie depuis le mois de novembre au sujet de la cession d'une usine de nickel et de cobalt située à Goro au sud de la Nouvelle Calédonie.

Il y a eu un certain nombre de tensions qui ont été exacerbées avec l'annonce par le groupe brésilien VAL, propriétaire du site de la vente de son usine de nickel à un consortium incluant le négociant en matières premières Trafigura.

Cette cession s'est réalisée dans des conditions douteuses avec la mise à l'écart d'un projet plus conforme aux intérêts économiques et sociaux du peuple kanak.

Cette opération s'apparente en fait à la liquidation d'une ressource stratégique au profit d'intérêts économiques très éloignés de l'intérêt du peuple kanak.

Je rappelle que l'usine emploie 1 500 personnes, qu'elle génère 1 500 emplois indirects, ça fait effectivement une question sociale lourde.

Le collectif « usine du sud, usine pays », l'instance coutumière autochtone de négociation (ICAN), l'union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités et le FLNKS s'opposent à ce projet qui accentuerait la mainmise des multinationales sur les richesses du pays.

Il y a eu un certain nombre de troubles, de mouvements extrêmement tendus qui tendaient à dénoncer le rôle trouble joué par l'Etat dans cette affaire en cherchant à discréditer l'offre soutenue par les indépendantistes. Tout cela, dans un contexte particulier, puisque vous savez qu'il y a eu deux référendums et un troisième devrait avoir lieu dans quelque temps. Il y a effectivement un enjeu politique qui s'ajoute à cette question sociale et économique.

Les évènements dont je parlais ont donné lieu à une répression policière disproportionnée avec usage de balles réelles contre des manifestants.

La motion que je vous propose de voter réitère son soutien au peuple kanak, s'indigne de la répression policière et de l'usage de balles réelles contre des manifestants, appelle les protagonistes au dialogue et déclare que les ressources stratégiques de la Kanakie doivent être maîtrisées par les institutions kanakes.

Voilà le sens de cette motion.

Qui souhaite intervenir pour ou contre ? Personne. Que pense l'Exécutif de cette motion ?

### **Le Président SIMEONI**

Avis favorable, bien sûr, et l'occasion d'exprimer notre solidarité avec le peuple kanak.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons demander aux groupes de voter.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI **ne participons pas au vote.**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **non-participation.**

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **non-participation.**

**Le Président TALAMONI**

**La motion (N°2020/E7/042) est ADOPTÉE<sup>8</sup>.**

**41 POUR  
23 NON-PARTICIPATIONS.**

Nous passons à la motion suivante. Pierre POLI a la parole.

\* **Motion n° 2020/E7/046** déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Lutte contre la précarité étudiante**

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Je passe directement aux considérants pour aller plus vite.

Considérant que la crise économique et financière que nous vivons, liée à la crise sanitaire de la COVID-19, a été révélatrice d'une précarité étudiante grandissante sur

---

<sup>8</sup> Délibération N° 21/015 AC

notre territoire, pour les étudiants de l'Università di Corsica et des autres établissements supérieurs et professionnels,

Considérant, en effet, que de nombreux étudiants, étaient aidés jusqu'à lors par leurs parents et leurs familles, et que ceux-ci subissent de plein fouet la crise économique lié à la COVID-19,

Considérant que dans la plupart des cas, ces derniers ne peuvent donc plus apporter l'aide financière habituellement fournie,

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a entraîné l'annulation de nombreuses activités professionnelles habituellement exercées de manière saisonnière par les étudiants, afin de subvenir à leurs besoins,

Considérant que durant le confinement, près de 6 étudiants sur 10 ont arrêté, réduit ou changé leur activité rémunérée et que la perte de revenu est estimée en moyenne à 274 euros par mois, par étudiant,

Considérant par conséquent, que cette pandémie de la COVID-19 a affecté le budget des étudiants corses, faisant basculer certains jeunes dans la précarité ou accentuant des situations déjà fragiles,

Considérant que cet état de précarité a forcément des impacts négatifs sur le bon déroulement de la continuité pédagogique, empêchant ainsi les étudiants de se concentrer comme il le faudrait sur leurs études, voire de les poursuivre,

Considérant que la Collectivité de Corse, et ses services sont mobilisés afin de pouvoir aider l'Università di Corsica, le CROUS, et les associations de banques alimentaires qui interviennent auprès des étudiants, de manière quotidienne,

Considérant en effet, que des mesures ont déjà été prises, notamment via le plan SALVEZZA, permettant d'abonder à hauteur de 450 000€ pour financer des aides d'urgence, notamment à travers l'achat et la distribution d'ordinateurs et de clefs de réseau 4G afin de lutter contre la fracture numérique subie par les étudiants,

Considérant que les mesures prises par le gouvernement français, afin d'aider les étudiants en situation de précarité, ne sauraient constituer une réponse totale,

L'Assemblée de Corse,

Apporte son soutien aux étudiants corses, partie de la population durement touchée par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID-19.

Demande au Président du Conseil exécutif et aux différents conseillers exécutifs, de poursuivre leur collaboration avec tous les acteurs concernés par cette problématique afin de pouvoir continuer à apporter des réponses rapides, efficaces et pérennes, destinées à lutter contre la précarité étudiante,

Demande l'octroi d'une aide exceptionnelle, au mois de janvier 2021, à hauteur de 100 €, à destination des étudiants en situation de grande difficulté financière.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Je suis saisi d'un amendement à cette motion, c'est le groupe « Per l'Avvene ». Je vais demander au groupe « Per l'Avvene » de présenter ses amendements.

Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

L'objet de cette motion est très important puisqu'il s'agit de la lutte contre la précarité étudiante, nous en avons parlé durant les deux jours, c'est une jeunesse qui souffre depuis un an. J'ai envie de dire « notre jeunesse », car j'ai le sentiment que ce sont presque nos enfants.

En fait, nous souhaitons amender cette motion parce que nous souhaitons que l'octroi de l'aide exceptionnelle qui serait versée au mois de janvier s'élève non pas à 100 € mais à 170 €, tout comme nous l'avions fait lors du rapport n° 417 à la précédente session, où nous avons revalorisé la prime versée aux personnes en situation de grande précarité. Nous avons décidé de l'augmenter à 170 €.

C'est pourquoi nous proposons de rajouter un considérant dans la motion de notre collègue et de remplacer le 3<sup>ème</sup> alinéa, ce qui donnerait : « considérant le rapport 417 instruit lors de cette session portant sur la revalorisation de la prime versée aux personnes en situation de précarité qui s'établit en conséquence à 170 € ». Nous remplacerions le 3<sup>ème</sup> alinéa du dispositif en demandant « l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 € versée au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la

Collectivité aux publics précaires à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'interroge le porteur de la motion sur ces amendements.

**M. Pierre POLI**

Si on augmente le montant, je suis tout à fait d'accord. Je pose la question au Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

M. le Président du Conseil exécutif, que pensez-vous de la motion et de l'amendement ?

**Le Président SIMEONI**

Sur le principe, on ne peut être que d'accord avec et la motion, et la volonté exprimée par voie d'amendement de compléter le dispositif.

Je rappellerai d'abord qu'on a augmenté tous les dispositifs, y compris les dispositifs d'aide aux étudiants, que ce soit de façon quantitative ou qualitative.

Je vous propose que la motion dise simplement : « demande au Conseil exécutif de rechercher la possibilité de... » et ensuite, on revient avec vous, on essaye de voir, y compris dans la perspective de la construction budgétaire, comment on peut aller le plus loin possible dans la prise en compte de ce souhait.

**M. Pierre POLI**

OK. Pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

Donc, on considère que l'amendement sous cette forme est intégré et on vote une seule fois sur la motion amendée. Tout le monde est d'accord ? Très bien. J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votent **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**La motion (N° 2020/E7/046) est adoptée à l'unanimité<sup>9</sup>.**

Motion suivante présentée par Mme ANGELINI-BURESI. Vous avez la parole.

\* **Motion n° 2020/E7/047** déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI du groupe « Corsica Libera » : **Démilitarisation de la base d'Asprettu**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Chère collègue, pour présenter votre motion.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

À ringrazià vi.

M'aghju da cuntintà di leghje a muzione chì mi si pare chì tuttu hè abbastanza spiecatu è dettu è chì ognunu, in ogni casu ind'è st'Assemblea cunosce bè su sughjettu.

Ghjè una dumanda pour la démilitarisation de la base d'Asprettu.

Considérant le caractère stratégique pour la Corse et pour la ville d'Aiacciu de la base d'Asprettu dont les 17 hectares de foncier constituent une opportunité d'aménagement d'intérêt public,

Considérant que ce site demeure aujourd'hui une enclave militarisée à l'entrée immédiate de la ville d'Aiacciu,

Considérant que la Corse n'a nullement vocation à être positionnée comme une base militaire avancée de la France en Méditerranée,

---

<sup>9</sup> Délibération N° 21/016 AC



Considérant que dans le contexte de tensions géopolitiques au sein de l'espace méditerranéen, le maintien ou la réactivation de bases militaires sur la terre de Corse constitue un risque tangible pour le peuple corse alors même que ses représentants légitimement élus ne prennent part aux décisions dans ce domaine,

Considérant en conséquence, que la base d'Asprettu a vocation à être restituée en pleine propriété au peuple corse et à ses institutions,

Considérant que le projet de démilitarisation et de restitution à la Corse avait été officiellement envisagé, y compris lors d'un conseil portuaire en date du 27 février 2017, en présence des représentants de l'Etat,

Considérant, cependant, que les déclarations successives de différents représentants de l'Etat conduisent, d'une part, à fermer la porte à une restitution de la base à la Corse avant plusieurs décennies, d'autre part, à réactiver la vocation militaire du site pourtant abandonnée progressivement depuis le début des années 1990,

Considérant que ce revirement a été assumé à diverses reprises. Par exemple, en septembre 2018, le Préfet maritime, par voie de communiqué, annonçait le lancement de « travaux de modernisation » du site par l'Etat. Par la suite, en décembre 2018, le commandant de base d'Asprettu décrivait le site comme « un point stratégique, un bastion avancé de la France en Méditerranée »,

Considérant que très récemment encore, à l'occasion d'un entretien accordé à Corse-Matin le 23 novembre dernier, le commandant de la base d'Asprettu, confirmait de façon explicite qu'« il n'est plus question de céder cette base navale, au moins pour les 20 ou 30 prochaines années ». Que par ailleurs, cet entretien indiquait qu'Asprettu est « redevenue un vrai point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » où « des forces spéciales s'entraînent régulièrement ». Qu'enfin, selon le commandant de la base, celle-ci aurait vocation à « redevenir un point d'appui opérationnel très important, notamment parce que la Corse est le bastion avancé de la France en Méditerranée »,

Considérant que la présence récente du porte-avion nucléaire Charles de Gaulle atteste de la volonté de remilitariser Asprettu,

Considérant que cette vision se situe aux antipodes de la philosophie et du projet porté par notre Assemblée et notre Collectivité, notamment exprimée publiquement lors de la séance du 21 février 2019 sur le base d'une question orale du groupe Corsica Libera posée par M. Paul LEONETTI à la suite de laquelle, M. Jean BIANCUCCI a pu exprimer la position du Conseil exécutif de Corse,

L'Assemblée de Corse se prononce pour la démilitarisation totale du site d'Asprettu.

Affirme que la Corse s'inscrit pleinement dans une philosophie et une pratique de coopération méditerranéenne, cette orientation politique se situant aux antipodes du statut de « point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » et « bastion avancé de la France en Méditerranée ».

Demande que la propriété des 17 hectares de foncier du site d'Asprettu soit restituée au peuple corse à travers ses institutions.

Dit que la Collectivité de Corse a une vocation naturelle à porter, en lien avec les acteurs locaux, un projet d'intérêt public dans le cadre d'une requalification et de l'aménagement du site.

Demande l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat quant au devenir de la base d'Asprettu et des autres sites militaires de Corse.

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Il y a deux mains qui se sont levées et il me semble que Mme COMBETTE a levé la main avant. Si l'une des deux veut intervenir pour et l'autre contre, ça ne pose pas de problème, mais je crains que ce ne soit pas tout à fait ça. Si vous allez intervenir dans le même sens, il n'y en a qu'une qui peut intervenir.

Mme COMBETTE a la parole. C'est pour ou contre ?

### **Mme Christelle COMBETTE**

Contre, M. le Président.

Effectivement, Mme la Conseillère territoriale, je pense que vous n'allez pas être étonnée, mais nous ne partageons pas votre position et nous pensons l'exact contraire de vos arguments.

Vous pensez que la Corse n'a nullement vocation à être positionnée comme une base militaire française, connaissez-vous un territoire plus au sud et mieux implanté géographiquement en Méditerranée que notre région ?

Vous évoquez également des tensions géographiques dans l'espace méditerranéen avec « un risque tangible », je vous cite, « pour le peuple corse ». Une fois de plus, nous pensons le contraire.

En ce qui concerne le principe de restitution du site, si toutefois il devait y avoir démilitarisation, encore faudrait-il proposer un projet alternatif et concret.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre cette motion.

### **Le Président TALAMONI**

Sur cette motion, j'interroge l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Dans la continuité de la réponse fournie par Jean BIANCUCCI, avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais demander aux groupes de voter.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votent **CONTRE**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **CONTRE**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Valérie BOZZI, **CONTRE**. Pierre GHIONGA : **NON-PARTICIPATION**

**Le Président TALAMONI**

**La motion (N° 2020/E7/047) est adoptée<sup>10</sup>.**

**41 pour**

**21 contre**

**1 non-participation**

\* **Motion n°2021/E1/001** déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Protestation contre la mise en œuvre de la politique de recrutement de la direction à Pôle Emploi**

---

<sup>10</sup> Délibération N° 21/017 AC

## **Le Président TALAMONI**

C'est une motion que j'ai présentée après avoir reçu à leur demande les responsables syndicaux, responsables du STC qui est l'organisation très majoritaire à Pôle emploi (78 % aux dernières élections).

Cette motion conteste de manière claire la politique de promotion, d'avancement de Pôle emploi. Elle donne, vous l'avez devant les yeux, un certain nombre d'éléments et elle est fait état notamment de propos tenus par le directeur de Pôle emploi Corse relatifs au « manque d'appétence et de compétence des agents de Corse » ce qui constitue des propos difficilement admissibles.

Il y a eu un conflit le 7 janvier dernier. Il y a eu un conflit qui a consisté pour les syndicalistes et les personnels à contester cette politique d'avancement. Ils avaient été conduits à dire les choses de façon extrêmement claire. Ils ont souhaité donner un prolongement à leur action, notamment en déposant devant le CESEC une motion, motion qui a été adoptée le 26 janvier 2021.

Je vous donne simplement le dispositif de cette motion qui a été votée très largement par les CESEC.

« Le CESEC demande au préalable la signature de la charte pour l'emploi local par la direction de Pôle emploi corse.

La mise en œuvre du vivier régional est une priorité d'évolution de carrière pour les agents résidents corses, le caractère de résident devant être défini par un véritable statut.

La corsisation des emplois au sein de Pôle emploi corse est étendue à tous les secteurs d'activité publique/privée.

Que des mesures soient prises comme dans les DOM TOM par la voie linguistique et juridique, être originaire de l'île et avoir des intérêts matériels, moraux et intérêts de famille.

Que toute discrimination due à l'origine corse cesse notamment sur les postes à responsabilité au sein de cet EPA ».

Voilà ce qu'a dit le CESEC à une majorité très large.

Ce matin, vous avez pu lire dans le journal une réaction d'un certain nombre de cadres qui ne sont pas d'accord avec le STC, c'est leur droit le plus strict. Donc, ils viennent au soutien de leur directeur, encore une fois c'est leur droit le plus strict.

Il y a quelques heures, à la mi-journée, le STC a formulé un droit de réponse auprès de « Nice-Matin ». Ce droit de réponse a été publié sur les réseaux sociaux. Le STC maintient avec force sa position et il conteste fermement la politique de recrutement et la politique d'avancement de la direction de Pôle emploi.

Il y a effectivement deux thèses, mais il y a une thèse qui est soutenue par le syndicat largement majoritaire, thèse qui est soutenue par le CESEC et que je vous demande également, à travers cette motion, de soutenir.

Si vous votez cette motion, l'Assemblée de Corse apportera son soutien au personnel du STC Pôle emploi, demandera l'arrêt de tous propos ou politique discriminatoire en termes de recrutement ou d'avancement des agents corses et demandera la mise en œuvre effective d'une priorité d'évolution de carrière pour les agents corses.

Voilà de quoi il s'agit dans un contexte un peu polémique depuis ces dernières heures, mais avec des positions qui sont parfaitement affirmées à la fois par le syndicat et le CESEC.

La parole est à qui la demande soit pour soutenir la motion, soit pour la critiquer.

**Mme Muriel FAGNI**

Président, je voudrais...

**Le Président TALAMONI**

Attendez, Mme FAGNI, vous n'avez pas la parole, Mme COMBETTE a levé la main la première.

**Mme Muriel FAGNI**

Pardon, excusez-moi !

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ah, non, cette fois, j'avais levé la main le premier. Mais il n'y a pas de soucis, je m'effacerai devant Christelle.

**Le Président TALAMONI**

Oui, je pense que ne serait-ce que la galanterie vous l'imposera, sachant que c'est votre personnalité, c'est Mme COMBETTE qui va avoir la parole tout de suite.

Je vois d'autres mains qui se lèvent, mais il ne peut pas y avoir 40 intervenants.

**M. Xavier LACOMBE**

Je pense que Mme FAGNI souhaite ne pas participer puisqu'elle travaille à Pôle emploi.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais elle aura la parole pour le dire, on n'en est pas encore au stade de voter. Là, on est en train de débattre de la motion dans un format assez réduit puisqu'il y a simplement une intervention pour, une contre, puisque la commission permanente n'a pas décidé de faire un débat général sur cette question.

Mme COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

En préambule, je voudrais rendre hommage, même si ça ne s'est pas passé sur notre territoire, aux agents de Pôle emploi puisqu'on a vu qu'hier il y a eu un drame dans une agence sur le continent qui s'est produit. Déjà, je voulais leur apporter mon soutien en cette période difficile, on imagine que c'est un travail difficile pour eux aussi.

Ensuite, M. le Président, vous nous dites avoir reçu le syndicat, comme vous le dites, majoritaire. C'est dommage que vous n'ayez pas reçu l'ensemble aussi des cadres de Pôle emploi.

**Le Président TALAMONI**

Ils ne l'ont pas demandé !

**Mme Christelle COMBETTE**

C'est dommage, mais effectivement à mon grand étonnement, je pense, comme celui de bon nombre de personnes, ce matin, en ouvrant la presse, a pu voir qu'ils se sont

exprimés. On y trouve donc une tribune qui a été signée par l'ensemble des managers de Pôle emploi Corse qu'ils intitulent « u troppu stroppia ». C'est donc une tribune qui fait état de leur totale désapprobation à l'égard de cette motion et qui en condamne l'essence même

Mais au-delà de ce communiqué, la question qu'il faut se poser, c'est la suivante : sommes-nous, nous élus, habilités ou avons-nous été investis pour nous immiscer dans la vie d'une entreprise ? Je ne le pense pas.

Concernant l'emploi local et notamment la charte pour l'emploi local, M. le Président, dont vous êtes l'inspirateur, notre avis n'a pas changé depuis le moment où vous l'avez présentée devant notre Assemblée, et nous en profitons pour renouveler toute notre confiance aux dirigeants d'entreprises corses dans le choix de leurs recrutements qui privilégient à n'en pas douter les candidatures locales en cas de compétences égales.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a au moins un point sur lequel nous serons convergents, c'est l'hommage rendu à cette victime de Pôle emploi Valence. Et effectivement, je pense que je peux le dire au nom de l'ensemble des membres de cette Assemblée, nous nous inclinons devant la mémoire de cette victime et apportons notre soutien à sa famille.

Pour le reste, si j'ai reçu le STC, c'est parce qu'il a demandé à être reçu. Si je n'ai pas reçu les cadres, c'est parce qu'ils n'ont pas demandé à d'être reçus, tout simplement. Je n'ai pas pris l'initiative de cette rencontre. Donc, la motion fait suite à la rencontre. Mais bien entendu, ma porte est ouverte à l'ensemble des cadres qui ne semblent pas partager, encore une fois, l'avis du syndicat majoritaire, très majoritaire de Pôle emploi. Donc, ça a une signification pour un syndicat de recueillir 78 % des voix. Je pense que ça n'est pas rien. Après, on peut ne pas être d'accord. La démocratie, on dit qu'elle a toujours raison, on peut aussi penser autrement. Je vois M. MONDOLONI qui hoche la tête, il n'a pas l'air de trouver que la démocratie a toujours raison, on peut même discuter de cela.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un syndicat très majoritaire, il a une position, le CESEC a une position très majoritaire. Cela ne veut pas dire que nous sommes obligés de voter tous comme un seul homme.



**Mme Christelle COMBETTE**

Je suis d'accord, Président, mais dans la mesure où vous faites une motion, vous avez entendu la voix du syndicat. Après, les proportions de leur élection, m'importe peu. Ça aurait été bien d'entendre aussi la voix des managers. Ils ont fait cette tribune, ils nous ont éclairés. Je ne suis pas rentrée dans le contenu parce que j'estime qu'on n'a pas à rentrer dans la vie de l'entreprise. Mais il est clair pour tout le monde, les chiffres sont quand même évidents. Il y a quasiment 100 % des cadres...

**Le Président TALAMONI**

Chère collègue, ce n'est pas une entreprise Pôle emploi.

**Mme Christelle COMBETTE**

C'est une entreprise publique, les contrats sont privés, mais c'est une entreprise, tout à fait, de service public.

**Le Président TALAMONI**

C'est un service public.

Maintenant, encore une fois, je le dis et je le répète, ma porte a été ouverte pour tous ceux qui se sont manifestés, qui ont demandé à être entendus depuis 5 ans. Si, au lieu d'avoir une réponse publique, j'avais eu une demande d'entretien, j'aurais donné suite immédiatement.

**Mme Christelle COMBETTE**

Je n'en doute pas. Mais pour l'éclairage de votre motion, ça aurait été bien d'avoir les 2 parties.

**Le Président TALAMONI**

Ecoutez, nous avons eu un certain nombre d'éléments, d'ailleurs qui ne sont même pas contestés, parce que les propos dont fait état la motion, qui sont des propos extrêmement choquants de la part du directeur, ne sont pas contestés. Donc, je pense que la motion avait sa cohérence. Elle avait tellement sa cohérence que le CESEC a voté la même chose.

Muriel FAGNI demandait la parole.

**Mme Muriel FAGNI**

Je demandais la parole pour m'associer à cette pensée de soutien à tous les conseillers Pôle emploi qui sont en deuil aujourd'hui, suite au meurtre de cette conseillère d'agence à Valence.

Leur dire aussi que c'est vrai que c'est un beau métier, mais c'est un métier difficile qui est de plus en plus difficile par rapport au contexte social que nous avons évoqué ce matin lors du plan « Salvezza ». Je voulais avoir une pensée pour eux, comme nous tous d'ailleurs.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que cette pensée, nous l'avons tous et nous partageons les mots que vous venez d'avoir à votre tour.

Très bien. Alors sur cette motion, pour en revenir à la motion, est-ce qu'il y a une autre intervention qui pourrait, à ce moment-là, qu'être une intervention au soutien de la motion, puisqu'elle a déjà été critiquée par Mme COMBETTE, donc est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? Il n'y pas. Je demande à l'Exécutif sa position sur cette motion.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il nous reste à voter, je vais demander à M. VANNI comment votent les élus du groupe « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Le Président TALAMONI**

Simplement une précision, je crois que Muriel FAGNI ne vote pas, M. VANNI, il faudrait lui demander.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est une jeune retraitée.

**Le Président TALAMONI**

C'est une jeune retraitée, donc elle vote, très bien ! C'est une précision utile.

**Mme Muriel FAGNI**

J'ai déjà échangé longuement depuis quelques jours à ce sujet, je suis solidaire de mon groupe.

**Le Président TALAMONI**

Je ne pensais pas que vous étiez déjà retraitées.

Alors, les élus du groupe PNC ?

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe PNC, présents ou représentés, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI et Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **CONTRE**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **CONTRE**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**La motion** (N° 2021/E1/001) est **ADOPTÉE**<sup>11</sup>.

**Contre : 22**

**Pour : 41**

La motion suivante :

\* **Motion n° 2021/E1/002** déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux étudiants corses**.

Vous avez la parole.

**Mme Anne TOMASI**

Il y a dans les motions que notre groupe a présentées à cette session comme une sorte de refrain, mais en fait c'est un concours de circonstances, plutôt heureux que

---

<sup>11</sup> Délibération N° 21/018 AC

malheureux d'ailleurs, puisque la motion de Pierre POLI avait été présentée à l'origine sur la session de décembre.

La mienne est plus large, elle va au-delà de la précarité étudiante, elle parle essentiellement du mal-être des étudiants en ce moment, des difficultés scolaires et psychologiques qui découlent des difficultés à étudier dans de bonnes conditions suite à cette crise sanitaire et elle part du constat que notre université est la plus petite de France en nombre d'étudiants, que la plupart des sections de notre université ne comptent pas plus d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'étudiants et que par conséquent, les difficultés d'organisation dans ces cas-là, ce ne sont pas les mêmes que quand on va étudier à la Sorbonne ou dans une grande université Parisienne.

Par conséquent, je souhaite que le Conseil exécutif engage l'université et le Gouvernement à avoir une réflexion sur la possibilité d'offrir une dérogation à l'Università di Corsica pour accueillir de manière progressive de plus en plus d'étudiants.

Le dispositif :

« L'Assemblée de Corse,

APPORTE son soutien aux étudiants corses dans ces moments difficiles de leur vie scolaire et sociale.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif et aux différents conseillers exécutifs d'organiser un espace de concertation avec l'Università di Corsica et le Gouvernement, afin d'envisager une réouverture progressive de l'Università et un accueil différencié des étudiants, rendus possibles par les petits effectifs inscrits au sein de notre Università.

DEMANDE au Gouvernement de tenir compte de la détresse psychologique de nombreux jeunes et de tout mettre en place pour les aider à surmonter cette crise ».

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, il y a un amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene ». Je vais demander donc au groupe « Per l'Avvene » de présenter son amendement.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, un amendement dont je reconnais volontiers qu'il est un peu tiré par les cheveux, mais c'était un moyen de réagir à l'actualité, et je sais que nous avons tous en partage le souci de répondre à la préoccupation des premières années de médecine.

Je passe rapidement sur les considérants, en rajoutant cette disposition dans le corps de la motion : « au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits » puisque vous savez qu'ils souffrent d'une iniquité, les deuxièmes années sont très favorisés et les entrants sont très défavorisés, donc on demande, comme ça été fait je crois par l'ensemble des formations qui siègent sur ces bancs, un rééquilibrage en faveur des premières années de médecine.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc je demande à Anne TOMASI ce qu'elle pense de cet amendement.

**Mme Anne TOMASI**

Je reconnais le côté un petit peu tiré par les cheveux, mais je n'y vois pas d'inconvénients, parce qu'effectivement ceci mériterait presque une autre motion, même si elle était hors délais, mais je valide l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? En principe ça serait contre.

**M. Pierre GHIONGA**

Je pense que la nouvelle répartition proposée par Jean-Martin risque de provoquer des mécontents dans le groupe d'étudiants qui va être privé de place. Donc, méfions-nous...

**Mme Anne TOMASI**

Je ne peux pas parler, pardonnez-moi, M. le Président, à la place de Jean-Martin, mais ne je pense pas que Jean-Martin proposait qu'on donne plus de places aux autres au dépens de. D'ailleurs ce n'est pas le demande que font les étudiants, les étudiants

demandent plus de places, autant de places pour les anciens et plus pour les nouveaux, mais pas à la place de.

**M. Pierre GHIONGA**

Soyez précis.

**Le Président TALAMONI**

Alors, il y a Julien PAOLINI qui avait demandé la parole.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Simplement sur cette motion, peut-être pour préciser certaines choses. Sur le deuxième dispositif, il est indiqué la réouverture de l'Université, simplement l'université est toujours ouverte, mais bien sûr que les cours sont assurés en distanciel.

Donc, peut-être préciser la réouverture, je pense que c'était l'objectif de la motion, en présentiel de l'Université, parce que là, ça sous-entend que l'Université est actuellement fermée.

Et par ailleurs, en effet, sur les petits effectifs, ça semble relativement facile à mettre en œuvre. En revanche, on a quand même certaines filières avec des effectifs nombreux, je pense aux premières années de médecine, puisqu'on vient d'en parler, ou encore aux premières années de droit où là encore ça peut être plus délicat à mettre en œuvre, d'autant que les derniers chiffres ne sont pas très encourageants. Mais il y a, d'ores et déjà, des travaux qui sont en cours pour qu'une partie des cours puisse être assurée en présentiel, ça c'est en complément d'information.

En effet, je crois que l'amendement porté par le groupe de Jean-Martin, vise à augmenter le numerus clausus qui a été établi, je dirai, par le ministère et une négociation est en cours avec l'ARS pour justement augmenter ce numerus clausus. Il ne s'agit pas d'opposer les étudiants de PACES et ceux de LAS, mais bien d'avoir un nombre de places plus important que celui qui est proposé aujourd'hui par le Ministère.

**Le Président TALAMONI**

Merci, je crois que nous avons fait le tour. L'Exécutif ?

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Je pense qu'effectivement il faut demander une augmentation des places. On s'est rapprochés des autres facs, que ce soit Marseille, Nice et Paris, ils sont prêts à accueillir plus d'étudiants, donc il faut demander une augmentation globale sur la PACES et sur le LAS.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, je pense que notre groupe a déposé un amendement sur cette motion, si ne je me trompe pas. Je suis précautionneux, mais je crois que nous avons déposé un amendement.

**Le Président TALAMONI**

Je ne l'ai pas et le secrétariat général ne l'a pas non plus, me semble-t-il.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pourtant mon attaché me dit qu'il a bien été transmis au secrétariat général, j'espère qu'il ne se trompe pas.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général n'a pas cet amendement d'Andà per Dumane.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, est-ce que je peux reprendre la parole deux secondes ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, si vous avez un amendement, vous pouvez le présenter oralement.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je vais être très clair, il y a une erreur de la part de notre attaché qui, en l'envoyant au secrétariat général, s'est trompé de motion. Notre amendement porte sur la motion d'Anne TOMASI, et il a l'envoyé sur la motion de Pierre POLI. C'est pour cela que tout à l'heure j'étais un peu perdu.



Juste vous l'expliquer en deux mots. Notre amendement consistait à élargir ce que propose Anne TOMASI, non pas seulement à l'Université, mais à l'ensemble des personnes qui dépendent du Rectorat de Corse.

Voilà, je vous ai aussi comme ça, annoncer le contenu de notre amendement et je m'excuse pour notre erreur.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. J'interroge Anne TOMASI sur ce deuxième amendement.

**Mme Anne TOMASI**

Pas d'inconvénient pour ce deuxième amendement.

**Le Président TALAMONI**

Alors, on peut considérer que la motion est amendée doublement, et on vote une seule fois.

**Mme Anne TOMASI**

Triplement, M. le Président, il y a l'amendement de Julien PAOLINI : réouverture physique progressive.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, donc triplement amendée ! Nous ne votons qu'une seule fois, est-ce que tout le monde est d'accord ?

**M. Julien PAOLINI**

Si notre groupe peut être associé à cette motion, notamment pour les étudiants en médecine ?

**Le Président TALAMONI**

J'interroge Anne TOMASI qui porte la motion.

**Mme Anne TOMASI**

Pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

Donc, à présent il nous faut voter.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, d'abord si la motion est ouverte à co-signature, nous nous y associons bien volontiers, à l'instar de nos collègues de la majorité.

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe PNC, présents ou représentés, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI et Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a R epublica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**La motion** (N° 2021/E1/002) est **ADOPTÉE à l'unanimité**<sup>12</sup>.

Motion suivante :

\* **Motion n° 2021/E1/003** déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : **Demande de pérennisation de l'exonération de TVA sur les vins et alcools produits et consommés en Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que vous voulez présenter votre motion ?

**Mme Juliette PONZEVERA**

Elle est reportée à la demande du syndicat, et je souhaite la reporter à la prochaine session.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, elle est reportée à la demande du syndicat.

**La motion est REPORTÉE.**

---

<sup>12</sup> Délibération N° 21/019 AC

Donc, il y reste une motion :

\* **Motion n° 2020/E7/048** déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République » : **Demande de mise en place d'un groupe de travail afin que la Chambre des Territoires devienne une institution efficace, fonctionnelle et délibérante.**

### **Le Président TALAMONI**

Alors, il y a sur ce sujet un avis de la commission des compétences législatives et règlementaires et de la commission pour l'évolution statutaire de la Corse.

Dans un premier temps, nous allons demander à Pierre GHIONGA de présenter sa motion.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, merci.

Tout d'abord, je voudrais m'excuser auprès des membres de la commission de ne pas avoir participé, j'étais retenu par des obligations médicales, donc je ne pouvais pas répondre présent.

M. le Président, vous savez que j'ai milité et voté pour la création d'une Collectivité unique, allant à l'encontre de mes amis politiques et de mes propres intérêts électoraux. Je ne le regrette pas et je le referai. Mais j'imaginai une Chambre des territoires élue au suffrage universel direct, à travers la solution du bicamérisme.

Un autre choix a été fait et force est de constater que la Chambre des territoires qui en a résulté a le plus grand mal à trouver sa place dans la nouvelle architecture institutionnelle de la Corse.

C'est la raison pour laquelle, après trois ans d'existence et à quelques mois d'une échéance électorale, il faut remettre sur le tapis l'avenir de cette chambre des territoires.

À mon sens, deux options s'offrent à nous.

La première : sa disparition pure et simple, la seconde : sa transformation et sa légitimation par son élection au suffrage universel direct.

Donc, je pense que le débat doit s'ouvrir dans cette commission et je suis prêt à y participer.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, nous allons demander à Petr'Antò TOMASI de présenter le rapport des deux commissions conjointes.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Très brièvement puisque selon l'usage. Pierre GHIONGA n'ayant pas été présent à la commission, la commission n'a pas formellement émis d'avis. Elle a quand même débattu du sujet, notamment parce qu'elle recevait Achille MARTINETTI et Don Marc ALBERTINI qui, au sein de la Chambre des territoires, animent une commission dédiée sur le sujet et l'avis des participants consistait à dire que, sous réserve de ce que décidera Pierre GHIONGA et manifestement il maintient sa motion, il existait déjà un groupe de travail pour évoquer ces sujets au sein de la Chambre des territoires. Et, c'est vrai que les membres de la commission ne voyaient pas trop la plus-value de recréer un nouveau groupe de travail.

Après, il y a la question de fond, Assemblée délibérante ou non, où là les membres étaient réservés sur ce sujet.

Donc, il n'y a pas d'avis formel, puisque le porteur n'était pas à ce moment-là présent.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je peux préciser une chose, s'il-vous-plaît ?

**Le Président TALAMONI**

Bien sûr, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

J'ai redéposé la motion parce qu'on m'avait promis en décembre de m'inviter à cette commission, et je n'ai pas été invité, c'est pour cela que j'ai redéposé la motion, ou alors j'avais mal compris en décembre quand j'avais participé à la commission.

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, si vous permettez, une petite précision.

Pierre GHIONGA est bien entendu le bienvenu pour participer aux travaux de la commission évolution statutaire, il n'a pas été invité à la réunion qui s'est tenue la semaine dernière, puisque son objet unique était l'élection de son président et son rapporteur.

Mais, bien évidemment, si Pierre GHIONGA souhaite être associé aux travaux de cette commission, en tant que membre de l'Assemblée de Corse et non pas en tant que membre des territoires, puisque je pense que c'est François-Xavier CECCOLI qui représente son groupe à la Chambre des territoires, j'en ferai part à la commission dans laquelle je siége, et je pense qu'il sera le bienvenu.

**Le Président TALAMONI**

Mais bien entendu ! Est-ce qu'il y a encore une intervention ? Donc, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion.

**Le Président SIMEONI**

Je pense qu'il y a un travail qui est engagé pour réfléchir au renforcement de l'efficacité de la Chambre des territoires, et il y a plusieurs niveaux de réflexion, d'articulation notamment avec les territoires : la pleine optimisation de son fonctionnement dans le cadre des compétences actuelles, éventuellement une anticipation vers ce que pourrait être sa possible évolution sous réserve d'évolutions législatives ou réglementaires.

Donc, ce travail a été initié dans le cadre d'une commission instituée au niveau de la Chambre des territoires, où il y a des élus, notamment des maires, des élus intercommunaux qui ont vraiment envie d'avancer.

Bien sûr, elle a vocation à ce que les élus de l'Assemblée de Corse, y compris s'ils ne font pas partie de la Chambre des territoires, puissent participer à ce groupe de travail pour que nous puissions avancer ensemble le plus vite possible, puisque sur la

nécessité de renforcer l'efficacité de cette institution, je pense que tout le monde est d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors donc, je vais demander à M. VANNI comment votent les élus de son groupe sur cette motion...

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, si je suis invité, je la retire, il n'y a pas besoin de voter.

**Le Président TALAMONI**

**La motion est RETIRÉE.**

Alors, il nous reste un projet de résolution.

Il semble nécessaire de suspendre quelques minutes la séance, c'est en tout cas ce qui a été demandé par certains élus, de façon à imaginer la possibilité d'un rapprochement des points de vue entre la majorité et l'opposition.

Donc, on va essayer de se concerter et peut-être même de se mettre d'accord.

La séance est suspendue pour quelques minutes seulement.

**La séance suspendue à 17 h 52 est reprise à 18 h 17.**

**Le Président TALAMONI**

Chers collègues, si vous voulez regagner vos places respectives, nous allons reprendre la séance pour examiner le projet de délibération.

Nous vous avons proposé un texte, avec le Président du Conseil exécutif, nous avons été destinataires d'un certain nombre d'amendements. Malheureusement, nous craignons que ces amendements conduisent à la même situation que celle qu'a connue le Conseil municipal d'Ajaccio, c'est-à-dire en fait une situation de polémique là où il devrait y avoir consensus, et fort convergent, pour soutenir des compatriotes qui sont en grande difficulté.

Nous nous sommes concertés, avec le Président du Conseil exécutif, afin de trouver les moyens d'éviter d'en arriver là.

Donc, nous vous proposons une modalité qui permet, à notre avis, d'éviter des discussions sans fin sur des mots et des virgules, et surtout une polémique.

Donc, nous vous proposons une modalité qui, à notre avis, permettra d'aboutir au consensus que nous recherchons et cela sans passer des heures en commission.

Donc, le Président du Conseil exécutif va formuler notre proposition commune.

### **Le Président SIMEONI**

Donc nous, ce nous pensons, à savoir : c'est un sujet qui est extrêmement sensible, nous partons du postulat que nous sommes d'accord, nous l'avons exprimé, notamment lors de notre dernière session. Nous savons qu'il y a une situation particulière qui concerne aujourd'hui Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, à propos de laquelle nous avons tous exprimé notre volonté que le droit soit appliqué. Nous savons aussi que les mots sont à manier avec précaution et qu'il est nécessaire de trouver des points d'équilibre qui correspondent à tout le monde.

Alors, il y a des propositions d'amendements de l'opposition, il y a des propositions de modifications, y compris de la majorité. Plutôt que d'aller dans un débat qui serait long, qui en toute hypothèse, quelle que soit son issue, risquerait de fragiliser aujourd'hui notre démarche et de la rendre moins lisible, c'est de partir de l'acquis que nous avons, c'est-à-dire la motion que nous avons votée ensemble, dans des termes qu'à l'époque on avait pesés, soupesés et que nous avons votée à l'unanimité le 28 juin 2019.

Ce que nous vous proposons c'est que sur toute la motivation, on retire tout, on se contente de viser : « vu la situation actuelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ; par ces motifs », et on reprend le texte de 2019 qui était un texte neutre, qui était un texte qui rappelait les principes et qui avait été un point d'équilibre entre nous tous. Nous ne faisons ainsi que réaffirmer une position qui était déjà acquise. Et ensuite chacun, ayant voté ce texte, si vous le souhaitez, est en cohérence avec ce que nous avons décidé depuis 2019.

Et reste aussi, en possibilité ensuite, d'expliquer que ce vote est un d'équilibre dans lequel, ce que nous considérons les uns et les autres comme essentiel, est réaffirmé. À charge ensuite à chacun d'expliquer comment et pourquoi, et aussi et avec quels autres types de considérations, il a voté le texte



### **Le Président TALAMONI**

Peut-être vous pouvez donner lecture du texte de 2019, de manière à ce que chacun s'en imprègne.

On peut le distribuer, mais on peut le lire aussi de manière à ce que ceux qui suivent cette réunion de l'Assemblée de Corse, puissent en avoir connaissance.

Ce sont des choses que l'on a déjà vues entre nous et que l'on a déjà validées.

### **Le Président SIMEONI**

Il y avait un certain nombre de motifs, en l'espèce on les supprimerait puisqu'on ne va pas revenir sur le décret qui a privé le ministre, etc.

Donc : « Vu la situation actuelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, l'Assemblée de Corse DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.

Constate qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai ces personnes (donc Pierre ALESSANDRI et Alain FERANDI) restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure.

Demande la levée du statut de DPS les concernant.

Demande en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoit le droit français et européen ».

C'est un texte que nous avons validé et voté à l'unanimité.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Tout simplement pour vous dire rapidement que je suis entièrement d'accord avec ce que vous nous proposez qui me paraît être raisonnable et porteur d'un message clair.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Les autres groupes ?

**Mme Valérie BOZZI**

A priori, ça me semble cohérent.

**Le Président SIMEONI**

Les groupes de la majorité sont d'accord, je suppose, avec cette proposition conjointe, le groupe de Valérie BOZZI l'est également, le groupe de Jean-Charles ORSUCCI aussi.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour notre part, même si les points d'équilibre d'hier ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui, il me semble que nous sommes là sur quelque chose qui peut nous conduire au consensus.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Moi, je vous propose qu'on fasse un vote solennel et avec appel nominal pour donner encore plus de force à notre démarche commune, ça ne nous prendra que deux minutes de plus. Moi, je crois que c'est bien que notre Assemblée délibère en ces formes solennelles.

M. le Vice-président et Secrétaire de séance, voulez-vous procéder à l'appel ?

**M. Hyacinthe VANNI** procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-

Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**La résolution (N°2021/E1/01) est ADOPTÉE à l'unanimité<sup>13</sup>.**

Merci. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Merci à toutes et à tous, à bientôt !

**La séance est levée à 18 h 30.**

---

<sup>13</sup> Délibération N° 21/020 AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
28 ET 29 JANVIER 2021**

**PRIMU PUNTU DI TAPPA NANTU À  
A MISSA IN OPARA DI L'ALETTA  
« SALVEZZA » DI U PIANU  
« SALVEZZA È RILANCIU »**

*Rapport N° 012*

**AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EXPOSE MOTIFS** : Il s'agit de permettre la prorogation de dispositifs votés en 2020 lors de la crise sanitaire, au-delà du 31 décembre 2020.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****1/ Visas :**

Les visas sont complétés comme suit :

**VU** la délibération N° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

**VU** la délibération N° 20/076 AC de l'Assemblée de Corse du 7 mai 2020 approuvant le plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse ;

**VU** la délibération N° 20/134 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant l'adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides Culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

**VU** la délibération N° 20/200 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020 portant adoption du volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » ;

**VU** les délibérations de l'Assemblée de Corse approuvant les adaptations exceptionnelles et temporaires des divers règlements des aides dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

## **2/ Dispositif :**

**Page 2** : Un nouvel **article 2** est inséré comme suit :

« **DECIDE** de proroger sur l'ensemble de la durée de la crise sanitaire liée au Covid-19 les adaptations exceptionnelles des règlements des aides votées dans le cadre des rapports « Vince contr'à u COVID-19 » et au volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu ».

L'ancien article 2 devient article 3 (« La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse »).

Le reste sans changement.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU  
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN  
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

**RESOLUTION N° 2021/E1/01**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'Assemblée de Corse

**SUPPRIMER l'alinéa 3 à savoir :**

**DENONCE** cette décision politique résultant d'une vengeance d'Etat qui bafoue les droits élémentaires de tout citoyen au détriment de la démocratie et de son corollaire l'intégrité humaine ;

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU  
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN  
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

**RESOLUTION N° 2021/E1/01**

**AMENDEMENT N° 2**

**DÉPOSÉ PAR :** LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A  
CORSICA INDE A REPUBBLICA et PER L'AVVENE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1/ Dispositif :**

L'item n°1 est modifié comme suit :

« **DIT** que les personnes condamnées et restant détenues dans le cadre de la procédure relative à l'assassinat du Préfet Claude Erignac le 06 février 1998 ont droit, comme tout justiciable et tout citoyen, à une application normale des règles de droit. »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU  
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN  
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

**RESOLUTION N° 2021/E1/01**

**AMENDEMENT N° 3**

**DÉPOSÉ PAR :** LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A  
CORSICA INDE A REPUBLICA et PER L'AVVENE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1/ Dispositif :**

Un **item n°2** est inséré comme suit :

« **SOUTIENT** la douleur de la famille du Préfet Claude Erignac et s'oppose à toute forme de violence ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU  
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN  
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

**RESOLUTION N° 2021/E1/01**

**AMENDEMENT N° 4**

**DÉPOSÉ PAR :** LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A  
CORSICA INDE A REPUBLICA et PER L'AVVENE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1/ Dispositif :**

L'item n°3 est modifié comme suit :

« **DENONCE** cette décision qui va à l'encontre des droits élémentaires de tout citoyen au détriment de la démocratie et de son corollaire, l'intégrité humaine ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE****ASSEMBLÉE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER****SOUTIEN AUX ETUDIANTS CORSES***Motion 2021/E1/002***AMENDEMENT N° 1****DÉPOSÉ PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****I. RAJOUTER** à la suite les considérants suivants :

**CONSIDERANT** que la réforme de la PACES, découlant du plan Ma Santé 2022, qui se traduit durant l'année scolaire transitoire 2020-2021 par le chevauchement entre l'ancien et le nouveau système, a pour conséquence directe de générer une situation inéquitable au détriment des nouveaux inscrits en première année,

**CONSIDERANT** que l'Université de Corse se voit attribuer un quota de places par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, fixé à 49, et qu'avec 12 places (PASS & LAS) sur 184 nouveaux inscrits (7% de chances de réussite) et 37 places consacrées aux redoublants (45% de chances de réussite), cette année de transition s'avère clairement discriminatoire pour les nouveaux inscrits,

**CONSIDERANT** que ce déséquilibre doit pouvoir être corrigé sur l'année scolaire en cours puisqu'il crée un déséquilibre entre étudiants suivant les mêmes enseignements mais dans le cadre de deux parcours distincts pour cette année,

**CONSIDERANT** que l'annonce en milieu d'année de ces différences importantes d'admissibilité entre nouveaux inscrits et redoublants constitue un défaut d'information manifeste qui, s'il avait été su en période d'inscription, aurait peut-être conduit certains étudiants à ne pas s'inscrire cette année ou à faire d'autres choix,

**CONSIDERANT** que l'existence de bassins médicalement sinistrés sur le territoire insulaire, découlant du vieillissement croissant des praticiens et du déséquilibre territorial de l'encadrement médical, justifie pour cette année scolaire l'augmentation du quota d'étudiants,

II. **RAJOUTER** dans le dispositif l'alinéa suivant :

**DEMANDE** au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits (PASS & LAS).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**SOUTIEN AUX ETUDIANTS CORSES**

***Motion 2021/E1/002***

**AMENDEMENT N°1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'Assemblée de Corse

**SUPPRIMER**

**APPORTE** son soutien aux étudiants Corses partie de la population durement touché par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID 19

**Et REMPLACER PAR**

**APPORTE** son soutien à l'ensemble des jeunes amenés à étudier ou à se former que ce soit au sein du rectorat de Corse ou plus généralement sur le continent, ces jeunes représentant une partie essentielle de la population durement touchée par la crise induite par la pandémie liée à la COVID-19.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**

**28 ET 29 JANVIER**

**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE**

**Motion n° 46**

**AMENDEMENT N° 1**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1. RAJOUTER** le considérant suivant :

**CONSIDERANT** le rapport 417 instruit lors de cette session portant sur la revalorisation de la prime de Noël versée aux personnes en situation de précarité qui s'établit en conséquence à 170 euros,

**2. REMPLACER** le 3<sup>ème</sup> alinéa du dispositif de la motion par le suivant :

**DEMANDE** au Conseil Exécutif de rechercher la solution pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 €, au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la Collectivité aux publics précaires, à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**